



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

Faculté des sciences humaines et sociales.

Département d'histoire et d'Archéologie.

Mémoire de fin de cycle.

Diplôme de master.

Spécialité : Histoire de la résistance et du mouvement national.



Abderrahmane Farés, un homme d'Etat.



Réalisé par :
BEGUERADJ Mokrane.

Encadré par :
Prof. OUATMANI Settar.

Les membres de jury de soutenance :

Prof. SAHALI Ahmed	Président(e)
Prof. OUATMANI Settar.	Encadreur
Prof. OUDJANI Ouardia	Examineur (rice)

2023/2024.



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Université Abderrahmane Mira-Bejaia.

Faculté des sciences humaines et sociales.

Département d'histoire et d'Archéologie.

Mémoire de fin de cycle.

Diplôme de master.

Spécialité : Histoire de la résistance et du mouvement national.



Abderrahmane Farés, un homme d'Etat.



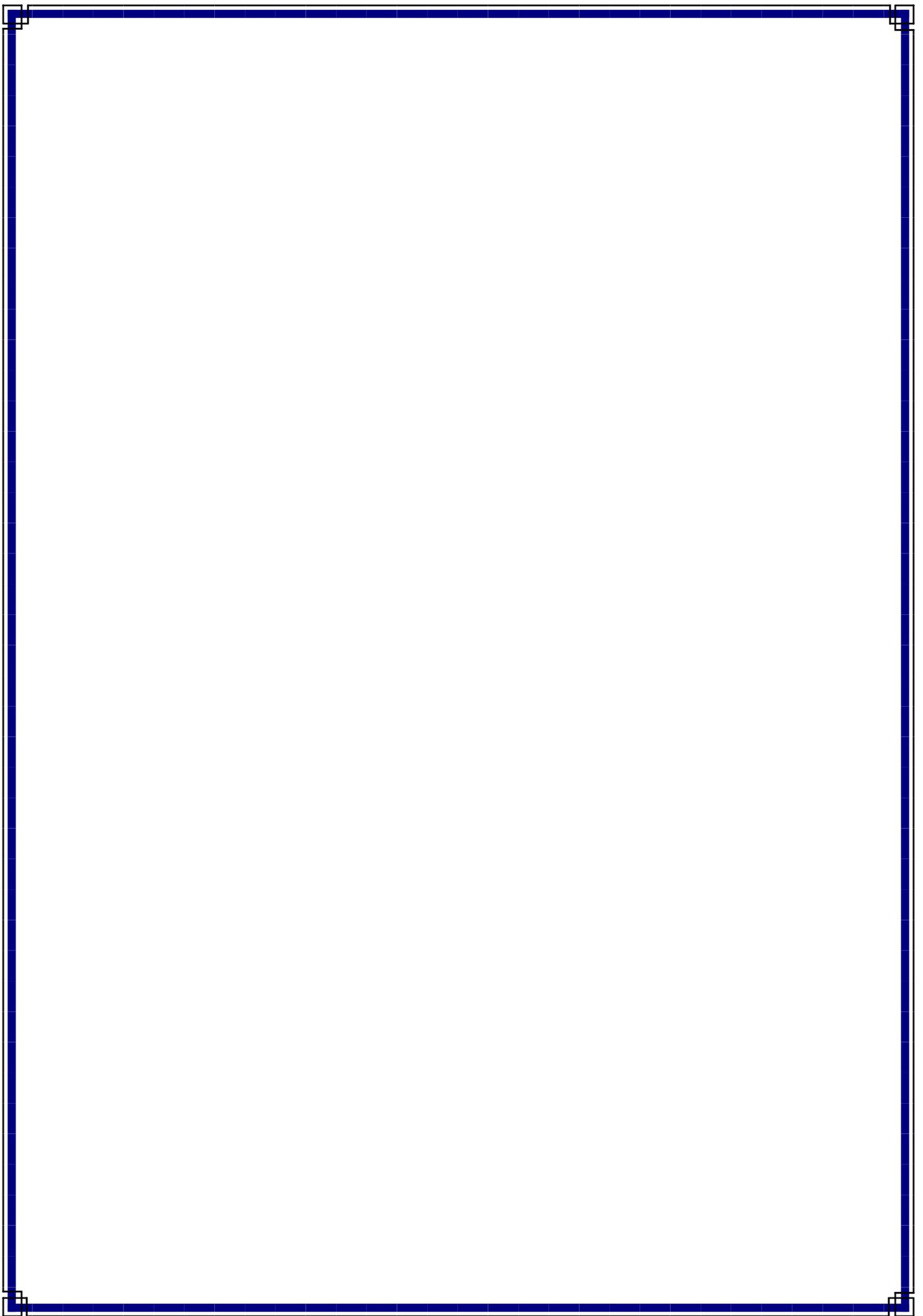
Réalisé par :
BEGUERADJ Mokrane.

Encadré par :
Prof. OUATMANI Settar.

Les membres de jury de soutenance :

Prof. SAHALI Ahmed	Président(e)
Prof. OUATMANI Settar.	Encadreur
Prof. OUDJANI Ouardia	Examineur (rice)

2023/2024.



Dédicace

Je dédie ce présent et modeste mémoire à :

- ✓ Mes chers parents.
- ✓ Mes chers (es) frères et sœurs.
- ✓ Chères Femme et filles.
- ✓ Mon encadreur qui travaille sérieusement au développement et la promotion de la recherche scientifique et Historique notamment à l'université de Bejaia.

Remerciements

Je présente mes remerciements à :

- ✓ Tout d'abord, je dois remercier le Dieu qui encore m'a donné santé, de courage.
- ✓ Mes frères et sœurs qui m'ont soutenu tout ce temps.
- ✓ Ma famille et mes filles qui m'encouragent toujours pour finir ce mémoire.
- ✓ Mon encadreur, M.OUATMANI Settar, qui avait proposé un sujet auquel je réfléchissais depuis longtemps mais les circonstances ne m'ont pas permis d'y travailler, et avoir aidé et dirigé ce mémoire.
- ✓ Mes amis et collègues du travail qui m'encouragent dans mes études et la réalisation de ce modeste travail.
- ✓ Au reste des professeurs et administrateurs de département Histoire particulièrement et ceux de la faculté des sciences humaines et sociales en général qui m'apportent respect, appréciation et encouragement pour compléter ce mémoire.

Liste des Abréviations

Abréviations.	Significations.
A.L. N	Armée de libération nationale.
A.N.C	Assemblée nationale Constituante.
ASS. ALG	Assemblée Algérienne
ASS. C	Assemblée constituante.
ASS.NAT.	Assemblée nationale.
B. P	Bureau politique.
C.C.E	Comité de coordination et d'exécution
C.N.R. A	Conseil national de la révolution Algérienne
E.M. G	Etat-major général
EXEC PROV	Exécutif provisoire.
F.L. N	Front de libération nationale.
FF- FLN	Fédération de France du F.L. N
G.	Général.
G. G	Gouverneur Général.
G.P.R. A	Gouvernement provisoire de la république Algérienne.
J.O.R. A	Journal officiel de la république Algérienne.
J.O.R. F	Journal officiel de la république Française.
J.O.E. A	Journal officiel de l'Etat Algérien.
M.T.L. D	Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques.
NRO	Numéro
O.A. S	Organisation Armée secrète.
P. C. A	Parti communiste Algérien.
S. D	Sans date.
S.F.I. O	Section française de l'internationale ouvrière.
U. D.M. A	Union démocratique du manifeste Algérien.
Z.A. A	Zone autonome d'Alger.

Annexes

La liste des annexes (documents) :

Nro d'Annexe	Titre d'Annexe	Pages
01	Extrait de naissance d'Abderrahmane Farés.	71
02	Les résultats officiels du référendum.	72
03	La lettre du président de la république française au président de l'exécutif provisoire algérien.	73
04	La lettre du président de la république française au président de l'exécutif provisoire algérien.	74
05	La lettre de transmission des pouvoirs de l'exécutif provisoire de l'état Algérien au président de l'assemblée é constituante.	75
06	La lettre de transmission des pouvoirs du G.P.R.A au président de l'assemblée constituante.	76
07	La proclamation de république Algérienne par président de l'assemblée nationale constituante.	77
08	Résolution de L'A.N.C fixant les modalités de désignation du gouvernement.	78
09	la nomination des membres du gouvernement.	79

La liste des annexes (photos) :

Nro d'Annexe	Titre	Pages
01	Farés à paris	80
02	A sa sortie de l'Elysée après l'entrevu avec De Gaulle.	
03	Déclaration de Farés au journal le monde.	81
04	L'O.A.S devant le plan Farés	
05	Proclamation d'indépendance, Farés hisse le drapeau Algérien.	82
06	Discours de Farés lors de l'installation du G.P.R.A à Alger.	
07	Les têtes de L'O.A.S.	83
08	Couverture du livre : la cruelle vérité	84

INTRODUCTION

1-Le choix du sujet :

Le choix du sujet est dictée par ce qui suit, tout en incluant ce qui est raisons objectives et celles qui est subjectives que nous résumons comme suit :

➤ RAISONS OBJECTIVES :

- Bien connaître la nature de la personne d'Abderrahmane farés, sa famille, sa vie, formations et professions.
- Mieux connaître son engagement politique durant le mouvement national comparativement avec les autres leaders politiques de la même époque.
- Identifier sa contribution dans la refondation de l'Etat Algérien.
- Etre au courant des raisons de son retrait de la vie politique après l'indépendance.

➤ RAISONS SUBJECTIVES :

- Découvrir les véritables raisons de sa marginalisation politique et académique.
- Contribuer à la réhabilitation de la personne d'Abderrahmane Farés.
- Contribuer à travers ce modeste travail à enrichir la recherche historique et la bibliothèque avec cette œuvre.

2-Problématique :

Abderrahmane Farés est considéré comme l'un des personnages méconnus et qui était peu étudié sur le plan académique. De nombreux historiens l'ignorent délibérément ou par ignorance. Il existe un dicton courant qui dit : " l'homme politique pense aux élections (pouvoir), et l'homme d'état pense à la fondation d'un Etat". C'est la description que distingue Abderrahmane Farés du reste des acteurs et figures d'Algérie au cours de la période du mouvement national de 1945 jusqu'à 1965. C'est- la que réside l'intérêt de notre sujet, alors que Farés, n'est pas seulement une figure politique et révolutionnaire mais plutôt une figure d'homme d'Etat. Après son engagement dans la lutte politique et révolutionnaire, Abderrahmane Farés cherchait, après le cessez le feu, à mettre en place les bases d'un état Algérien après une longue nuit coloniale de 132 ans. Largement différents des autres acteurs de l'époque qui a suivi l'indépendance, il n'a pas cherché le pouvoir ou les postes politiques importants. Malgré son expérience et ses compétences, il a été marginalisé. Il a accepta son sort sans résistance.

Il existe d'innombrables écrits sur l'histoire du mouvement national (1945/1954) et la révolution Algérienne (1954/1962), et sur les grands évènements politiques, militaires,

INTRODUCTION

économiques, sociaux et culturels vécus par les Algériens en période contemporaine. Il y a également des biographies sur les acteurs politiques algériens. Peu de chercheurs se sont intéressés à Abderrahmane Farés. Parfois il est évoqué légèrement en quelques lignes ou en quelques pages, tandis que d'autres s'attardent uniquement à l'ère de l'exécutif provisoire. Pourtant, sa carrière politique était riche que ce soit pendant les années où il défendait l'intégration, ou lorsqu'il était militant actif du FLN ou enfin lorsqu'il a géré la transition après les Accords d'Evian.

Ce qui a distingué le monde après la seconde guerre mondiale (1939/1945), c'est la faiblesse des puissances européennes traditionnelles, comme la Grande Bretagne et la France, qui se sont effondrées après cette guerre. En revanche, il y avait l'émergence des mouvements de libérations nationales dans leurs anciennes colonies, y compris l'Algérie dans laquelle, un mouvement national indépendantiste s'est formé durant la période (1945/ 1962) suite aux massacres Français en Algérie du 08 mai 1945, qui constituent des facteurs essentiels de la future guerre de libération nationale (1954/1962). Des personnalités et figures nationalistes politiques et révolutionnaires ont émergé pour conduire ce mouvement national vers l'autodétermination, telles que Messali El Hadj, Ferhat Abbas, Ait-Ahmed et Mohamed belouezdad. Cependant, d'autres personnalités nationales et politiques, s'engagent pleinement dans le mouvement et la révolution Algérienne en toute discrétion pour l'émancipation du pays comme Abderrahmane Farés, où sa longue lutte reste encore méconnue de nombreux Algériens malgré son engagement entier dans le mouvement national et sa lutte honorable dans la révolution Algérienne.

A la fin de la seconde guerre mondiale, et suite aux massacres français en Algérie le 08 mai 1945, le mouvement national Algérien a repris de l'ampleur après son inactivité durant la même guerre. Ce dernier, réapparaîtra de nouveau et prend plusieurs formes de lutte. Ceci dit, il est toujours divisé en plusieurs courants politiques différents dans leurs visions concernant les méthodes de lutte. Certains conservent leur méthode de lutte politique, tels que le parti communiste Algérien (P.C.A) et les OULEMAS, qui manifestaient politiquement contre la politique coloniale en revendiquant des réformes tout en restant dans le cadre Français et maintiennent leurs positions vis-à-vis de la question d'assimilation. Autres courants, représentés par le parti de l'union démocratique du manifeste Algérien (U.D.M.A) dirigé par Ferhat Abbas, est parmi les partis qui luttent et travaillent ainsi dans le cadre Français, en abandonnant son attachement à l'assimilation tout en exigeant le fédéralisme dans le cadre de l'Union française. Il menait une lutte au sein des instances politiques françaises comme l'assemblée constituante de 1946 et l'assemblée Algérienne de 1948. Le dernier courant était celui représenté par, le mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (M.T.L.D) , dirigé par Messali El-Hadj,

INTRODUCTION

qui a opté pour des positions politiques radicales à l'encontre du colonialisme Français, tout en s'associant avec les autres courants pour mener des combats communs pacifiques, et en participant aux élections de l'assemblée Algérienne de 1948. On note que tous les partis dites nationaux se sont accordés à l'unanimité sur la possibilité d'une lutte dans le cadre Français, y compris les indépendantistes.

A la lumière de cet élan du mouvement national Algérien, d'autres personnalités nationales s'engageaient dans le mouvement national et luttait contre les politiques coloniales dans la plus grande discrétion sans propagande politique ou médiatique, comme Abderrahmane Farés. Cet homme défendait ses idées sans s'engager dans ces partis nationalistes. Même après l'évènement du 08 mai 1945 au moment où beaucoup ont boycotté les élections, il a accepté de se présenter lors des élections de la première assemblée constituante. Minoritaire sur la question de l'intégration, il resta néanmoins très attaché. En 1946, au moment où les députés Algériens protestaient violemment contre les lois et pratiques coloniales, Farés s'opposait d'une manière pacifique et juridique. De même qu'en 1962, beaucoup cherchaient et faisaient l'impossible pour accéder au pouvoir, Farés cherchait comment servir son pays qui avait besoin de toutes les énergies. Il faisait son chemin, sa carrière avançait et il ne souciait guère de ce qui se dit sur lui par derrière. D'ailleurs, à un moment, il s'éloigna de toute action politique.

La problématique de recherche dans ce modeste travail s'articule autour de certaines questions historiques légitimes qui se sont les suivantes :

- C'est quoi l'intégration pour Abderrahmane Farés ? Pourquoi il l'a revendiquée durant de longues années ?
- Quels les sont les formes de l'engagement de Farés au sein de la Révolution algérienne ?
- Comment juger l'action de Farés à la tête de l'exécutif provisoire ?

3-Méthodologie :

Dans ce présent et modeste travail, nous nous sommes appuyés sur des outils de recherches scientifiques très simples, qui sont des mémoires personnelles de certains acteurs politiques et révolutionnaires du mouvement national et la de révolution Algérienne. Ces écrits mentionnent Farés dans quelques passages et minimisent son rôle pendant l'année 1962. Il s'agit par exemple, des mémoires du Cdt Azzedine « Et l'Algérie ne brulera pas », de celles d'Ali Haroun « L'été de la discorde Algérienne 1962 » et « La 7^{ème} wilaya, la guerre du FLN en France (1954/1962). » C'est le cas également pour Abdeslam Belaid et son fameux entretien avec Ali Kenz « Le hasard

INTRODUCTION

et l'histoire », de Benyoucef Benkhedda « L'Algérie à l'indépendance, la crise de 1962. » Nous avons utilisés également les ouvrages, articles et études académiques qui avaient évoqué brièvement le parcours d'Abderrahmane Farés. Nous citons ici la thèse publiée récemment par Amar Mohand-amer intitulée « La crise du FLN de l'été 1962, indépendance nationale et enjeux de pouvoir(s) ». Bouquelqoul Aissa dans son doctorat sous le thème : « Les députés musulmans dans l'assemblée Algérienne et leur rôle dans la vie politique de 1948 – 1956 », ne cite pas beaucoup Abderrahmane Farés bien que ce dernier était un moment président de cette assemblée. Le mémoire de magister de Hami Chahradez intitulé : « l'exécutif provisoire et le référendum d'autodétermination, du 19 mars au 28 septembre 1962 », est revenu sur cette partie de la vie d'Abderrahmane Farés mais d'une manière non approfondie. Un autre élément est celui de la presse (coloniale ou autre) qui m'a été d'un grand recours.

Compte tenu de la nature du sujet abordé, nous nous sommes retrouvés face à deux méthodes essentielles de recherche. La première était la méthode descriptive ou bien historico-narratif qui m'a permis de raconter l'évènement avec tous ces détails. La deuxième c'était la méthode analytique. Par-là, j'ai voulu donner mon avis les allégations rapportées sur la personne étudiée, et de souligner son rôle dans la lutte anticoloniale durant le mouvement national et sa révolution. Voici le meilleur moyen pour s'approcher de la vérité historique. Nous avons enfin utilisé l'approche comparative de la figure concernée avec d'autres personnages du mouvement national sur les questions du mouvement national et de la lutte de libération nationale.

Une grande importance est accordé aux mémoires d'Abderrahmane Farés « La cruelle vérité, mémoires politiques 1945 – 1965 ». Avec ce document, on est revenu sur certaines zones d'ombre de sa vie dont il était presque l'unique témoin. Je parle ici de sa famille, de son enfance, de sa vie professionnelle et de ses débuts en politique.

4-Présentation des grandes lignes du plan du travail initial :

Au cours de ce modeste mémoire, nous avons abordé la lutte et le parcours historique d'Abderrahmane Farés de 1945 jusqu'à 1965. La période couverte est longue et plein d'évènements importants, cela nécessite de deviser ce mémoire en cinq (05) chapitres essentiels, et chaque chapitre comprend quatre (04) à cinq (05) sous-titres partiels.

Au premier chapitre nous avons abordé les origines d'Abderrahmane Farés, sa famille, sa personnalité, sa formation et sa vie professionnelle. Il y avait aussi un compte rendu de ses mémoires personnelles publiées après l'indépendance. Dans le deuxième chapitre nous avons évoqué sa vie politique de 1945 jusqu'en 1955, en sa qualité d'élue au sein conseil d'Alger, de la première assemblée constituante et de l'assemblée Algérienne. Une importance est accordée à

INTRODUCTION

l'intégration et sa vision sur cette question. Le troisième chapitre est consacré à son engagement dans la révolution Algérienne, particulièrement comme membre de la fédération du France du FLN (1957/1962). Au quatrième chapitre nous avons abordé sa présidence de l'exécutif provisoire et toutes ses activités depuis la signature des Accords d'Evian jusqu'au référendum de l'autodétermination. Nous par exemple la création de la force locale, la réaction face aux crimes de l'OAS et le déroulement du référendum. Le cinquième et le dernier chapitre est consacré aux défis auxquels il a été confrontés, notamment la crise de l'été 1962, le transfert des pouvoirs aux nouvelles autorités du pays, et enfin sa vie après l'indépendance de l'Algérie.

5-Les difficultés rencontrées :

Concernant les difficultés et problèmes rencontrés durant la réalisation de ce présent mémoire, on distingue trois types de problèmes. Le premier type est l'aspect scientifique à savoir la difficulté d'accès aux archives disponibles pour la plupart à l'étranger. Pour les mémoires des anciens acteurs politiques, on constate comme on l'a cité dans le passé, qu'Abderrahmane n'est pas cité d'une manière abondante. Le deuxième type de difficultés réside dans l'aspect socio-professionnels, à savoir le manque du temps pour la recherche à cause de mes obligations professionnelles et les préoccupations familiales. Le dernier type de problèmes, sont d'ordre personnel, car j'ai eu des difficultés à m'adapter au milieu de la recherche après avoir quitté le milieu universitaire depuis environ 26 ans.

A/FAMILLE :

Abderrahmane Farés, l'homme dont les circonstances que lui-même disait souvent, l'ont amené à être un homme politique, mais il ne s'attendait pas à être l'homme qui est choisi par le GPRA et le gouvernement français pour diriger la période transitoire après la signature des Accords d'Evian. Il est né le 30 janvier 1911 à Akbou, en Kabylie, dans la vallée de la Soummam, dont « le village fait face à un monticule appelé le piton » actuellement dit : AMALOU près de BIZIOU, dans la wilaya de Bejaia. (Farés, 1982, p7). AMALOU est une commune qui se situe à 15 km du chef-lieu de la daïra, à 60 km de Bejaia, et à 200 km de la capitale d'Alger. Elle est bordée à l'est par la commune de Beni-Maouche, à l'ouest par la commune d'Akbou et celle de Bouhamza et la vallée de la Soummam, au sud par la commune de Bouhamza, et au nord par la vallée de la Soummam et la commune de Seddouk. « Elle a été créée en 1891 sous le nom de "tizidib", et comprenait plus de 20 villages jusqu'en 1956, date à laquelle elle est devenue une commune pleine exercice. Elle a pris le nom de commune d'Amalou, et son nom a été changé en commune de Mahfouda en 1963. Elle comprenait à la fois les communes de Bouhamza et de Tamoqra, avec son siège à Amadou. Elle a été constituée en commune indépendante et repris le nom Amalou suite à la division administrative en 1984 » (Bouzenacha, 2013,p 342) Cette commune d'Amalou, a eu une histoire honorable pendant la guerre de libération nationale, qui compte 308 martyrs, elle était le théâtre de nombreuses batailles acharnées, dont les plus importantes sont : la bataille de TIGHARMINE, AZRO , TOUMLILINE, TOUTHAL...et de nombreux martyrs comme : ABDELOUAHAB MOKRANE, et combattants comme : ABDELOUAHAB MESSOUD, ainsi que de nombreuses personnalités historiques (Bouzenacha, 2013,p 342). Telle est la région de sa naissance, une région avec grand passé historique reconnu. Farés est né de père Mohand Chérif et de mère Ait-Said al-Akri¹. « En dépit d'une légende tenace le fait de naître dans un milieu de grands bourgeois, Abderrahmane Farés, est d'origine modeste » (Eveno& planchais, 1990, p339). Sa famille fut très simple, elle appartient au milieu populaire comme beaucoup de familles algériennes, dites indigènes, qui ont vécue l'injustice du colonialisme français. « Orphelin à l'âge de six ans, je fus élevé par mon grand-père AOUN (c'est-à-dire huissier audienier) au palais de justice »(Fares,1982, p7). Son père est mort en 1917, pendant la première guerre mondiale comme beaucoup d'Algériens forcés de se mobiliser pour une guerre qui ne les concernait pas. Abderrahmane Farés fut accueilli chez son grand-père, une famille de simples fonctionnaires, son grand-père et son oncle, qui pouvaient subvenir aux besoins nécessaires, ce qui lui permit de suivre des études, être favorisé par rapport à d'autres enfants de son âge, son grand-père lui donc

¹ Voir Annexe Nro 01.

assurait une vie acceptable, il lui a inculqué une vraie éducation bien ancrée dans la société algérienne en générale, et kabyle en particulier. Abderrahmane Farés reconnaît la charité de son grand-père depuis son enfance et sa jeunesse, il se souciait, il fait des économies dès son âge « J'aidais financièrement mon grand-père qui venait d'être mis à la retraite » (Farés, 1982, p 10). Donc « sa famille lui donna pourtant les moyens de passer de l'école primaire d'Akbou à la faculté de droit d'Alger. Ainsi allait-il devenir le premier notaire musulman d'Algérie » (Eveno& planchait, 1990, p 339). Mais Abderrahmane a d'autres qualités particulières aussi de son âge, il était « élève studieux » (Farés, 1982, p7), menait ses études avec un grand succès, et comme il était aussi un« excellent footballeur, formé au football club de bougie » (farés, 1982, p11).D'autres passe-temps, comme se promener dans les sites touristiques et les forets chaque soir, jusqu'à ce qu'il soupire de soulagement. Sans oublier de parcourir les journaux de la presse indigène comme la voix des humbles, un journal fondé par les instituteurs algériens. Il évite toute participation à l'activité politique peu importe ; « c'est en jouant au football que j'appris, n'ayant jamais fait de politique » (Farés, 1982, p11). Après ses études et formations durant sa première enfance, « il s'est marié en 1934 » (cheurfi, 2009, p 152), le 29 juillet, il précisait lui-même, et a donné naissance à de tels enfants comme : Nabil, le célèbre écrivain algérien, et Yahia, tous ont eu de bonnes formations, engagés dans la révolution au côté de leur père. Puis, Farés entra dans la vie professionnelle.

Il a aussi des qualités particulières ; l'intelligence, perspicacité et l'éloquence, ce qui a fait de lui une personne sociable qui a noué des amitiés avec tout le monde ; Algériens et européens qu'il a grandement entretenues toute sa vie. Ajoutant à cela il était tolérant même avec ses ennemis, le respect des autres malgré les différences, il aime aussi consulter sa famille, même concernant ses affaires, petites et grandes. « Avant de me rendre à son invitation, dont l'objet était certainement la présidence de l'exécutif provisoire, je demandé l'avis de ma femme » (Farés, 1982, p89).

B/ FORMATION :

Issu d'une famille modeste, ayant peu de moyens, Farés fut parmi les Algériens qui avaient la chance d'être inscrit pour étudier à une école primaire renommée de sa région, ou peut-être la plus distinguée, une école mixte fréquentée par des élèves européens et kabyles. (Farés, 1982, p 07). Dès le début, il était très attaché au directeur de cet établissement. « J'ai été formé par le directeur de notre école, Ferrari qui me témoignait une affection presque égale à celle qu'il portait à son fils mimi » (Farés, 1982, p 07). Elève surdoué, il gagna une bourse pour poursuivre ses études secondaires » (Stora, 1985, p 343). Il suivit des cours complémentaires au centre de Amour- Abdelkader à Bougie, et a logé dans une chambre au quartier des Cinq-Fontaines, actuellement dite « EL-homma Oucherchour et ce, dans des conditions très difficiles. Pendant la période des vacances, il travaillait à l'étude notariale d'Akbou, dont faisait partie Son oncle. Ceci pour soutenir son grand père mis en retraite et pour acquérir une bonne expérience dans le domaine de notariat. Le propriétaire de l'étude notariale d'Akbou, M, Poignand, fut impressionné par les qualités, les compétences, et les talents de ce jeune fonctionnaire : « six mois après mon entrée à l'étude, je commençais à rédiger les actes les minutes à la main », ce qui a amené M, Poignand à « m'abonner aux cours par la correspondance de l'école supérieure de Notariat à Paris » (Farés, 1982, p 10). Là aussi, c'est une nouvelle opportunité offerte à Farés, en bénéficiant d'une formation de notariat pour perfectionner ses talents tandis que les Algériens n'avaient rarement cette chance.

Une autre fois, un nouvel horizon s'ouvrit à Abderrahmane Farés à travers son chef M, Poignand, Ce dernier lui a proposé de l'accompagner à Alger afin de continuer à travailler dans son étude notariale après son affectation à cette ville par les autorités judiciaires, Farés sollicita la permission de son grand-père qui donna son accord pour cette expérience. Là, il poursuivit des études de droit à Alger (1931 – 1933) tout en continuant ses cours de correspondance avec l'école de notariat de Paris. (Farés, 1982, p 11), cette formation permettra d'affiner d'avantages ses talents pendant deux ans, de 1931 à 1933.

C/ VIE PROFESSIONNELLE :

Après sa formation initiale citée auparavant à Akbou, à Bougie et à Alger, Abderrahmane Farés a participé au concours d'huissier et de greffier de justice de paix avec succès. Il est alors désigné huissier à Sétif. Farés, 1982, p11) « je n'ai exercé que deux mois, écrit-il plus tard, n'ayant pas eu le courage de procéder à des saisies à l'encontre de malheureux fellahs dont le délit avait été de ramasser du bois mort en forêt pour se chauffer : L'hiver, dans la région étant très rigoureux » Suite à ce constat amer, Farés quitte la ville de Sétif, il rejoint Alger pour travailler à l'étude de son ancien patron M.Poignand. Quelques mois après, il prit sa nouvelle fonction : greffier notaire au titre II à Seb dou, petit village de l'Oranie, dans l'arrondissement de Tlemcen » (Farés, 1982, p 12, p13).

En 1936, alors qu'il atteint l'âge légal (25 ans) pour participer au concours de recrutement comme notaire, il participa à ce concours qui a eu lieu à Alger et l'obtint. Il laissa M.Abouira s'occuper de toutes les affaires de la greffe à Seb dou et partit rejoindre son premier poste en qualité de notaire à la ville de Collo dans l'Est algérien en juillet 1939. Il fut le premier notaire musulman algérien non naturalisé français dans l'histoire. Sa prestation de serment avait eu lieu le 4 août 1939. (Farés, 1982, p 12, p13). Son premier acte notarié, il l'a établi à Philippeville, le 10 août 1939 et concerne son ancien maître d'école M. Ferrari. C'est avec cet acte que démarra officiellement son travail de notaire. Il n'était pas facile à l'époque d'exercer le métier de notaire dans une petite ville (Collo), au milieu du régime colonial où par exemple les colons voulaient s'accaparer de beaucoup de privilèges. D'emblée, il subit les intimidations du maire de Collo, Aymé, grand colon de la région, qui déclara devant son entourage : « comment un arabe peut-il être notaire ». Cet homme raciste n'était pas différent d'une grande partie de son peuple. « C'est le racisme qui règne, plus particulièrement ici, écrit Farés, la majeure partie de la population européenne est d'origine étrangère, sans une goutte de sang français dans les veines » (Farés, 1982, p14, 15, 17). S'occupant de sa famille malgré le peu d'argent qu'il gagnait, il décida de quitter Collo pour rejoindre Alger où son ancien patron l'a informé de sa nouvelle nomination comme notaire à Berrouaghia, une commune située près de Médéa, à 88 km au sud-ouest de la capitale d'Alger, Berrouaghia est connu comme un centre de colonisation et célèbre par sa prison pour les condamnés de droit commun. « il ne faut pas te décourager, lui dit son premier patron, les débuts dans la profession sont toujours pénibles d'autant plus que tu es Kabyle, mais ta valeur professionnelle s'imposera à tous les attardés qui sont malheureusement légion dans ce pays » (Farés, 1982, p18).

Dans cette nouvelle demeure, il n'échappa pas aux regards méprisants des Européens à leur tête le maire Pergaud. Farés s'opposa à lui, en lui affirmant que son poste était le début d'une évolution de la situation des Algériens musulmans. Il resta choqué devant ma détermination à s'imposer par mes compétences et la force de la loi. Il mène une bataille acharnée pour déposséder les colons sans préjudice de la législation applicable à l'époque, ce qu'il raconta lui-même en détails dans ses mémoires. Il provoqua la colère des Européens qui l'accusèrent de « notaire arabe, nationaliste » Lors d'un voyage en France en 1945, on essaya en vain de lui créer des problèmes avec les autorités. A son retour, il reprit sa fonction au grand malheur de ses adversaires. (Farés, 1982, p 19, 20 et 21).

Au déclenchement de la révolution algérienne en 1954, Farés, « s'installe à Koléa² où il dirige une étude de notaire. Il fréquente les milieux proches de la S.F.I.O » (Stora, 1985, p 344), et des personnalités politiques françaises. Les discussions tournaient autour du développement de la guerre et les moyens de l'arrêter. Il s'engagea aussi au service du FLN jusqu'en 1962. Après l'indépendance, il se retira de la vie politique et continua à exercer le métier de notaire jusqu'en 1971. (Stora, 1985, P 344)

² Kolea : une commune de la wilaya de Tipaza, située à 26 km à l'ouest d'Alger, dans le sahel algérois.

D-LA CRUELLE VERITE :

« La cruelle Vérité » est un ouvrage écrit par Abderrahmane Farès et qui rapporte l'itinéraire politique de cet homme politique de 1945 à l'indépendance de l'Algérie. Ce récit « apporte sa part de vérité sans modestie excessive mais avec une louable concision et une grande clarté d'exposition »³ l'auteur profita de l'occasion pour raconter certains faits importants en rapport avec l'histoire d'Algérie depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à l'indépendance du pays, notamment la période de transition, une courte période, riche en événements et dont certains avaient suscité de vives polémiques politiques et historiques. Ce livre publié en 1982, par l'édition Plon, se divise en six chapitres (la jeunesse, la vie professionnelle, la lutte politique en Algérie, la lutte politique en France et la clandestinité, l'exécutif provisoire de l'état Algérien, la fin de la lutte politique, La deuxième partie du livre est consacrée aux annexes, de 159 à 248 pages.

1 -La valeur de l'ouvrage :

En écrivant son livre, Abderrahmane Farès a voulu apporté son témoignage sur les grands et importants événements liés à l'histoire du pays et auxquels il était impliqué à l'image de la période de transition (avril- juillet 1962) dont il était l'acteur principal. Son devoir c'est donc d'éclairer les Algériens et de faciliter le travail aux historiens sur cette partie de sa vie qui a pris la part du lion dans l'ouvrage. C'est une source historique émanant d'une personnalité de premier ordre qui sera très utile pour les passionnés de l'histoire d'Algérie. Il n'était pas le seul, de nombreuses personnalités algériennes avaient alors écrits leurs mémoires de guerre. Chacun avait son explication et les raisons de ce retour à la mémoire.

2 - Le contenu de l'ouvrage :

D'une manière générale, tout en relatant son parcours, il s'interroge sur la lutte du peuple algérien pour l'indépendance à commencer par la lutte militaire contre la politique coloniale basée sur la répression, le pillage... ensuite sur la lutte politique entamée par les différentes tendances du mouvement national et qui logiquement pourrait conduire au dialogue et à la négociation avec la France. Selon lui, l'échec de l'action politique a naturellement débouché sur l'action armée, seule solution possible face à l'intransigeance du colonialisme français. A la fin il

³ AGERON^(CH).R) : la cruelle vérité(compte rendu) , Persée

https://www.persee.fr/doc/outre_0300-

9513_1984_num_71_262_4766_t1_0083_0000_2?q=Abderrahmane+fares,ageron

pose des questions sur les difficultés de la période transitoire : quelle forme prendra-t-elle ? Quelles sont ses limites ? Comment faire son transfert avec l'Algérie indépendante ?

Dès le début, Abderrahmane Farés évoqua son enfance et ses études. A Bougie «je logeais dans une petite chambre sans chauffage, au rez-de-chaussée d'un immeuble du quartier des cinq-Fontaines, je couchais sur une natte avec une couverture et m'éclairer, faute d'électricité, d'une bougie » (Farés, 1982, p 10). Il consacra du temps pour parler des études de droit à Alger et de sa vie professionnelle comme huissier, greffier et notaire. Là où il exerçait ses métiers, il fréquentait les milieux politiques européens et algériens. Cette formation l'avait aidé à s'engager dans la vie politique pour atteindre au fur et à mesure des sommets. On dit de lui qu'il « est alors le prototype du musulman dont le travail et le talent ont assuré la promotion au sein de la république française... » (Eveno& Planchais, 1990, p 340).

Les débuts de son engagement politique sont récités avec clarté surtout qu'il s'agit d'une période fort ignorée de beaucoup de ses compatriotes. Son activité politique commença par son élection au conseil municipal, et ensuite au conseil général d'Alger (1945 - 1946). Il raconta son expérience de député de la première assemblée constituante en 1945. Il était alors un défenseur du collège unique à l'opposé des colons. Son récit continue avec sa participation à l'élection de l'assemblée algérienne en 1948. Il occupera alors diverses tâches : membre de la commission de finance, président de cette commission, président de l'assemblée algérienne. Il fut l'unique algérien à occuper un tel poste. S'il parle de la Révolution algérienne c'est pour analyser deux points essentiels, les contacts auxquels il a pris pour arrêter cette guerre et son engagement au sein du FLN.

A propos de son rôle de médiateur, il cite d'emblée cette délégation présidée par Ben Djelloul et qui comprenait Ahmed Francis, Tawfiq el Madani, et lui-même, partie à Paris où elle s'est entretenue avec le chef du gouvernement Mendés France. Ce jour-là, Farés resta fidèle à l'intégration. Pas pour longtemps, il changea de position après les attaques du 20 août 1955 en signant la motion des 61 élus algériens musulmans le 26/09/1955. Devant la pression du gouverneur général, il appela au calme à la radio et demanda l'application de l'intégration. Dans son livre, il ne rata pas l'occasion pour tous ces changements d'avis d'une période à une autre. A retenir aussi sa proposition à Edgar Faure de doter l'Algérie d'une autonomie interne comme celle du Maroc et de la Tunisie. Les débuts de la Révolution sont marqués enfin par les contacts de l'auteur de « la cruelle vérité » avec les cadres du FLN de la ville d'Alger Abbane Ramdane, Larbi Ben M'Hidi, Yacef Saadi et d'autres figures moins connues.

Sa participation à la Révolution au côté du FLN, il la relata au chapitre quatre. Il a joué un double rôle, celui du militant actif au sein de la fédération du F.L.N en France s'occupant entre autres de la collecte des fonds, et du diplomate, médiateur entre Algériens et Français.

Au chapitre V de ses mémoires, Farés, évoque les détails de la période de transition. Il occupait un poste clés en l'occurrence la présidence de l'exécutif provisoire chargé de la gestion des affaires d'Algérie pendant cette période cruciale de l'histoire du pays. Abderrahmane Farés raconta toutes les difficultés rencontrées et ses tentatives pour les dépasser à l'image de l'OAS qui détruisait tout sur son passage.

En dernier chapitre, l'auteur finit par revenir sur les faits vécus après l'indépendance jusqu'à 1956. Il s'arrêta sur une épreuve qu'il a subie en 1964 avec son arrestation par le régime de Ben Bella et son placement au Sahara en résidence surveillée.

Les mémoires politiques de Farés, resteront une source non négligeable, indispensable pour toute historiographie sur la période de transition en Algérie en 1962. Ceci par rapport à la qualité de l'auteur, personnalité nationale qui a été de tous les combats politiques depuis la fin de la guerre mondiale jusqu'à l'indépendance du pays. Sans oublier aussi ses compétences intellectuelles qui lui ont permis de développer des analyses approfondies sur différentes questions économiques et politiques vécues par l'Algérie, à son époque.

Abderrahmane farés a grandi dans un milieu colonial, politiquement autoritaire, socialement colonial, et économiquement destructeur. Cependant, il est né dans une famille modeste, respectable, dont les membres étaient des fonctionnaires dans l'administration. Farés orphelins depuis son enfance, donc son grand-père prenait soin de lui, l'élevait, et surtout dépensait pour ses études qu'il a entamé dans une école mixte de sa région, qui comprenait des enfants européens et Algériens. Il a reçu ses premières études par un instituteur français "FERRARI », qu'il l'a aimé et pris soin de lui aussi. Après Farés, poursuivit ses études complémentaires dans un collège à la ville de Bejaïa dans des conditions très difficiles, pendant les vacances, il travaillait comme assistant dans un bureau notarial d'un colon dit : "Mr. Poignand" que dirigeait son oncle a Akbou afin d'aider son grand-père retraité.

Pour ces formations, Farés poursuivit des études de notariat par correspondance avec une école à paris, après s'être installé à Alger avec l'aide de son chef du bureau de notariat, Farés, s'inscrit à l'université pour faire des études de droit, où il a perfectionné ses talents de futur notaire. Sa formation correspond à son métier, qu'il exerce depuis son enfance. Il a débuté sa carrière professionnelle comme huissier, puis greffier, et enfin notaire. A chaque fois, il a été le premier Algérien à occuper ces fonctions.

Farés, fait la distinction, il a été l'un des premiers à écrire des mémoires personnelles, un de ceux qui voulaient documenter l'histoire par eux-mêmes et pas par les autres. Il a consacré un livre précieux, même s'il raconte son parcours personnel, il raconte aussi l'histoire de son pays auquel il était attaché. Il présentait des événements dont il a été témoin et acteur, que l'on ne trouve que dans ses mémoires personnelles détaillées. Son œuvre est considérée comme une source historique non contestée.

A / AU CONSEIL D'ALGER ET DELEGUE FINANCIER :

Abderrahmane Farés, commença sa carrière politique en occupant plusieurs fonctions au sein de l'administration coloniale, où « il siège au conseil général, puis à la première assemblée constituante française, en 1953, il est désigné président de l'assemblée Algérienne après avoir défendu la résolution de l'intégration de l'Algérie à la nation française » (Amar, 2023, p 87). Tel est le premier parcours politique d'Abderrahmane Farés (1945 / 1955). Au lendemain de la seconde guerre mondiale, et à l'occasion des élections municipales du 29 juillet 1945⁴, Farés entama son parcours politique, « je fréquentai M. Marquetti, administrateur de la commune mixte de Boughari...il m'annonça confidentiellement qu'une circonscription électorale allait être créée à Boughari et Ain- Boucif *» et sous l'insistance de ses amis de la région, Farés, participa à ces élections pour la première fois. « Je décidai de me présenter sous l'étiquette socialiste... » Il mena sa campagne électorale avec sincérité et courage. Je « fis une honnête campagne électorale dans toutes les localités, y compris les douars les plus éloignés de la circonscription ». C'était l'occasion pour lui de fréquenter les milieux populaires Algériens, de découvrir leur situation politique, économique, et sociale où il était un peu loin d'elle. « J'expliquerai minutieusement aux électeurs quels étaient les pouvoirs réels du conseil général, et qu'il ne fallait pas s'attendre à des résultats miraculeux » (Farés, 1982, p 28, 29). Ces élections ont connu le vote de 58000 personnes sur 84000 inscrits au premier collège, et 2085 votants sur 8903 inscrits, et 01,47 % du suffrage exprimé au deuxième collège⁵). Il fut élu délégué municipal au conseil D'Alger, cette dernière, est une assemblée élue au double collège, délibérante de l'ancien département d'Alger. En 1848, à sa création, le département comptait cinq arrondissements, puis six en 1873, et son premier président était M. De Vaulx, et le dernier était Mohamed Ait-ALI (1956). Durant sa présence au conseil général, il s'inscrit officiellement au parti socialiste ou le secrétaire général de la fédération d'Alger était son ami Chatanet, et fait aussi connaissance de Jacques Chevallier, futur maire d'Alger, médiateur aux négociations avec L'O.A.S.

Sur ces différentes missions à cette époque, Farés écrit : « ayant perdu mes illusions de l'utilité du conseil général, je consacrai la majeure partie de mon activité à l'éducation civique des présidents des djemâas des douars de ma circonscription » (Farés, 1982, p 29-30) par la suite, auront lieu les élections pour la désignation des conseillers généraux à l'assemblée financière.

⁴ L'écho d'Alger, du 29 – 30/07/ 1945, nro 12 698.

* Boughari et Ain- Boucif : deux localités à la préfecture de Médéa.

⁵ La dépêche Algérienne, du 30/07/1945, Nro21557.

Celle-ci, est une sorte d'assemblée consultative, territoriale dont le siège était Alger, et qui remplaçait par l'ordonnance du 15/09/1945 par les délégations financières créées par le décret du 23/08/1898. Cette assemblée est constituée de 48 délégués financiers (24 délégués du premier collège, et 24 délégués du second collège), est chargée de voter le budget l'Algérie chaque année comme c'est le cas depuis 1900, et de débattre sur certaine question économique et financière, soumise au vote de double collège. « Mes amis Lechani, Imalhayene et moi-même fumes élus au premier tour au titre du deuxième collège, malgré l'hostilité de certains collègues européens qui nous considéraient déjà progressistes, donc dangereux » (Farés, 1982, p 31). Au sein de cette nouvelle instance, Farés, s'intéressait aux questions liées directement à l'amélioration des conditions de vie de ses compatriotes algériens, comme l'éducation, la santé, les barrages, les points d'eaux...dans les douars de sa région, il défendait ces problèmes à l'assemblée financière à l'époque du G.G Chataigny⁶. « à la fin de la discussion budgétaire, je fus élu président du conseil d'Alger. C'était la première fois qu'un Algérien occupait un tel poste ensuite président de l'assemblée Algérienne » (Farés, 1982, p 47). L'année suivante, Farés fut battu aux élections de renouvellement par ses collègues européens hostiles. Donc « il siège au conseil général, à la première assemblée constituante en 1946 » (Stora, 1985, p344).

⁶ Chataigny Yves : G.G d'Algérie, fut désigné par le G. De Gaulle de septembre 1944 à février 1948.

**B / SON ELECTION COMME DEPUTE A LA PREMIERE ASSEMBLEE
CONSTITUANTE :**

L'assemblée constituante (ASS.C) française en Algérie, est issue des élections législatives françaises pour élire l'assemblée constituante en France, qui comprend 586 sièges, où les femmes ont voté pour la première fois. Tandis qu'en Algérie, la France a réservé 26 sièges répartis entre Algériens et Colons, et soumise au système du double collège (13 pour chaque collège). Cette ASS.C, est chargée de coopérer avec le gouverneur général dans la gestion des affaires d'Algérie en coordination avec l'assemblée financière. Les élections ont eu lieu le même jour en France et en Algérie qui compte trois départements depuis 1848 (Alger, Oran, Constantine), « dans le département d'Alger, il y avait au titre du deuxième collège, deux listes, l'une conduite par le Dr Bachir de Blida, J'y figurerai volontairement au quatrième rang...l'autre fut conduite par Amar Ouzegane, alors secrétaire général du parti communiste Algérien » (Farés, 1982, p 32). Farés se présentait sur la liste S.F.I. O⁷, du parti socialiste. Le corps électoral du second collège était important :

TABLEAU 01 : LE CORPS ELECTORAL A L'ELECTION DE LA 1ere CONSTITUANTE :

Population d'Algérie		
	Premier collège	Deuxième collège
Inscrits	501 826	1 341 978
Votants	342 462	721 451
Pourcentage	68 ,24 %	53,76 %

« Le scrutin donna trois élus à la liste de Dr Bachir de Blida, et un élu à la liste communiste d'Amar Ouzegane, j'ai participé activement à la campagne électorale surtout dans le sud et Alger-ville ». Les résultats⁸ ont donné à la liste de S.F.I.O la deuxième place sur le territoire et la première place au département d'Alger notamment, dont Dr Bachir était la tête de liste⁹. Mais Farés, ne figura pas sur la liste des députés élus, voir son classement pour ses raisons personnelles, mais « six mois plus tard, le Dr Bachir, donna sa démission, je fus obligé de rejoindre paris... » (Farés, 1982, p 32). Suite à la démission de Bachir¹⁰, Farés est élu « pour la première fois député à l'ASS.C 1946 sous l'étiquette socialiste »¹¹. Du 20 février au 10 à juin

⁷ S .F.I.O : section française de l'internationale ouvrière, du parti socialiste français.

⁸ La dépêche Algérie du 21-22/10/1945, Nro 21 629.

⁹ Echo d'Alger du 21-22/10/1945, Nro 12 770.

¹⁰ Alger républicain du 24/10/1945, Nro 699.

¹¹ Journal feuilles d'avis de Neuchâtel, Du 28/03/1962, Nro 73.

1946. « J'arrivais (à Paris) au moment où allait s'engager le débat sur le collège électoral unique » (Farés, 1982, p 32). Dès le moment, Farés, s'est lancé dans une grande activité politique, et fait la connaissance de personnalités politiques françaises, telle que Guy Mollet, secrétaire général du SFIO. Il a réussi à unir les trois fédérations d'Algérie (Alger, Oran, Constantine), sur la question du collège unique « le collège unique fut adopté, et je fus l'orateur du groupe lors de la première plénière » (Farés, 1982, p33). Le 05 avril 1946, il prit la parole pour défendre de toutes ses forces sa position sur le collège unique au sein de la première ASS.C. Dans son célèbre discours ¹², il évoqua certains événements liés à la politique coloniale dans le domaine des droits politiques et élections notamment, cette politique basée sur la ségrégation entre les Français de souche et les Européens ayant obtenus la nationalité conformément à la loi du 26/06/1889 d'une part, et les Algériens distingués eux aussi en deux catégories : catégorie des citoyens qui ne dépassent pas 32000 électeurs, et la catégorie du reste des Algériens d'une autre part. Bien que l'ordonnance de CH. De Gaulle du 07/03/1944, est vue comme une évolution « en droit, mais non en fait » (farés, 1982, p 34), elle considère également les Algériens comme des sujets et maintient leurs statuts personnels en matière des droits civil. Et que « certains d'entre vous pensent peut-être que ces derniers n'ont pas une grande maturité politique, bien que beaucoup d'entre eux connaissent depuis des siècles, de véritables institutions démocratiques » (Farés, 1982, p35). Après cette introduction d'ordre général, Farés évoque la question du collège unique : « nous veillons à la première mesure essentielle, tendant à l'égalité totale des droits dans tous les domaines entre Algériens, sans distinction de race, de langue, ni de religion : le suffrage universel véritable, par l'élection de toutes assemblées, élues dans un collège unique » (Farés, 1982, p37). Cette position est en contradiction avec celle des députés européens, notamment Auguste Rencurel du parti radical social, qui plaida pour le double collège, de même pour son compatriote le député Amar Ouzegane, qui considérait que le collège unique va faire perdre à l'Algérie sa propre personnalité. « Avec M. Ouzegane, les choses prirent évidemment une autre tournure, le parti communiste ne veut pas du collège unique parce qu'il constitue un pas vers l'assimilation alors que l'intérêt de l'Algérie est de conserver son autonomie sous l'égide de la France »¹³. Au terme des discussions controversées, l'ASS.C se prononce contre le collège unique avec une majorité absolue, de 415 voix contre 154.¹⁴ Farés est déçu et il découvre la force du lobby des colons. Ceux-ci voyaient à travers par exemple l'avis de Farés que le double

¹² Voir la totalité du discours en P33-42 de son livre : la cruelle vérité.

¹³ La dépêche Algérienne du 06/04/1946, nro 21 772.

¹⁴ Idem

collège viole les principes d'égalités entre citoyens et sujets.¹⁵ Farés continue à plaider sa cause creant une controverses sur la scène médiatique. Il commence à douter du régime colonial et son incapacité à se réformer malgré toutes les déclarations sur l'égalité des races et sur la volonté de supprimer toute discrimination entre Algériens et Français.¹⁶ Après une courte durée, la première ASS.C fut remplacée par la deuxième ASS.C suite aux élections du 02/06/1946, à laquelle, Farés ne se présenta pas après sa déception dans l'activité politique notamment aux seins des assemblées élues. Pour l'histoire cette nouvelle et deuxième assemblée a globalement déçu les aspirations du peuple algérien après avoir voté la loi du 20 septembre relative au statut d'Algérie, qui consolide non seulement la domination des colons dans la vie politique, économique et sociale, mais cette fois –ci, ce statut d'Algérie du 20/09/1947, consacre aussi la puissance des colons au détriment des Algériens qui avaient d'ailleurs pour la plupart rejetés ce statut. Et Le seul point positif de la première ASS.C à retenir est le vote de la loi d'amnistie pour les détenus des évènements 1945. « Les députés musulmans qui rongeaient à l'assimilation, furent déçus de l'accueil réservé à leurs propositions, du moins auront-ils satisfaction de voir votée l'amnistie aux détenus politiques de mai 1945 » (kaddache, 1993, p 746).

¹⁵ Idem

¹⁶ L'Echo d'Alger du 06/04/1946, nro 12 913.

C / MEMBRE ET PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE ALGERIENNE :

L'assemblée algérienne (ASS.Alg) a été créée conformément à la loi relative à l'Algérie du 20 septembre 1947, elle était élue à trois reprises : en avril 1948, février 1951, et février 1954. C'est une instance (institution) délibérante, législative en son apparence. Elle semblait accompagner le gouverneur général dans la gestion des affaires d'Algérie. Composée du président et trois (03) vice-présidents et de quatre (04) secrétaires, ainsi de onze (11) commissions, dont six (06) permanentes et cinq (05) auxiliaires. Son nombre de sièges est de cent-vingt (120), répartis à parts-égales entre les Algériens majoritaires et les français minoritaires, telle est la conception coloniale française pour l'égalité politique, elle est dissoute le 12 avril 1956.

	Premier collège	Deuxième collège
Électeurs	58 000	1 300 000
Députés	60	60

Les résultats de ces élections du deuxième collège ont donné la victoire écrasante aux indépendants soutenus par l'administration, soit environ quarante-deux (42) députés, en plus des élus nationalistes (huit (08) à l'U.D.M. A, neuf (09) au M.T.L.D), et un (01) député pour la S.F.I.O. Ces élections se sont déroulées en deux tours : le 04 et le 12 avril 1948, sous l'égide du Marcel Edmond Naegelen, alors gouverneur général d'Algérie du février 1948 jusqu'au 09 mars 1951, un homme connu par ses manœuvres et truquages des élections¹⁷, « le fait est que sous son "proconsulat" l'art du truquage est devenu un système, et il ne pouvait pas l'ignorer. Son nom est devenu dans le vocabulaire algérien, synonyme de truquage électoral » (Kaddache, 1993, p 795). Ces élections ont vu l'indignation de la classe politique et de la presse qui qualifiait le vote du scandale électoral¹⁸, une élection connue par sa forte et importante participation des partis politiques tels que le M.T.L.D, L'U.D.M. A et P.C.A.

Aux moments des élections, Farés, hésita à propos de sa participation, en pensant à renoncer à sa vie politique. Mais ses amis, les présidents des djemâas des douars, les élus municipaux de Boghari insistaient sur sa candidature : « comment ! Tu vas abandonner nos populations, le travail entrepris sera perdu » (Farés, 1982, p 43). Mais Farés maintient sa position, proposa son ami Zahar Aissa, un interprète judiciaire, car l'activité politique ne lui

¹⁷ Alger républicaine 04-04/04/1948, Nro 1465.

¹⁸ Alger républicain le 11-12/04/1948, Nro 1471.

intéressait plus. « Mais après les expériences au conseil général, et de l'assemblée constituante, j'avais la conviction que l'Algérie était gouvernée non par Paris, mais par le lobby des intérêts européens d'Algérie » (Farés, 1982, p 43). Au fond de lui –même, la vraie raison de sa décision est qu'il ne veut pas faire obstacle aux candidats d'autres partis politiques les plus organisés. Cependant. Après sa rencontre avec Ferhat Abbas, ce dernier lui confirma que dans son fief « il n'y aura pas de candidats UDMA, nous savons que tu t'occupes Sérieusement de ta circonscription » (Farés, 1982, p 44). Quand ses amis ont rendu visite à Saad Dahlab, le candidat potentiel du M.T.L.D à Chellala, celui-ci le rassura : « dites à Farés que je ne me présente pas à ces élections, le candidat de principe de MTLD sera le frère Sandid, qu'il ne gênera pas du tout » (Farés, 1982, p 44). Farés, présenta donc sa candidature à Boghari devant deux autres candidats : un communiste, Sandid, et lui-même où Farés a été élu dès le premier tour¹⁹, néanmoins, le truquage caractérisait tout le vote sous la supervision du G. G Naegelen, un vote qui était l'objet de critiques et de polémiques. « Les résultats des élections donna lieu à un vacarme de protestation, des partis politiques, de la presse métropolitaine et internationale dénonçant les trucages des élections et arrestations des candidats. Pendant une semaine, je me suis demandé ce que j'allais faire dans cette galère ; mais le vin étant tiré, il fallait le boire » (Farés, 1982, p 44). Ferhat Abbas, qualifia l'assemblée issue de ces élections d'une assemblée de la honte et demanda son annulation,²⁰ et que « l'assemble algérienne, assemblée mal élue...la majorité des élus européens et les délégués béni-oui-oui, affirment leur volonté d'écarter la minorité nationaliste » (Kaddache, 1993, p 828).

Dès l'installation de l'ASS.Alg et des différentes commissions, et plus particulièrement, celle des finances, où le choix de ses délégués fut l'objet d'un concours, Farés était en concurrence avec le délégué de Rélizane Ahmed Francis, adjoint de Ferhat Abbas, le titre de meilleur spécialiste musulman des affaires financières » (Stora, 1985, p 344). Il a rejoint la commission financière où l'attendait une grande tâche celle de défendre sa communauté. Il est désigné rapporteur général (une première pour un Algérien), tandis que Flinois est élu président de la commission. (Farés, 1982, p 44).

Dans le cadre de cette tâche, il devait préparer un rapport sur la situation économique et sociale en Algérie, après une concertation avec le grand public. « Le rapport général que j'établis à la fin des travaux de la commission fut adopté par l'assemblée après les débats souvent passionnant lorsqu'il s'agissait de problèmes tels que la santé publique, l'éducation nationale, le

¹⁹ Alger républicain le 06/04/1948, Nro 1466.

²⁰ Al-watann le 28/05/1948, Nro 05.

programme d'équipement des zones rurales ou les impôts nouveaux sur les sociétés » (Farés, 1982, p 45). Ce travail de rapporteur lui permis de se rapprocher de l'administration et de ses secrets. Il a découvert que l'Algérie est dotée d'un budget destiné au progrès social, mais son argent n'est jamais entré à sa caisse publique. Son activité au sein de la commission financière, lui a valu une grande expérience et réputation d'un membre actif.

En 1951, Flinois est élu président de l'ASS.Alg ouvrant la voie à Abderrahmane Farés pour accéder à la présidence de la commission des finances, la première pour un Algérien. (Farés, 1982, p 45) Ses collègues européens à l'ASS.Alg menés par le député Zévaco, ont proposé un projet de résolution concernant l'agriculture en général et la viticulture en particulier. La loi fut adoptée. Farés, avec le soutien de délégués musulmans (Azizi, Tabani, Mesbah, Aoudia et boutaleb) et usant d'une manœuvre politique, proposa un autre projet sur la recherche et l'exploration pétrolière en Algérie dont le montant est estimé à quarante (40) millions de franc français, qui fut adopté annulant de fait la loi de Zévaco.

Une autre polémique est d'ailleurs déclenchée dans la presse de l'époque sur l'éventualité d'une séparation du sud ²¹ du reste de l'Algérie. Un projet de loi considère le Sahara Algérienne comme un territoire vacant qui doit être rattaché à la France. Les débats au sein de l'assemblée étaient intenses et difficiles, Farés et ses amis et ses compatriotes algériens ont défendu l'unité territoriale de l'Algérie. « Trois mois après, une motion présentée, par Raymond Laquiere, ancien président de l'assemblée, et adoptée à l'unanimité (y compris par les représentants nationalistes) a clairement dit que le Sahara dans ses limites d'alors, ainsi que ses richesses souterraines sont exclusivement algériennes » (Farés, 1982, p 47). À l'époque, Farés est élu président du conseil d'Alger et réussit le 12 mai 1953 à prendre la présidence de l'assemblée algérienne avant de céder sa place un an plus tard où un autre Algérien lui succède à la présidence de l'ASS.Alg en (1955/1956) qui est Abdelkader Sayah²². Ses activités se sont accélérées durant cette période : invitation des conseillers généraux de France à visiter l'Algérie d'Oran jusqu'aux confins nord du Sahara, à Constantine, puis à Annaba ; une visite au gouverneur général Roger Leonard(1951 /1955) pour demander un budget spécial pour l'Algérie , une tournée à Paris à la tête d'une délégation composée de ses collègues algériens et rencontre avec le président de la République Vincent Auriol (1947/1954) et le ministre des finances de l'époque Edgard Faure. Là il réussit à convaincre le gouvernement français de doter l'Algérie d'un budget de trois milliards de francs (Farés, 1982, p 51). Militant actif, durant ses

²¹ Alger républicain le 06-07/07/1952, N ro 2786.

²² Journal feuilles d'avis de Neuchâtel, du 28/03/1962, Nro 73.

années passées à l'assemblée algérienne, il ne renonça pas à l'intégration malgré la montée en puissance du courant indépendantiste. Ses arguments sont toujours les mêmes : le développement économique et social de l'Algérie permettra à l'Algérien d'améliorer sa situation et ce, dans tous les domaines. (Amar, 2023, p 87)

D / SA VISION SUR LA QUESTION D'INTEGRATION :

Les concepts de l'intégration et l'assimilation ont suscité un grand débat au sein du mouvement national. Commençons par les définir :

L'ASSIMILATION :

L'assimilation est du verbe assimiler, est du mot « latin, assimilar, de similis, pareil, rendre semblable, considérer comme semblable, assimiler un cas à un autre » « fondre des personnes dans un groupe social, les doter des caractères communs à ce groupe »²³. En sociologie : « il ya l'assimilation, quand un individu, d'abord étranger à un milieu social, est devenu indiscernable des autres membres de ce milieu par son comportement, ses façons de penser et de s'exprimer. Dans l'usage actuel, l'assimilation est plus complète »²⁴. Cependant, l'assimilation peut être choisie où imposée, mais dans le cas du colonialisme français, elle fut imposée. Car son concept est fondé sur l'idée d'étendre la culture française sur les territoires hors du pays, ou bien l'union intime entre le territoire colonial et le territoire métropolitaine ; et ce projet a commencé vers 1848, mais dans le cas de l'Algérie, « le discours officiel prônait l'assimilation et la réalité indiquait le contraire » (Cheurfi, 2009, p 45). Que pourra temps assimilé ? Le territoire ou le peuple. Administrativement, l'Algérie est assimilée à la France. Pour le peuple, en vérité, l'assimilation ne concerna qu'une petite partie de l'élite et dans la réalité c'est la ségrégation qui régnait. M Cheurfi, 2009, p 45).

L'INTEGRATION :

L'intégration est du mot « latin, integratio, restitution, rétablissement. « SOC : processus par lequel un individu, d'abord extérieur à un groupe (professionnel, national, etc...) en adopte les usages, le système de valeurs, et d'abord la langue »²⁵. L'intégration est conditionnelle, elle nécessite deux conditions : la première est la volonté individuelle, ou bien ; l'intégrabilité, et la deuxième est la capacité intégratrice de la société par le respect de différences, des particularités

²³ Dictionnaire : le petit Larousse illustré 2012, p 76.

²⁴ Morfaux (Louise-Marie) & Lefranc (jean) : le nouveau vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines, édit : Armand colin, 2005 .France, p 44.

²⁵ Idem

de l'individu. Ce qui n'est pas aussi le cas en Algérie, car « Paris n'écoula ni les partisans de l'assimilation, ni les fédéralistes ni les nationalistes » (Kaddache, 1993, p 745).

Concernant la position d'Abderrahmane Farés sur la question d'intégration, on constate que ce concept a évolué au fil des temps et prend plusieurs formes. On peut également distinguer deux types d'intégrations : l'intégration personnelle et celle de l'intégration politique. Cependant Farés a pris une position très intelligente sur cette question, où il joua un double rôle dans cette intégration. D'une part, il fait semblant de le faire envers les Français afin de présenter l'image d'un Algérien intégré à la société française, ou « il y gagna une solide réputation de jacobin égalitaire s'affirma jusqu'en 1956 comme le partisan de l'intégration »²⁶. Ce qu'il n'a pas nié devant les représentants du F.L.N (Ali la pointe et Yacef Saadi) lors de sa première rencontre avec eux ; « je leur fis comprendre les raisons qui m'ont déterminé à prendre position pour l'intégration, ayant été très souvent en contact avec les personnalités politiques et économiques et financières françaises » (Farés, 1982, p 59). À cet effet, il a noué de bonnes relations avec les milieux français et européens y compris avec les gouvernements successifs français dont Charles De Gaulle. (Hami, 2018, p 110). Farés, exprimait son admiration à la révolution et la culture française, ce qui fait de lui une personnalité modérée. Il a maintenu sa position même après le déclenchement de la guerre de libération nationale croyant que le bonheur pour un Algérien est dans l'intégration (Stora, 1985, p 344). Certainement « Abderrahmane Farés est un homme emblématique de la culture politique de la quatrième république, façonné par les luttes politiques au sein du pouvoir colonial » (Kadri, p 213- 228). Il voulait obtenir des privilèges, droits, et des réformes qui serviraient aux Algériens dans l'amélioration de leurs conditions de vie. « Ses idées concentrées et formulées sur la politique de réformes, à travers la réforme des conditions des musulmans Algériens, cela grâce à sa présence dans les discussions et interventions spéciales à l'assemblée Algérienne » (Hami, 2018, p 105). D'autre part, et contrairement à ce qui été évoqué précédemment, Farés demeura fidèle à son Algérianisé, à son passé historique en refusant tous les atouts qu'il pouvait obtenir auprès des Français, « ... il était encore partisan de l'intégration dans le respect de la personnalité Algérienne »²⁷. Beaucoup d'événements et situations particulières ont confirmés son adhésion à la question nationale. Il défendait ses compatriotes, « lorsqu'il protégeait ses compatriotes de l'avidité des colons qu'ont se sont emparés de leurs

²⁶ AGERON (CH .R) : la cruelle vérité (compte rendu) ,Persée
https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1984_num_71_262_4766_t1_0083_0000_2?q=Abderrahmane+fares,ageron

²⁷ Journal feuille d'avis de Neuchâtel, N 73, du 28/03/1962.

terres avec la solution de partage à l'amiable. Il a également décidé d'inscrire son premier fils (NABIL) sur le registre « musulman » (Farés, 1982, p 17). Lui-même, il a été exposé au racisme des colons en particulier lorsqu'il occupa son poste de notaire à Collo. « Comment un arabe peut-il être nommé notaire ? » répète-t-on (Farés, 1982, p 15). Autre chose, il refusa la nationalité française qui lui permet d'être un citoyen français jouant de tous ses droits. « C'est exact, monsieur le procureur général, mais je me permets de préciser que la citoyenneté française n'est pas obligatoire, la fonction notariale n'étant une fonction d'autorité d'après la législation en vigueur » (Farés, 1982, p 14). Au déclenchement de la révolution Algérienne, et malgré ses bonnes relations avec le Gouverneur Général Jacques Soustelle, il exprima des doutes sur la politique de ce dernier et commença à avoir des contacts avec Abbane Ramdane, le patron du FLN à Alger. (Stora, 1985, p 334).

Le deuxième type d'intégration, est lié à l'intégration politique, où « Abderrahmane Farés, en sa qualité d'ancien président de l'assemblée Algérienne, constitue un élément important dans l'échiquier politique Algérien, partisan de la politique d'intégration à la France, il est en contacts avec les élus français musulmans d'Algérie et leurs homologues européens à l'assemblée Algérienne » (Djerball, 2012, p 88). Farés, a été un ardent défenseur de la politique d'intégration au sein des instances françaises d'Algérie surtout après son élection à la première assemblée constituante (1945/1946). Dans son célèbre discours déjà cité, il répondit aux arguments de Amar Ouzegane et l'élus Rencurel, « en précisant que le collège unique ne signifiait ni assimilation ni perte de la personnalité Algérienne, mais l'égalité politique, unique base de toute démocratie digne de ce nom, qui permis à l'époque au peuple Algérien de choisir son destin » (Farés, 1982, p 33). Pour lui c'est une solution politique. (Hami, 2018, p 106). C'était l'échec, puisqu'avec le soutien des communistes et des conservateurs, le double collège est adopté. Les conditions ont changé avec la Guerre d'Algérie où la France a dissout en 1956 provisoirement toutes les institutions élues au double collège (weil, 2005, p 93) Deux ans après, Charles De Gaulle, dans son discours du 04 juin 1958, instaure le collège unique. (Thénault, 2010, p 166). L'éloignement de Farés de l'intégration s'est confirmé en 1955 en signant la motion des 61 qui reconnaît le fait national algérien. (Cheurfi, 2009, p 153). Avec Ferhat Abbas, il refusa de siéger à l'Assemblée algérienne marquant son opposition à la politique française. Devant la pression des Françaises, il adopta de nouveau l'intégration comme solution au problème algérien « je pense, dit-il, que la solution politique qui serait peut être possible à l'heure actuelle, compte tenu de la fragilité du gouvernement, et de l'importance des problèmes économiques, sociaux et financiers, est l'intégration, mais à condition que celle-ci ne soit pas

considérée comme assimilation, et qu'elle soit totale dans tous les domaines, y compris le collège unique »(Farés,1982,P56).Voici pour lui une façon de refuser l'escalade militaire. Hami, 2018, p 108). Au retour de De Gaulle au pouvoir, Farés a refusé de revenir sur l'intégration. Il était déjà un membre du FLN et refusa le poste de ministre que lui offre le président français. Ceci dit, il voyait en De Gaulle l'espoir du moment mais il est rapidement déçu. (Farés, 1982, P 75 - 76).

L'attachement de Farés à l'intégration durant ses mandats électifs pourra être expliquer par différentes raisons : instaurer l'égalité entre Algériens et Français, ouvrir les voies de partenariat entre la France et l'Algérie dans l'intérêt du peuple algérien, l'éloignement de la violence qui pourra être fatale pour tout le monde...Devant l'intransigeance des Français et leur refus de faire des concessions, et convaincu enfin par le projet du FLN, il abandonna l'idée de l'intégration et décida d'apporter son soutien à la Révolution algérienne.

A/ LES PREMIERS CONTACTS AVEC LE F.L.N :

Abderrahmane Farés, même qu'il n'était pas au courant des préparatifs qui avaient précédé le déclenchement de la révolution Algérienne, et loin des acteurs des initiateurs de ce mouvement de révolte, il fut néanmoins concerné par le sort de son peuple. Apprenant la nouvelle en se trouvant à Chicago, il entra sur le champ et entama à Paris ses contacts avec des personnalités françaises et de l'autorité en place pour éviter toute détérioration de la situation en général (Farés, 1982, p 54).

A son retour en Algérie, il chercha dans un premier temps à libérer son ami Saad Dahlab arrêté et accusé d'être un de ceux qui était derrière le 01 novembre 1954. Il réussit à lui rendre la liberté. Tout en reprenant ses activités à l'assemblée algérienne, il multipliait les contacts avec gouverneur Roger Léonard et ensuite avec son successeur Soustelle. Ses contacts avec le FLN datent de 1955. Un jour par l'intermédiaire de Boutaleb, il rencontra Ali la pointe et Yacef Saadi, des cadres FLN de la ville d'Alger. « Continuez ton action, lui disent-ils, l'essentiel pour nous c'est qu'un dialogue loyal puisse s'engager entre le gouvernement français et nos dirigeants » (Farés, 1982, p 59).

Parallèlement, dans ses contacts avec des personnalités françaises de l'époque, notamment les différents gouverneurs généraux, il présenta une solution qui n'est pas loin de celle appliquée en Tunisie et au Maroc (Djeral, 2012, p88). Il souhaite un dialogue avec le FLN. Cette position l'éloigna des milieux officiels et le rapprocha du FLN. (Eveno&Planchais, 1990, p 340-341). Après les événements sanglants du 20 août 1955 qui l'ont touché profondément et la signature de la motion des 61 au côté de nombreux élus d'Algérie, qui dénonce la répression qui a touché une grande partie d'innocents, demande « la cessation immédiate de cette répression et le retour à une conception plus saine et normale des règles de la justice » (Harbi & Gilbert, 2004, p 221). Il rencontra Yacef Saadi et Ali Lapointe. (Djeral, 2012, p88). Les contacts reprennent en 1956 une nouvel entrevue a eu lieu un mois après le colonel Oumrane (Farés, 1982, p 63). Les contacts se suivent et se ressemblent. Il y avait Ben Youcef Benkhedda et Abbane Ramdane, membres du CCE, pour leur faire un compte rendu de ses rencontres politiques à Paris. « Nous continuerons la lutte quelle que soit sa durée, jusqu'à la réalisation de tous les objectifs arrêtés au congrès de la Soummam » lui dicta Abderrahmane Farés (Farés, 1982, p 67).

Une rencontre importante avait eu lieu avec une grande figure de la Révolution en l'occurrence Larbi Ben M'hidi par le biais du bachagha Boutaleb, ami du FLN. Ben M'hidi demanda à Farés de maintenir ses contacts avec la partie française dans la perspective d'une

future négociation. Ces rencontres et cette activité intense l'encouragea à prendre position publiquement par une déclaration au Journal Le Monde en disant « l'interlocuteur valable c'est le F.L.N »²⁸ Cette déclaration au journal le monde constituait une deuxième étape de changement dans le parcours politique de Farés, puisqu'il a explicitement appelé la France à engager un dialogue direct avec le F.L.N, seul représentant du peuple Algérien ; il rappelle la politique coloniale Française en Algérie qui prône l'intégration et perpétue le racisme et ségrégation parmi les composantes de la population d'Algérie. Le soulèvement populaire en Algérie, dit-il, n'est que la conséquence et l'échec de toute politique appliquée par la France. « il faut engager le dialogue avant qu'il soit trop tard »²⁹, évoque-t-il. Dans le cas contraire, il y aura de graves conséquences pour les Algériens, y compris sur les Européens si la violence serait propagée.

A la fin de l'année 1956 ; il quitta l'Algérie pour un nouveau destin. A l'époque, il échappa de justesse à une tentative d'assassinat de la part des colons. Il devient un consultant du FLN et rendra des services énormes à la Révolution en France. (Cheurfi, 2009, p153)

²⁸ AGERON (CH. R) : la cruelle vérité (compte rendu), Persée
https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1984_num_71_262_4766_t1_0083_0000_2?q=Abderrahmane+fares,ageron

²⁹ Journal le Monde du 25/09/1956.

B / L'ENGAGEMENT POUR LA REVOLUTION ALGERIENNE :

Depuis le début de la Révolution algérienne, Farés ne chôma pas. Se trouvant en Amérique, en novembre 1954, il coupa court à sa visite pour rentrer à la hâte et voir ce qu'il pouvait faire pour son pays. Il rendit visite à François Mitterrand ministre de l'intérieur du gouvernement Mendes France et apprit de lui les événements d'Algérie qui étaient pour ce responsable français « une flambée terroriste ». Il rencontra aussi Roger Leonard³⁰, pour lui dire que « l'immobilisme étant une des causes de ces événements » (Farés, 1982, p 54). Juste après, il participa au débat de l'assemblée Algérienne sur les événements d'Algérie, et voyagea avec une délégation qui s'est rendue à Paris, dirigée par Benjelloun, député de Constantine, avec la participation de Ferhat Abbas, Ahmed Francis, et Tawfiq el Madani. Cette délégation fut reçue par Mendes France et son ministre de l'intérieur, François Mitterrand. Comme c'est indiqué précédemment, Farés multiplia ses contacts tout au long des années 1955 et 1956 avec les deux parties, Algérienne représentée par les acteurs du FLN à Alger (Abbane Ramdane, Larbi Ben M'hidi, Benkhedda...) et française par le biais de personnalités officielles (Soustelle...) et non officielles. Sa déclaration au journal Le Monde et son installation officielle en France le jeta dans les bras du FLN. (Eveno& planchais, 1990, p 340).

En France, sa première mission, fut d'enquêter sur le sort des cinq chefs historiques et dirigeants enlevés après l'arraisonnement de leur avion le 22 octobre 1956. Il chercha à les transférer de la maison d'arrêt de la santé à la prison de Fresnes à l'aide de ses amis avocats Français. Il collecte de l'argent pour le FLN et lui rendit d'énormes services.

Le retour au pouvoir du général De Gaulle est bien accueilli par Farés. « ce retour, écrit-il, fut pour les Algériens une lueur d'espoir, pour Jean Amrouche et moi, c'est une certitude, car De Gaulle était le seul homme Français, au prestige incomparable, capable a régler le problème Algérien » (Farés, 1982, p 75-76). De Gaulle, en l'accueillant lui confia, à lui et à Jean Amrouche, « de contacter le F.L.N et de lui annoncer qu'il est prêt à discuter avec lui la fin des combats ».³¹

A l'époque, la politique du général De Gaulle n'était pas tout à fait claire. En une année, elle passe de la paix des braves au plan de Constantine, au plan Challe et enfin à la reconnaissance du droit des Algériens à l'autodétermination. Dès la première rencontre entre les deux hommes, tenue en mai 1958 par l'intermédiaire de Guy Mollet, Farés lui dit les quatre vérités : « à l'heure actuelle, la seule solution pour mettre fin au drame de mon pays, c'est

³⁰ Roger Leonard : gouverneur général d'Algérie du 12/04/1951 au 26/01/1955.

³¹ Le journal El Moudjahid du 27/03/1961, Nro 92.

négociation avec le F.L.N...tout le peuple, sans exception, est derrière le F.L.N, ainsi à l'intérieur qu'à l'extérieur » La deuxième rencontre, avait eu lieu le 12 juin 1958, où De Gaulle a dévoilé à Farés, son projet concernant l'Algérie, basé sur « l'indépendance en coopération avec la France, après le referendum » (Fares,1982,p 77, 78). Ce jour-là, De Gaulle saisit l'occasion en proposant pour lui un poste ministériel au sein de son gouvernement. Farés a demandé un temps de réflexion, le temps d'écouter l'avis du FLN. Il voyagea en Suisse et rencontra Ferhat Abbas, le Président du gouvernement provisoire de la république algérienne qui refusa catégoriquement cette option. En revanche, on lui demanda de garder ses contacts avec le gouvernement français pour d'éventuelles négociations. (Droz &Lever, 1982, p199) Il semble que Farés ne faisait pas l'unanimité au sein du FLN. Krim Belkacem était réservé vis-à-vis de lui, (Droz&Lever, 1982, p212) et Amirouche l'accusait dans son rapport³² adressé aux chefs des wilayas, qu'il envoya le 03 aout 1958, de traître et un des hommes de la troisième force que De Gaulle voulait investir dans son projet contre la Révolution algérienne. Tout au long de cette période s'étalant de 1958 à novembre 1961, Farés « restait pour le F.L.N un personnage marginal, notable plus ou moins « utilisable », un bon conseiller économique et juridique, celui dont on acceptait des services spécialisés » (Evenou & planchais, 1990, p341).

Le 04 novembre 1961, Abderrahmane Farés est arrêté à Paris pour ses activités pro FLN. Il est emprisonné à Fresnes jusqu'au 20 mars 1962. Il est libéré ce jour-là après la signature des Accord d'Evian et sa désignation à la tête de l'exécutif provisoire qui va gérer la période de transition. Sa mission commença effectivement le 07 avril 1962 avec l'installation des membres du comité exécutif. Ses deux tâches principales furent la préparation du référendum du 01 juillet 1962 et la gestion du problème de l'OAS. Avec le soutien Christian Fauchet, le représentant de la France en Algérie, il accomplit sa mission malgré tous les obstacles rencontrés. » (Maadad, 2009, p 183)

³² Harbi(m) & Gilbert(m) : le F.L.N, documents et histoire (1954/1962), édit casbah, 2004, Alger , annexe p 547.

C/ ACTIVITES A LA FEDERATION DU FRANCE DU FLN :

En France, on peut distinguer deux types d'activités menées par Farés dès son installation à Paris vers le début de 1957. Une activité politique et un autre est révolutionnaire. En vérité l'action politique était pour lui la plus efficace.

Les débuts de son activité politique en France remontent à 1955 à l'occasion de la création de l'UGEMA.³³ Après la répression policière qui a donné lieu notamment à l'arrestation de Rezzoug Mohamed, Farés a mobilisé pour lui des avocats français pour le défendre. En plus, une délégation sous sa direction s'est déplacée à Toulouse pour assister au procès de ce militant et le soutenir. (Farés, 1982, p73).

En 1957, à l'occasion d'une session de l'ONU, la délégation française défendit avec acharnement le triptyque de Guy Mollet - cessez-le-feu, élections, négociations - comme solution au problème algérien. A l'époque Farés est l'auteur d'une « déclaration motivant le rejet de la procédure de Guy Mollet et confirmant une fois encore que la seule solution valable était la négociation avec le F.L.N » (Fraes, 1982, p73). Toujours à la même année, il est désigné président du comité de soutien aux étudiants Algériens victimes de la répression policière. (Djerbal, 2012, p 89) Par l'intermédiaire de la nièce d'Amar Ouzzegane, il rencontra 10 janvier 1957 le nouveau chef de la fédération de France du FLN Mohammed Lebджаoui. (Farés, 1982, p 80). Quelques temps après, « Abderrahmane Farés est formellement investi par le comité fédéral des problèmes de l'information générale » (Djerbal, 2012, p89). Aidé par Nacer Ait Mokhtar, et sous le pseudonyme "Aboulker", il dirigea un réseau d'informations et de renseignements au profit du FLN. (Djerbal, 2012, p90). Ses missions sont précisées davantage après sa rencontre en Allemagne avec Hafid Keramane et Omar Boudaoud, président de la fédération de France du FLN où il chargé de l'organisation des filières financières en France pour la collecte des fonds pour subvenir à la guerre de libération nationale. (Amar, 2023, p87). Daho Djerbal résume le rôle de Farés en 1957 : « quoi qu'il soit, on peut conclure qu'Abderrahmane Farés se trouve, dès Janvier 1957, sollicité à la fois par la grande politique à la recherche de canaux pour négocier, et par les réseaux de lutte armée sur le territoire Français à la recherche de renseignements pour atteindre des cibles politiques » (Djerbal, 2012, p90).

S'agissant de l'aspect révolutionnaire, Farés prit beaucoup de risques à travers son réseau clandestin Aboulker qui regroupa des personnalités françaises et algériennes amis (journalistes, politiciens, avocats...), qui acceptaient de rendre des services à la Révolution algérienne. Qui

³³ U.G.E.M.A : l'union général des étudiants musulmans Algériens, fut créé le 08/07/1955 par Ahmed Taleb Ibrahim.

s'inscrit dans le cadre de son engagement total dans la révolution Algérienne principalement en matière d'informations à apporter au FLN et également sur l'aspect du soutien financier. (Djeral, 2012, p271). Citons parmi eux Ahmed Bentounes, ancien délégué à l'assemblée Algérienne, Ahmed Boumendjel, Cherif Farés 1959, Zahir Farés, Jean Amrouche, Mohamed Khemisti, Boutaleb, Mohamed Farés... » (Djeral, 2012, p90). Farés est un trésorier principal au sein de la fédération du France du FLN, Par exemple, sur le plan financier, d'après « un rapport établi à Düsseldorf le 18 Mars 1961 par Farés, destiné au responsable de la fédération, qu'à la fin Janvier, la somme globale de 404 904 500 Francs Français était régulièrement parvenue en Algérie aux différentes wilayas » (Haroun, 2005, 317). Il a donc joué un rôle dans le transfert de l'argent amassé en France vers les wilayas de l'intérieur et le GPRA. En 1961, à l'aide d'un autre réseau qu'il a mis en place sur la demande de la fédération de France du FLN, Abderrahmane Farés transféra des sommes importantes de Paris en Suisse. Ainsi, à titre d'exemple, « du 16 Janvier au 18 Juin, un montant de 2 805 869 000 Francs Français » est transféré en Suisse (Haroun, 2005, p 322). Ces activités comme on l'a cité précédemment avaient amené son arrestation le 05 novembre 1961 par la police parisienne. (Cheurfi, 2009, p 153).

Au déclenchement de la révolution Algérienne en 1954, il adopta une position plus radicale et s'engagea pleinement dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie en rejoignant le F.L.N en 1956 et devient un acteur de guerre menant des actions utiles et efficaces pour le FLN. En parallèle, il resta un homme de dialogue respecté par ses amis et ses ennemis. C'est une des raisons qui ont fait qu'à la fin de la guerre, il a été choisi pour diriger la période de transition.

A / FORMATION DE L'EXECUTIF PROVISOIRE :

L'exécutif provisoire (exc. prov) est une structure politique d'exécution provisoire d'une période transitoire créée suite aux accords d'Evian signés le 18 mars 1962, entre le gouvernement français et le F.L.N. Un décret, celui du 06 avril 1962, paru dans le J.O.R.F, du 07 avril 1962 explique en détail le fonctionnement de cet organisme chargé de la gestion des affaires algériennes pendant la période transitoire. Il semble selon Kadri, que « peu de travaux ont été mémés sur l'exécutif provisoire » (Kadri, 2015, p 213) Les opinions divergent sur sa création, certains le considèrent comme un gouvernement provisoire, où bien un gouvernement de sortie guerre, et les opposants (membres du C.N.R.A), le considèrent comme une structure administrative, où bien un centre du pouvoir néocolonial. « Nous considérons l'exécutif provisoire comme un organisme purement administratif chargé de mettre en œuvre la politique déjà décidée par le G.P.R.A, qui était la direction politique de la nation et de la révolution » (Belaid, 2009, p194). Il est tout simplement un organisme qui est mis en place pour gérer toutes les affaires d'Algérie de cette période cruciale du pays durant 97 jours. (Kaddache, 2000, p223).

Cette période est suivie par une autre étape de transition celle qui commence de l'indépendance du pays à l'élection de l'assemblée constituante, le 20 septembre 1962. (Amar, 2014, p 105) La mise en place de l'exécutif provisoire est une exigence des deux parties, française et algérienne, le côté algérien, parce qu'elle ne voulait pas que le référendum soit supervisé par l'administration française en raison de son ingérence flagrante dans les élections précédentes, le côté français en raison du refus de De Gaulle de reconnaître le GPRA avant le référendum. Hami nous donne un peu plus de détail sur ce point : « selon De Gaulle, il rejetait catégoriquement l'indépendance de l'Algérie sous les auspices du F.LN, et c'est à qu'il cherchait à réaliser et à l'arriver, et donc le F.LN devait être exclu, et la méthode vers laquelle il a été guidé était d'établir une autorité en Algérie à ce stade, car il s'agissait d'une autorité temporaire sous l'égide de la France » (Hami, 2018, p119).

L'idée de l'exécutif provisoire date des pourparlers des Rousse, (11 au 19 février 1962). Elle est confirmée et adoptée lors des négociations d'Evian. Les événements s'accroissent après. L'avocat de Farés est informé le 16 mars du choix qui est porté sur cette personnalité. Le 19 mars Farés est libéré et rencontra Joxe le 21. Il donna son accord bien qu'il s'interrogea sur les noms des personnalités présentées pour le soutenir dans sa mission. (Miloudi, 2020, p235) « La nomination à la tête de l'exécutif provisoire, d'Abderrahmane Farés avait été le résultat d'un compromis entre les Français et le G.P.R.A » (Gilbert, 2003, p638). Quant à la

partie Algérienne, elle a adopté une position favorable, intelligente et positive à cette question. « En ce qui concerne Abderrahmane Farés, nous savons que les Français pensaient à lui, mais nous prenons les devants, et nous le proposons, ce pour effet de détendre l'atmosphère » (Malek, 2010, p237). Le 25 mars 1962, Farés a rendu visite à Rabat (Maroc), où il eut une rencontre avec certains membres du G.P.R.A, tels que : Benkhedda (président), Lakhdar Bentobbal (ministre de l'intérieur) et son ancien ami, Saad Dahlab (ministre de l'extérieur), qui ont lui donné des orientations et des recommandations nécessaires à sa tâche. Une autre visite à Charles De Gaulle, dans lequel il lui sollicita une subvention financière pour la gestion des affaires Algériennes, « je vous prie de vouloir fixer le montant d'une subvention non remboursable à allouer à l'Algérie pendant trois ans » (Farés, 1982, p94). Le 29 mars 1962, Farés fait son entrée en Algérie avec sa famille et les membres de son équipe. Il va désormais diriger le pays au côté de Christian Fouchet, le nouveau délégué de la France aidé par Bernard Tricot. Entre tous ces responsables, une première rencontre a eu lieu à Rocher Noir. Christian Fauchet s'adressa aux Européens pour leur demander de se désolidariser de l'OAS qui cherchent leur perte. Abderrahmane Farés de son côté « a demandé aux Algériens de continuer à dompter leurs nerfs, et incité les Européens victimes de certains milieux politiques Français à se réconcilier avec les musulmans » (Droz & lever, 1982, p335). Ce double discours de Fouchet et Farés a été considéré comme une étape positive pendant cette période cruciale et critique.

Après ce fameux discours qu'il a prononcé à la radio et la télévision³⁴ le 30 mars 1962, Farés a convoqué la réunion de tous les membres de l'exéc prov pour une prise de contacts pour le 13 avril avec comme ordre de jour « la constitution définitive de l'exécutif et la réparation des tâches entre les membres de celui-ci » Christian Fauchet a également assisté à cette réunion. (Farés, 1982, p 97 et 98). L'Exe prov comprenait trois (03) européens libéraux (Roger Roth, Jean Mannoni et Charles Koenig), trois (03) Algériens indépendants (Cheikh M'ahamed, Abdelkader EL –Hassar et cheikh Bayoud), et cinq (05) délégués désignés par le G.P.R.A (Chawki Mostefai, Boumedién Hamidou, Benteftifa Mohamed, Chentouf Abderrazak, et Belaid Abdesslam)³⁵. Les cinq délégués du FLN, diplômés des universités Françaises, avaient derrière eux une vie politique riche comme militants des partis nationalistes (PPA/MTLD et UDMA) » (Kadri, 2015, p 213) Pour des raisons de sécurité, le siège de l'exécutif provisoire est

³⁴ déclaration de Farés après sa nomination à l'exécutif au JT (20H) , vidéo :

<https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/caf89039016/declaration-de-monsieur-abderrahmane-fares>

³⁵ le décret du 06/04/1962, du J.O.R.F du 07/04/1962, année 94, NRO 84, p3644.

fixé à Rocher Noir (Boumerdes), « à une trentaine de kilomètres à l'est d'Alger » (Thénault, 2010, p248-249).

Concernant les missions et prérogatives assignées à l'exéc prov, elles ont été précisées dans les accords d'Evian, en chapitre 01, de la déclaration générale, où « l'exécutif provisoire sera chargé notamment :

- « D'assurer la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie, il dirigea l'administration de l'Algérie et aura pour mission de faire accéder les Algériens aux emplois dans les différentes branches de cette administration.
- « De maintenir l'ordre public. Il dispose à cet effet de services de police et d'une force placée son autorité.
- « De préparer et de mettre en œuvre l'autodétermination.³⁶ »

D'autres taches ne sont pas mentionnées dans les textes officiels, mais résultent plutôt de circonstances particulières ou d'urgences que l'exéc prov était amené à accomplir dans le cadre de son travail général. Parmi elles, figure la garantie de la mise en œuvre des dispositions des accords d'Evian concernant la mise en place d'une commission commune de surveillance de l'application des mesures du cessez-le-feu dont la siége de cette commission est naturellement établi à Rocher-noir.³⁷ Pour rappel, « ...les négociations d'Evian avaient prévu une commission nationale du cessez-le-feu et des commissions régionales afin de veiller à l'application des accords... ces commissions étaient composées a moitié d'officiers de l'A.L. N et pour l'autre moitié d'officiers de l'armée Française »³⁸.

Dans le cadre du maintien de l'ordre public, Farés a mis fin à la rébellion d'Abdellah Salmi et de celle de Si Cherif Saidi, en privilégiant la négociation. Le premier, fort de ses 850 hommes armés, était dans la région d'Ain Boucif tandis que le deuxième, avec 800 hommes, était dans la région de Boussaâda. (Farés, 1982, p106). Ces deux forces finissent par déposer les armes.

L'autre tâche la plus urgente est la question de L'O.A. S qui s'est opposé aux négociations et aux Accords d'Evian qui mèneraient à l'indépendance de l'Algérie. Cette organisation a répondu par des actions de destructions systématiques et par le terrorisme. « Dès

³⁶ Les accords d'Evian, J.O.R.F, du 20/03/1962, p 3020.

³⁷ Article 09 des accords d'Evian, J.O.R.F, du 20/03/1962, p 3020.

³⁸ Attoumi (djoudi) : les rencontres au sein de la commission du cessez-le-feu. Journal EL-Wantan, du 19/03/2012.

le 19 mars, le général Salan déclarait dans une émission clandestine, abondamment diffusée par tracs, que L'O.A. S refusait les accords »³⁹ ce qui a mené Farés à négocier avec l'organisation pour mettre fin à ses activités qui menaçaient l'organisation du référendum d'autodétermination.

La plus importante mission de l'exéc prov, était l'organisation du scrutin du 01 Juillet 1962 sur l'autodétermination de l'Algérie, un vote qui débouchera certainement sur l'indépendance de l'Algérie. (Belaid, 2009, p192). Plus tard, il est prévu que l'exc. Prov, va transmettre le pouvoir au nouveau gouvernement algérien élu après la tenue des élections.

Sur la filiation de l'exécutif provisoire, française ou algérienne, et son statut juridique, les avis divergent. certains le voyaient comme une continuité de l'autorité Française dans la gestion des affaires Algériennes, car « le rôle originaire de l'exécutif provisoire était fort modeste jusqu'à le 01 juillet, il évoquait le gouvernement d'un pays jouissant de l'autonomie interne, tous les pouvoirs de souveraineté étant retenus par le haut-commissaire de la république Française » (Leca, 1964, 7) Et comme le dit Hubert, « la France conserve l'exercice de la souveraineté en Algérie, mais ménage la transition et bonne garantie de sa bonne foi quant à l'organisation du scrutin d'autodétermination » (Hubert, 1966, 135). Un autre argument qui confirme cette dépendance c'est l'article 18 du décret du 19 mars 1962, qui dit que « le haut-commissaire a le droit d'assister aux réunions de l'exécutif provisoire « et pouvait y être entendu, être informé à l'avance des ordres des jours, demander une seconde délibération sur quelques questions que ce fut et créer des organes de travail commun »⁴⁰.

D'autres avis, considèrent que l'exéc prov n'est qu'une extension des organes créés par la révolution Algérienne. La présence des membres du FLN au sein de l'exécutif est une preuve que cette instance ne pouvait pas prendre une décision importante sans l'aval du FLN. La collaboration du haut-commissaire français est une action tout à fait logique dans une période transitoire. (Droz & Lever, 1982, p 336) Ceci dit, pour éviter toute accusation de complicité avec les forces néocolonialistes, le soutien de GPRA à l'exécutif provisoire est resté discret. (Gilbert, 2003, p638).

Il existe cependant, une position modérée, considérait que l'exéc prov, eut un statut juridique commun entre la France et le F.L.N, car « l'exécutif provisoire fait très exactement le lien entre la filiation Française et la filiation Algérienne du nouvel état. Organe administratif Français, il prendra après le 01 juillet un certain nombre de mesures engageant l'état Algérien pour longtemps et finalement il permettra à l'assemblée nationale constituante de fixer avec

³⁹ Bellac (Jean) : les prémices de l'indépendance, Revue Historia Magazine, du 10/12/1973, Nro 363, P316-3120.

⁴⁰ Bellac (Jean) : les prémices de l'indépendance, Revue Historia Magazine, du 10/12/1973, Nro 363, P316-3120.

précisions les fondements de la république Algérienne » (Leca, 1964, p7), ce qui fait, qu'il joue un rôle important, d'intermédiaire entre la France et l'Algérie, et que les missions que lui sont assignées sont communes et identiques. « En somme, sa mission, était de servir d'intermédiaire entre la France et le pouvoir F.L.N » (Belaid, 2009, p197). Cependant, l'exéc prov ne reste qu'une instance politique temporaire, provisoire et exécutive dont la mission est de gérer les affaires publiques d'Algérie pendant la période de transition, quels que soient son statut et sa filiation juridique et les obstacles qui se dressent devant elle pour entraver son bon fonctionnement. Il a cherché à atteindre ses objectifs face à une situation exceptionnelle, malgré les critiques qui lui ont été adressées notamment de la part de certains partis Algériens.

B / LA FORCE LOCALE :

La force locale, est une force de sécurité d'ordre public, de nature hybride, composée d'éléments Algériens à 90 % et d'européens à 10 %. Elle a été créée pour deux objectifs principaux ; le maintien d'ordre général, et d'assurer le déroulement du référendum d'autodétermination. L'idée de sa création remonte au travail du C.A.A ⁴¹ et aux négociations entre le gouvernement Français et F.L.N, notamment aux pourparlers LES ROUSSE et EVIAN. L'idée de création remonte au 20 janvier 1961 où « un groupe de travail civilo-militaire dépendant du CAA prévoit pour la fin de l'année la constitution d'une force qui comptera entre 30000 et 35000 hommes. » Il est prévu qu'elle soit placée sous l'autorité d'un délégué général et éventuellement transférer à une institution algérienne qui devait préparer le référendum de l'indépendance. Le 24 octobre 1961, elle change de nom pour s'appeler « force d'ordre locale » et initialement, il est prévu qu'elle sera composée de « 4500 gendarmes auxiliaires, 11000 gardes des Groupes Mobiles de Sécurité (GMS) et 18000 moghaznis, sous l'autorité d'une personnalité civile musulmane, assistée d'un officier supérieur musulman » (La création de cette force a provoqué quelques polémiques. Certains s'imaginent une concurrence avec les forces de l'ALN avant et après le referendum et d'autres estiment que l'idée que la force locale soit placée sous l'autorité française pose un véritable problème. (Laribi, 2015, p77). En vérité, d'après le commandant Azzedine qui était à l'époque à la tête de la zone autonome d'Alger, cette armée est « placée sous le contrôle d'un exécutif provisoire (qui) devait être constituée d'effectifs algériens, commandées par des officiers algériens, mais en réalité placée sous l'influence de l'armée française. » « Azzedine, 2009, p 65 » .

⁴¹ C.A.A : comité des affaires algériennes, attaché au ministère des affaires algériennes, créé le 13/02/1960, décret N60-120.

La force locale est créée officiellement par le décret interministériel du 30 mars 1962. Sur le plan pratique, c'est la France, à travers ses instances en Algérie qui a mis en place cette armée (Laribi, 2015, p77). Son organisation était assurée par le général de la gendarmerie Française, le général Corberant, celui-ci, fut remplacé par le colonel Ghenim et le commandant Yazid, attachées directement au cabinet de l'exéc prov. Le commandement est confié au préfet Omar Mokdad secondé par son adjoint Abdelkrim Djebaili. Elle est installée officiellement 21 avril 1962 et son siège est fixé à Rocher Noir. (Farés, 1982, p100)

Concernant les missions de la force locale, selon les textes officiels, elles sont vastes et très importantes dont la plus importante est le maintien de l'ordre public. « La force de l'ordre créée par l'article 19 du décret 62-306 du 19 mars 1962 est chargée d'assurer la surveillance générale, la protection des personnes et des biens et le maintien de l'ordre à l'exclusion de toutes des missions en matière de police judiciaire et de police militaire. » L'autre tâche pour laquelle fut créée la force locale est d'assurer le bon déroulement du référendum sur l'autodétermination du 01 juillet 1962, à cet effet, elle est entièrement mobilisée pour accomplir cette mission.⁴² Elle devait veiller à ce que le referendum se déroule dans de bonnes conditions avant et pendant le scrutin. D'autres taches secondaires sont à signaler à savoir la protection des populations, la formation militaire, ainsi que l'ouverture des passages dans les lignes Challe et Morrice pour l'entrée des unités de l'A.L.N en Algérie. La force locale est également mobilisée pour combattre les opposants aux accords d'Evian comme Si Cherif et Abdellah Salmi. Une dernière mission, la plus difficile consiste à combattre de l'OAS qui sévissait à l'époque dans les grandes villes. Là, l'apport de la force locale est limité vu la force et l'efficacité de l'OAS (Laribi, 2015, p77).

S'agissant de la composition de la force locale, elle comptait environ de 40 000 à 60 000 hommes, dont 90 % d'Algériens, et 10 % d'Européens. Elle est divisée en compagnies et unités, répartie sur le territoire, y compris le sud Algérien, où des unités spéciales sont déployées pour réprimer la rébellion des opposants aux accords d'Evian comme Si Cherif et Abdellah Salmi. Chaque compagnie ou unité, est dirigée par un officier Français secondé par un Algérien. D'après l'arrêté interministériel du 30 mars 1962, la force locale est répartie de la manière suivante :

- Une direction des commandements régionaux et départementaux ;
- 114 GMS ;

⁴²Bellac (jean) : le maréage des réalités, dans la revue Historia Magazine, du 07/01/1974, NRO 371

–110 Pelotons de Garde Territoriale (PGT) composés par des gendarmes et des auxiliaires

De gendarmerie ;

–114compagnies formés par des appelés, dont la numérotation commence à 401.

À ces unités s'ajoutent des compagnies sahariennes d'un effectif total de 3500 hommes destinée à être l'embryon de la future armée algérienne

Néanmoins, la force locale est confrontée à des problèmes majeurs, comme étant, la position de L'O.A. S et son hostilité vis-à-vis de cette institution sécuritaire, qu'elle considérait comme obstacle à ses activités. Autres problèmes sont liés à son fonctionnement, voir les différences entre ses composantes elles-mêmes, et son grand défi réside dans ses faibles capacités d'entraînement et de formation, ainsi que le manque de moyens. En outre, la désertion de ses éléments vers l'armée de L'A.L. N avec armes et bagages. C'était ce qu'on appelait les marsiens qui voulaient à l'époque se racheter en rejoignant la force qui va gouverner l'Algérie après l'indépendance. (Laribi, 2015, p77).

C / FARES FACE A LA QUESTION DE L'O.A.S :

L'organisation d'armée secrète (O.A. S), est considérée l'un des grands problèmes les plus complexes, les plus dangereux auxquels Farés a été confronté, une « organisation subversive » d'une « redoutable violence » qui a tout fait échouer le cessez le feu (Yousfi, 2009, p75). Elle constituait non seulement, une menace aux accords d'Evian, mais aussi pour la mise en place de la mission de Farés que lui a été confiée à savoir l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination, et la préparation de l'Algérie jusqu'à son indépendance. L'O.A. S a également posé un défi majeur pour De Gaulle et son armée, jusqu'à menacer la sécurité de la France en Algérie et en métropole.

L'O.A. S (organisation armée secrète) est un mouvement clandestin créé le 11 février 1962, en Espagne, par les exilés, opposants à la politique de De Gaulle qui est passée de l'Algérie Algérienne à l'Algérie indépendante. L'OAS se composait des cadres du front pour l'Algérie Française (F.A.F) tels que : G. Salan, Roger Degueudre, Edmond Jouhoud, Pierre Lagailard, Jo, Zattara et Zeller, Une majorité du peuple pied noir et des déserteurs de l'armée française. L'OAS bénéficiait de complicité de la population européenne d'Algérie, de la police et de l'armée Française en Algérie. A l'occasion du putsch des généraux en avril 1961, les membres de l'O.A. S montrèrent leur force. Après l'échec de cette insurrection, De Gaulle affirma sa colère et imposa à

l'armée d'appuyer la police, la gendarmerie mobile et les C.N.S (corps national de sécurité) contre les dérapages de l'O.A.S. (Yousfi, 2009,76-77)

La force de l'O.A.S se révéla de plus en plus à l'approche de la fin des négociations franco-algérienne. Le 15 mars 1962, six fonctionnaires des centres sociaux dont l'écrivain Mouloud Feraoun sont tués à la mitrailleuse à El Biar. D'autres attentats sont signalés un peu partout, notamment dans les villes d'Alger, Oran, Mostaganem, Tlemcen, Annaba, Skikda et Oran. Au lendemain de la proclamation du cessez-le-feu, soit le 20 mars 1962, l'O.A.S commença à redoubler son activité terroriste ; un attentat contre la population Algérienne a fait 24 morts et 59 blessés.⁴³ Deux jours après, le 22 mars 1962, une fusillade éclata entre la gendarmerie Française et l'O.A.S près de la fac centrale. Mais l'O.A.S, va plus loin, dans son instruction N° 29, du 23 mars 1962, signée par le G. Salan, déclarant la guerre totale au gouvernement français et aux Algériens. (Courrière, 1971, p 650)

Pour contrecarrer les attaques de l'O.A.S et casser son élan, Farés demanda à De Gaulle de choisir la date du 01 juillet comme celle du jour du référendum. (Farés, 1982, p117). En parallèle, la guerre contre l'O.A.S commença à porter ses fruits. Le 25 mars 1962, c'est l'arrestation du G. Edmond Jouhoud, l'un des fondateurs principaux de l'organisation avec ses adjoints, le commandant Camelin et le lieutenant Vaisseau Guillaume. (Courrière, 1971, p 666) Le général Gardy le remplaça à Oran. A Alger, le 26 mars 1962, les forces de l'ordre, tira sur la population pied noir sortie manifester en dépit de l'interdiction de la manifestation. Le bilan fut lourd : 50 morts et 150 blessés. C'était en quelque sorte la conséquence indirecte de la politique de la terre brûlée lancée par le général Salan après 19 mars 1962. Cet évènement est « un coup très dur pour l'O.A.S, désormais l'organisation ne pourra plus jeter la population dans la rue »⁴⁴. Le bilan du mois de mars est terrible : l'O.A.S a commis 611 attentats, tuant 110 personnes, Algériens et pieds noirs engagés pour la libération de l'Algérie.⁴⁵

Malgré tous les coups reçus, l'O.A.S poursuivit la politique de « la terre brûlée ». Elle privilégia les attentats à l'explosif, peut-être une façon de faire un peu plus de dégâts à chaque fois. (Ageron, 2005, p528). Pour le financement, elle « raclait les fonds de caisses de toutes les banques, les P.T.T, les caisses de sécurité sociale, agricole et de tous les organismes sans rencontrer la

⁴³ Lentin(A.P) : Le F.L.N quadrille la ville, Historia Magazine, Nro 365, du 17/12/1973 . P 3137-3142.

⁴⁴ Lambert (P-A) : l'organisation est décapitée, Historia Magazine, Nro 363, du 10/12/1973. P 3090-3098.

⁴⁵ Amir (Nabila) : la folie meurtrière de l'o.a .S, el-Wantan du 19/09/2012, nro hors-série.

moindre opposition » (Yousfi, 2009, p 76). L'horreur n'avait aucune limite. Le 04 avril 1962, un commando s'attaqua à la clinique de Beau-Fraisier. On tira sur les malades dans leurs lits, en tuant 09 personnes. Cependant, l'attaque est suivie par l'arrestation d'une autre figure fondatrice de l'organisation en l'occurrence Roger Degueudre par le chef de la gendarmerie Française Lacoste, le 07 avril 1962. Mais la plus importante arrestation est celle du G. Raoul Salan, le 20 avril 1962, par le capitaine Lavenceau et Lacoste, le jour où 24 musulmans laissèrent leur vie sous les balles des tueurs de l'O.A.S. (Courrière, 1971, p720). Jusqu'à cette date, le bilan de l'O.A.S est macabre comme le souligne Ageron : « ...l'O.A.S fut responsable en Algérie jusqu'à l'arrestation de Salan, le 20 avril 1962, de 12 299 explosions au plastic, de 2546 attentats individuels et de 510 attentats collectifs, ces diverses opérations provoquant la mort de 1622 personnes dont 239 européens et firent 5148 blessés dont 1062 européens » (Ageron, 2005, p 530). « Ce que j'ai fait, c'est pour la France, pour l'Algérie Française »⁴⁶ Reconnaît le général Salan. Le général Ailleret, chef de l'armée française en Algérie reprocha à Salan les crimes commis par l'O.A.S.⁴⁷

Après l'arrestation de Salan, Gardy prit la relève. Il désigna Godard à la tête de l'OAS d'Alger. Mais celui qui va relancer la machine destructrice de l'O.A.S fut Jean Jacques Susini, théoricien du mouvement installé à la capitale.⁴⁸ Le 02 mai 1962, l'O.A.S a lancé une attaque au port d'Alger par voiture piégée contre les dockers, qui fait 62 morts et 110 blessés. D'autres personnes tombèrent le même jour dans d'autres endroits portant 110 tués, le bilan de la journée. (Courrière, 1971, p 723). Le lendemain, le 03 mai, une autre tentative d'explosion par camion-citerne chargé d'explosifs, est lancé dans la rue de Bab-El-Oued, à Alger, et le désastre a été justement évité. Le 05 mai, 125 bombes explosèrent à Alger causant de nombreux morts et dégâts. (Yousfi, 2009, p94). Le 10 mai, l'O.A.S a mené une opération d'assassinat à l'encontre de 07 femmes de ménages, dites : FATMAS.

Avant la signature des accords d'Evian, le GPRA dépêcha sur Alger le commandants Azzedine et Omar Oussedik. Le but c'était la récréation de la zone autonome d'Alger démantelée en 1957 au cours de la bataille d'Alger. Le 01 avril 1962, il constitua officiellement la zone autonome en compagnie d'Omar Oussedik, Ali Lounici et Boualem Oussedik. Alger est encadré et

⁴⁶ Historia magazine, Lambert (p-a) : l'organisation décapitée, Nro 363, du 10/12/1973. P 3093-3098.

⁴⁷ Idem

⁴⁸ Jean Jacques Susini : fut le président des étudiants d'Alger avant d'être le chef politique de L'O.A.S après l'arrestation du Salan.

organisé.⁴⁹ Malgré les provocations de l'O.A.S et sa terreur, le GPRA interdit au commandant Azzedine d'utiliser la violence. (Farés, 1982, p 112). Il patienta jusqu'au début mai. Le 14 mai, le commandant Azzedine lança ses troupes sur différents lieux fréquentés par les Pieds Noirs. Bilan : 17 morts et 35 blessés.⁵⁰ Le risque est maintenant grand pour le déclenchement d'une guerre entre les Algériens et les colons. « Je prends l'entière responsabilité de ces événements, cela est un avertissement aux autorités Françaises et à l'exécutif provisoire » déclara le commandant Azzedine (Cdt Azzedine, 2009, p208). Choqué par l'attitude du commandant Azzedine, Abderrahmane Farés réunit le préfet de police d'Alger et des représentants de la zone autonome d'Alger pour essayer de trouver une solution à l'O.A.S. (Malek, 2010, p 251). En vérité, en dépit des arrestations opérées par les forces de l'ordre, les activités de l'O.A.S demeurèrent intactes aidé en cela les différentes complicités qu'il trouvait au niveau de la police, de l'armée et de l'administration. « Le mois de mars, écrit Courrière, avait vu se produire uniquement à Alger- 866 attentas dont 611 imputables à l'O.A.S, en avril, les chiffres passèrent à 647 pour l'O.A.S, et 32 pour le F.LN, mai 864 et 80 » (Courrière, 1971, p693).

Pour sauver l'essentiel, Farés accepta de rencontrer les dirigeants de l'O.A.S et entamer des négociations avec eux sur tous les points divergents à commencer par l'organisation du référendum pour l'autodétermination. Les contacts devaient se faire avec Jean Jacques Susini, principal dirigeant de l'OAS resté libre à Alger, un jeune qui venait du milieu étudiant et qui se dit prêt à négocier avec ses pires ennemis. Les premiers contacts datent du début mai et se faisaient par l'intermédiaire Beaujard, maire de Blida. Une première rencontre entre Farés et Susini avait eu lieu 18 mai 1962, à Alma, Boudouaou actuellement. (Haroun, 2000, p40). Cette rencontre était pour Susini, selon Courrière, « sa dernière chance de jouer le rôle politique important pour le lequel il se sentait fait » et pour « Farés parce qu'il était prêt à traiter avec le diable pour ramener la paix en Algérie, la politique de terre brûlée que l'O.A.S semblait vouloir appliquer tant à Oran qu'à Alger reconduisait directement l'Algérie à la ruine » (Courrière, 1971, p735). La discussion lors de cette première rencontre a porté sur l'amnistie, les Européens d'Algérie, l'indépendance, le collège unique, les réformes, la force locale, la police.⁵¹ La réunion est terminée par un accord

⁴⁹ Lentin(A.P) : Le F.L.N quadrille la ville, Historia Magazine, Nro 365, du 17/12/1973. P 3137-3142.

⁵⁰ EL-Wantan, du 19/03/2012, Cndant Azzedine : interview : comment nous avons organisé la défense citoyenne d'Alger.

⁵¹ Bellac (Jean) : les prémices de l'indépendance, Revue Historia Magazine, du 10/12/1973, Nro 363, P316-3120.

préliminaire entre les deux partis et que Jacques Chevallier sera le médiateur principal ⁵²entre les deux parties (Yousfi, 2009. p104-108). Comme premier succès, Susini suspend les actions de l'O.A.S le 31 mai 1962. Farés s'est empressé d'informer le G.PR. A de la nouvelle et le contenu de la rencontre qu'il a eu avec Susini, en envoyant un rapport détaillé à son ami Saad Dahlab, ministre des affaires étrangères du G.P.R.A. (Farés, 1982, 121).

La deuxième rencontre entre les deux partis a eu lieu le 01 juin 1962 dans la maison de Jacques Chevallier à el -Biar en présence de Farés et Susini et Gardes. Farés a informé Susini que le GPRA n'acceptera pas un accord écrit mais plutôt une sorte de déclaration verbale sur des points sur lequel il y aurait des accords. (Farés, 1982, 123). Respectueux des Accords d'Evian, Farés plutôt d'aménagement pour satisfaire certains points de l'O .A.S.⁵³. Alerté par les bruits, Chawki Mostefai⁵⁴ demanda à Farés des explications. Ce dernier lui répondit : « il n'y a jamais eu de contacts O.A.S-FLN ; mais ce que est exacte, c'est que j'ai rencontré Susini à deux reprises en qualité de chef de l'exécutif provisoire et il n'a jamais de question d'engager le F.LN » (Farés, 1982, 124).

Pour chercher une couverture officielle à ses contacts avec l'OAS, Farés se rendit à Tripoli, lieu du congrès du CNRA, le 07 juin 1962, à la tête d'une délégation. En l'absence de Benkhedda, il rencontra Ben Bella. Ce dernier refusa tout accord écrit avec l'OAS. La délégation se rendit ensuite en Tunisie et rencontra Benkhedda. Ce dernier refusa également tout accord écrit mais accepte que des membres FLN de l'exécutif provisoire discutent avec l'OAS selon des modalités que peut trouver Abderrahmane Farés. (Harbi, 2010, p340).

De plus en plus, la situation de l'O.A. S devenait difficile depuis l'arrivée de Susini à sa tête ; militairement, cette organisation était en déclin et politiquement elle perdait le soutien des Européens. Découragés sur l'issue de la guerre, ceux-ci se ruaient sur les aéroports et les gares maritimes dans l'espoir de trouver un départ vers la métropole. ⁵⁵ En deux mois, des centaines de milliers de personnes avaient quitté le pays. Ceci n'empêcha pas Susini de continuer à chercher un accord politique en faveur de son peuple. La seule issue qu'il lui resta c'était la négociation avec le

⁵² Jacques Chevallier : ancien membre à l'assemblée algérienne (1984-1956), élu maire d'Alger en 1953, médiateur aux pourparlers O.A.S.-F.L.N, après l'indépendance du pays, il a pris la nationalité Algérienne.

⁵³ Masson (ph) : la réconciliation, Historia Magazine, Nro 367 ? DU 24/012/1973, p3155-3159.

⁵⁴ Chawki Mostefai : (1919-2016) étudiant en médecine, membre du C.C du MTL, chargé de prendre en mains la fédération de France suite à la crise berbériste 1949 , conseiller de Krim en 1958, et devient membre de l'exécutif provisoire en 1962;

⁵⁵ Masson (ph) : la réconciliation, Historia Magazine, Nro 367 ? DU 24/012/1973, p3155-3159.

FLN. Les négociations sont relancées après le mandat du GPRA pour Abderrahmane Farés. Après plusieurs contacts menés par l'intermédiaire de Jacques Chevallier, avec le représentant du FLN au sein de l'exécutif provisoire en l'occurrence Chawki Mostefai, le rendez-vous du 17 juin est fixé pour une rencontre FLN – O.A.S. « Isolée politiquement et militairement, abandonnée par la quasi-totalité des européens d'Algérie, l'O.A. S, décide de tirer sa dernière carte politique, elle tenta de traiter avec l'exécutif provisoire et ensuite avec le délégué du G.P.R.A pour aboutir à des négociations » (Yousfi, 2009, p103).

La troisième rencontre a eu lieu à la date et heure fixées, sous la supervision de Farés. Après une discussion tendue, un accord a eu lieu pour un arrêt des combats. Il y a eu également une discussion sur la déclaration finale que chaque partie annoncera à la radio (Farés, 1982, p 128, 130). C'était un grand soulagement pour Farés et le délégué général Christian Fauchet, garant de la sécurité et de l'ordre. Certains cadres de l'O.A.S refusèrent cet accord comme Gardy et Georges Bidault président du conseil national de la résistance du temps de la guerre mondiale. Susini a même choqué en appelant à voter oui lors du référendum. (Ageron, 2005, p534). De sa prison, Salan salua l'accord tandis que le quasi majorité des Pieds Noirs quittait l'Algérie avant même la tenue du référendum. La meilleure synthèse vient d'Abderrahmane Farés qui proclame : « ma folle et téméraire entreprise de dialogue avec Susini, aurait pu avoir pour conséquence ma disparition physique en cas d'échec. Elle amena le miracle, la fin immédiate de l'O.A.S, et de la guerre d'Algérie » (Farés, 1982, P130)

D / LE REFERENDUM :

D'après les accords d'Evian, un référendum permettra aux Algériens de choisir leur sort. Il aura lieu dans un délai de trois à six mois au maximum. La date officielle retenue était le 01 juillet 1962. Elle a été validée après une rencontre entre Abderrahmane Farés et le général De Gaulle en fin avril 1962. Une seule question sera posée aux électeurs : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un état indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 » (Farés, 1982, p 117). Chawki Mostefai est désigné pour chapoter les préparatifs du vote. Une commission de suivi est mise en place. Elle est composée d'un président et de six membres. (Miloudi, 2020, p 235). Elle est composée de Kaddour Sator (président), et d'El-Hadi Mostefai, Amar Bentoumi, Alexandre Chaulet, Abdellatif Rahal, Jean Guyot et Ahmed Henni.

Cette commission a disposé de tous les moyens et de tous les pouvoirs. Elle pouvait par exemple recourir à la force publique à tout moment pour résoudre tout problème qui pouvait survenir à tout moment. Des commissions régionales installées par l'exécutif provisoire lui apportaient de l'aide.⁵⁶ Cependant, la commission centrale chargée du référendum est confrontée à de nombreux défis notamment le cas de L'O.A.S qui menaçait le processus électoral par ses actions subversives. Ce qui est dangereux c'est cette organisation visait parfois des organes liés directement à l'élection. Par exemple, le 17 juin, un plasticage a fait 17 victimes à la mairie d'Alger. Les commandos de l'O.A.S ont détruit les fichiers électoraux de plusieurs sociaux.⁵⁷

D'autres problèmes venaient de quelques Algériens dont les comportements n'étaient pas dans le sens de l'apaisement. « Je fus témoin, écrit Réda Malek, la veille du référendum, d'un incident qui eut pu tourner à la tragédie. Un groupe de la wilaya IV, dont certains responsables votaient dans le président Farés un nouveau Bao-Dai, avait pénétré dans la cité administrative de Rocher-Noir, et , tout en tirant en l'air, avait tenté d'accrocher le drapeau Algérien à un mat dressé devant la présidence de l'exécutif provisoire, l'usage d'armes automatiques avait failli provoquer la riposte des soldats Français »(Malek, 2010,p 262). D'autres défis ont entravé le processus électoral, et cette fois-ci, ils sont de l'aspect matériel, puisque la commission centrale des élections manque de bulletins de vote et des enveloppes, car ils n'étaient pas disponibles en Algérie, ce qui a amené Farés à en demander à des pays étrangers comme les Pays-Bas, (Farés, 1982, p130).

⁵⁶ Bellac (jean) : le Marécage des réalités, Historia Magazine, Nro 371, du 07/01/1974. p 3205-3209.

⁵⁷Idem

En dépit de tous les problèmes, la campagne électorale dont la durée est fixée à trois semaines a débuté avec la participation de sept partis politiques. Deux tendances se dégagent : les partisans du oui et les partisans du non. Pour ceux qui appelaient à voter oui, le FLN était le leader incontesté. Il a mené une grande campagne avec au programme des meetings et des distributions des affiches à la population, au nord et au Sahara. (Belaid, 2009, p 200). En parallèle, une autre campagne électorale pour le "NON », a été aussi présente, où les pieds noirs, hostile à l'indépendance, organisaient campagne moins visible, subissant néanmoins des intimidations et des violences de la part des partisans du "OUI".

Le jour du scrutin, le référendum, qui a vu une large participation notamment les partisans du "OUI », s'est déroulé dans les bonnes conditions en général, malgré les défis et obstacles rencontrés lors de sa préparation. Farés, lui-même a supervisé le processus électoral afin qu'il soit au courant de moindres détails, « le référendum du 1^{er} juillet 1962, se déroula dans la joie, j'ai suivi une grande partie des opérations en hélicoptère, je vis partout des groupes d'hommes et des femmes qui se dirigeaient avec empressement aux bureaux de vote » (Farés, 1982, p133), Et l'heure du scrutin était prolongée pour garantir que tout le monde a voté. Puis les résultats commencent à arriver au siège de la commission centrale de suivi des élections, fixées à Rocher Noir. Après le dépouillement les résultats sont proclamés le président de la commission de suivi Kaddour Sator, avocat au barreau d'Alger⁵⁸. Ils étaient à 5 975 000 à voter pour le "OUI" sur 6 000 000 votants » (Farés, 1982, p133)⁵⁹

La déclaration de Kaddour Sator est suivie par celle de Farés qui annonça l'indépendance de l'Algérie en soulignant la poursuite d'exercice de fonctions qui lui sont confiées conformément aux accords d'Evian. De côté Français, le président Charles De Gaulle a tenu un conseil ministériel le 03 juillet 1962 pour ratifier les résultats du référendum. (Farés, 1982, p133) Le même jour, Christian Fauchet transmet au président Farés « le message du général De Gaulle dans lequel, en sa qualité de président de la république Française, celui-ci reconnaît solennellement l'indépendance de l'Algérie » (Malek, 2010, p262). Dans cette lettre⁶⁰, De Gaulle procéda au transfert des pouvoirs au président de l'exéc prov Algérien. Jean-Marcel Jeanneney est désigné

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ Voir l'annexe 03 sur les résultats officiels du référendum.

⁶⁰ Voir l'annexe 04 de la lettre du président de la république française au président de l'exécutif provisoire algérien.

comme premier ambassadeur de France en Algérie tandis que Christian Fauchet quitta ses fonctions. A Rocher Noir, Farés a organisé une réception en présence de Christian Fauchet et Bernard Tricot au cours de laquelle le drapeau algérien fut élevé. (Farés, 1982, p134) Dans la soirée, la délégation du G.P.R.A conduite par le président Benyoucef Benkhedda, fait son entrée en Algérie, et fut accueillie par Farés à l'aéroport d'Alger. Le président du GPRA s'est dirigé ensuite vers la préfecture, son futur siège, pour prononcer un discours. En raison du conflit GPRA – Etat-major, Benkhedda refusa le transfert du pouvoir que lui proposa Abderrahmane Farés. (Farés, 1982, p 137). Ce dernier est dans l'obligation de continuer sa mission en attendant la mise en place d'une autre autorité. En vérité, malgré les pleins pouvoirs hérités de la France, sa mission devient compliquée devant le conflit de l'été 1962 qui a même donné lieu à des affrontements armés. (Belaid, 2009, p 218)

Le référendum d'autodétermination d'Algérie du 01 juillet 1962, a été un événement historique crucial dans l'histoire d'Algérie, organisé après la signature des accords d'Evian. Ce référendum a permis aux Algériens de se prononcer sur leur avenir et de choisir l'indépendance vis-à-vis de la France, ouvrant la voie à la création d'un état indépendant.

Si le référendum pour la France est considéré comme une formalité, car ses résultats sont attendus (l'indépendance de l'Algérie), cependant, il était pour les Algérien la fin d'un cauchemar et le début d'une ère nouvelle. C'était la fin du colonialisme avec tout ce qu'il représente (humiliation, guerre, torture, misère...) et tous les signes disaient que rien ne sera comme avant ; l'Algérien vivra désormais dans la dignité et le respect.

La formation de l'exéc prov était nécessaire pour assurer la période de transition. Malgré les difficultés et les polémiques suscitées depuis sa création, l'exécutif provisoire a mené les Algériens vers l'indépendance. Avant d'atteindre cet objectif et transférer le pouvoir à la nouvelle autorité qui va prendre les rênes du pays, Abderrahmane Farés a préparé le terrain pour réussir dans sa mission. Il neutralisa l'O.A.S par la négociation, assura l'ordre par le soutien de la force locale et prépara le référendum. Il ne se retira du pouvoir qu'après transférer le pouvoir à Ben Bella en septembre 1962.

A / LES DEFIS ECONOMIQUES ET SOCIAUX :

De nombreux problèmes hérités du colonialisme Français en Algérie dans tous les domaines, y compris économiques et sociales, qui ont posé de grands défis à Farés et son exéc prov, ce dernier avait manqué de moyens et d'expériences pour y faire face. D'ailleurs les problèmes économiques ont commencé très tôt, avant même la proclamation de l'indépendance, où « une réunion très importante concernant les affaires économiques eut lieu le jeudi 12 avril, à laquelle participaient, outre Abderrahmane Farés, Roger Roth et Maxime Roux, Abdessalam Belaid, délégué aux affaires économiques... »⁶¹, Qui prévoit l'émergence des problèmes politico- économiques liés aux accords d'Evian, que sous la pression Française, nécessitent des amendements sur certains protocoles de coopération. A cet effet, « les commissions mixtes entre Alger et Paris, se succédaient à une allure accélérée, car il fallait mettre au point les protocoles d'accord entre l'Algérie et la France pour toutes questions de coopération prévues par les accords d'Evian... » (Farés, 1982, p 131). Ces protocoles ont été signés à Paris par Louis Joxe, ministre aux affaires Algériennes et Farés, le représentant de la partie Algérienne, le 28 Aout 1962, qui concernaient en réalité la fin des contrats du travail des compagnies européennes et Françaises qui opèrent dans le domaine pétrolier et gazier, auquel, la France exerce encore l'influence de sa souveraineté sur l'Algérie. Farés a hésité de signer les contrats pétroliers mais il a cédé enfin et il a signé tous les documents. (Belaid, 2009, p203).

Des contrats du travail et de prospection ont été renouvelés pour les sociétés et compagnies européennes en général, et Françaises particulièrement, ces dernières détenaient une plus grande part de contrats, d'intérêts et avantages. « Les concessions accordées aux sociétés avaient une durée de cinquante ans, les nouveaux permis de prospection devaient être délivrés suivant une procédure qui assurait d'emblée la priorité aux sociétés Françaises et faisait qu'aucune société étrangère non Française ne pouvait traiter avec l'Algérie sans recevoir, au préalable, l'aval de Paris » (Belaid, 2009, P196).

D'autres problèmes liés à gestion des affaires publiques sont dus à la faiblesse du budget de fonctionnement accordé par la France à l'Algérie, non seulement, les dernières années, mais toute au long de la période coloniale, ce qui rend la gestion des affaires très difficile et complexe, car ce budget d'Algérie ne répond pas aux besoins de première nécessité. « Mamoni en contact avec moi, avait la charge ingrate de la gestion de notre maigre budget » (Farés, 1982, p 131). Sans parler du secteur des travaux publics qui a besoin de fonds, où il est

⁶¹ Bellac(J) : les prémices de l'indépendance, Historia Magazine, nro 363, du 10/12/1973, p 3116 – 3120.

d'urgent d'ouvrir les grands axes routiers. Malgré ce faible budget, la France a davantage manœuvré pour son retrait par l'intermédiaire de son ambassadeur en Algérie, Jean Marcel Jeanneney, qui a œuvré à séparer les deux trésors algériens et français avant le 31 décembre 1962, date de la fin de l'année budgétaire. (Malek, 2010, p 267). Autre défi concerne l'industrie et les travaux aussi, qui ont connu un grand vide de main-d'œuvre suite à l'exode des Européens poussés par l'activité terroriste de l'O.A.S. Les ateliers et usines ont cessé de fonctionner et de produire en raison du manque de main-œuvre, et le non transfert des compétences entre Français et Algériens. Le pays a manqué de main-d'œuvre qualifiée au fur à mesure du départ des Français. Cette situation a fait augmenter le pourcentage de chômage parmi les populations Algériennes après l'indépendance, qui dépassait les 40 %. L'agriculture ne régla pas le problème, l'agriculture de la rente était en effet la plus répandue en Algérie que celle de base alimentaire. Ce qui ne répond pas aux besoins fondamentaux en alimentation de la population, qui rend l'importation de ses produits très élevée.

Concernant le coté social, la situation est plus critique en raison de l'ampleur des problèmes difficiles à résoudre à l'époque. Mais l'une des questions les plus importantes et les plus urgentes, est celle de la question des réfugiés, qui est « l'une des crises les plus aigües et les plus violentes se produit au cours de la guerre d'Algérie, entre 1954 et 1962... relatif aux algériens qui ont fui la guerre pour se réfugier au Maroc et en Tunisie » (Tarradellas, 2018, p 105), dont la question est présente, a reçu la « reconnaissance internationale et intéresse les organisations compétentes depuis son apparition. D'ailleurs dès la fin de la guerre, le HCR a fait le nécessaire pour le retour des réfugiés aidés en cela par la croix rouge, le gouvernement Français et le gouvernement provisoire de la république Algérienne»(Tarradellas, 2018, p 105) Ainsi la question des réfugiés Algériens a été évoqué lors des négociations sur l'autodétermination du pays, comme cela a été mentionné au chapitre premier de la déclaration générale des accords d'Evian, stipule que « les personnes réfugiées à l'étranger pourront rentrer en Algérie, des commissions siégeant en Maroc et en Tunisie faciliteront ce retour, les personnes regroupées pourront rejoindre leur lieu de résidence habituel »⁶² Dès la proclamation du cessez-le-feu, des commissions ont travaillé pour le retour des réfugiés. Elles sont composées de trois membres ; un désigné par le gouvernement Français, un par l'exécutif provisoire et le troisième par le HCR. (Tarradellas, 2017 p 84) Les réfugiés étaient regroupés dans les centres de départs et les centres d'accueils aménagés à Souk- Ahras, Collo et Tébessa pour les réfugiés qui arrivent

⁶²Les accords d'Evian, J.O.R.F, du 20/03/1962, P 3020.

de Tunisie, et Saida et Ain-Sefra pour ceux qui arrivent du Maroc. Dès la proclamation d'indépendance le 03 juillet 1962, Farès a donné l'ordre d'ouvrir les frontières. (Farès, 1982, p 134). L'exéc prov a pris des mesures pour faciliter la vie aux réfugiés en préparant par exemple des tentes et des couvertures et en garantissant les soins médicaux. (Hami, 2018, p 175). Cela s'est accompagné par le processus d'enregistrements des réfugiés, l'attribution des documents et cartes pour obtenir des aides nécessaires, ainsi, les prisonniers et les détenus libérés ont été pris en charge. Ces opérations ont commencé vers le mois du Mai 1962, et les dépenses estimées entre 07 et 08 millions de dollars selon le HCR, car « le retour s'effectue en trois étapes. La première consiste à réunir tous les réfugiés dans des "centres de départ" qui peuvent accueillir de 600 à 1200 personnes et qui sont situés aux frontières tunisiennes et marocaines...la deuxième étape consiste au passage de la frontière. L'armée française ouvre des passages et les réfugiés y sont conduits soit en train (au Maroc) ...la troisième phase du retour commence alors : les anciens réfugiés sont pris en charge par les Autorités françaises et le gouvernement provisoire algérien et conduit dans des "centres de réception" où ils reçoivent des "cartes d'enregistrement". Ils sont ensuite emmenés dans des "centres de transit" où ils sont réunis à leurs familles restées en Algérie et peuvent finalement retourner chez eux » (Taravelles, p 86) Malgré les capacités et les moyens limités, la question des réfugiés a reçu une large attention du G.P.R.A pour prouver sa capacité à gérer les affaires Algériennes, et dans le but de les inclure dans le référendum d'autodétermination du 01 juillet 1962, et d'augmenter le taux de participation à ce scrutin. De l'autre côté, la vérité est amère : les réfugiés ont trouvé un pays détruit, des champs minés, des villages inhabitables et un manque terrible de moyens. Ce n'est que le temps qui va résoudre les problèmes. (Tarradellas, p 87).

B / VERS LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS DE L'ALGERIE INDEPENDANTE :

Malgré les problèmes et défis auxquels Farés a été confronté, notamment dans la première phase de sa présidence de l'exéc prov, où la question de l'O.A. S constituait une réelle menace à l'ordre public et à la sécurité dans le pays, Farés envisageait de poser les premiers éléments constitutifs du nouvel état Algérien sur tous les plans et différents domaines afin de préparer le terrain à la nouvelle autorité politique qui lui succédera après.

En plus de la force locale comme service militaire chargé d'aider l'exécutif provisoire à respecter l'ordre public, Farés a procédé à la création de la police afin de soutenir la force locale dans ses missions confiées à elle, mais dotée d'autres tâches telles que la protection et préservation des biens publics, et l'établissement de sécurité qui servira au nouvel état Algérien de l'après indépendance. A cet effet, il sollicita le G.P.R.A pour appuyer la police avec des éléments et militants du F.L.N pour renforcer ses rangs. Il sollicita la même chose auprès de la fédération de France du F.L.N. (Farés, 100-101) Après la proclamation de l'indépendance, Farés, a passé aux nouvelles nominations des préfets et sous- préfets dans les grandes villes menacées par l'insécurité et par l'O.A. S (Farés, p 135). Après la crise avec le Maroc, qui tentait de profiter de nouvelles circonstances liées à l'indépendance de l'Algérie, Farés décida d'envoyer les forces de sécurité Algériennes, symbole de souveraineté nationale, pour protéger les frontières et préserver l'intégrité territoriale nationale dans les régions menacées par les Marocains. Abdelmadjid Meziane est nommé préfet à Béchar et Belkacem Ben Baatouche sous-préfet à Tindouf (Belaïd, p198). Cette présence aux frontières des forces militaires algériennes (force locale et la police), facilitèrent la tâche au nouvel état indépendant.

Autre étape franchie par Abderrahmane Farés après la proclamation de l'indépendance, est celle de transfert des pouvoirs entre les autorités Françaises représentées par le haut-commissariat, dirigée par Christian Fouchet et les autorités Algériennes représentées par l'exéc prov, (Farés, p101). Le gouvernement de l'Algérie passe aux mains des seuls Algériens. C'est Abderrahmane Farés qui va assurer la continuité de fonctionnement de l'administration à travers la création des bureaux et services administratifs au siège du l'exéc prov. Il a également, cherchait à ce que les fonctionnaires puissent rester dans leurs postes en leur offrant toutes les garanties nécessaires. Par exemple un train spécial faisait la navette quotidienne entre Alger et Rocher Noir. (Farés, p103)

D'autres initiatives visant à établir les institutions du nouvel état Algérien, comprennent la création de différentes directions purement administratives pour divers secteurs d'activités, qui peuvent être transformées en ministères sectoriels du premier gouvernement d'Algérie, telles que la direction des élections, direction d'agriculture, d'économie, et d'artisanat etc. « On a essayé de mettre en place les structures de l'administration économique, écrit Belaid Abdeslam, on a créé la direction du plan, de l'industrie, du commerce intérieur, du commerce extérieur, de l'énergie et des carburants, un commissariat à la formation professionnelle... sur les biens vacants, nous avons pris à l'exécutif provisoire, l'initiative de définir la notion de biens vacants ». Dans les frontières, l'exécutif provisoire a installé le service de la douane comme un signe de souveraineté, une décision acceptée par les Marocains et les Tunisiens. (Belaid, p200-201, 215-216).

Sur le plan économique, la structure institutionnelle la plus importante qui a été créée est celle de la direction de l'énergie. Belaid Abdesselam est désigné à sa tête. (Belaid, p 194). Ce service a procédé au renouvellement des contrats des sociétés étrangères opérant au sud du pays, et négocier les termes des contrats internationaux et des arbitrages en cas du conflit. Cependant, la plus grande préoccupation d'Abderrahmane Farés, était la question de recensement des biens vacants. Cette tâche est menée par le bureau national des biens vacants (BNBV) qui deviendra le bureau national d'animation socialiste(BNAS) sous l'ère de Ben-Bella (Malek, p 268).

Une autre question qui a retenu l'attention d'Abderrahmane Farés, est celle du budget d'Algérie, lié à la subvention que De Gaulle a accordé à l'exéc prov partagée avec le haut- commissariat où il travaillé dur pour le répartir et le dépenser selon les priorités. Farés tâchait de trouver d'autres ressources pour relancer le secteur économique par le biais des crédits. Après l'élection de l'assemblée constituante, Farés partie d'une délégation qui s'est déplacée à Paris pour demander au général De Gaulle une aide spéciale. Ce dernier a répondu présent en octroyant une subvention estimée à 300 millions de francs français. (Farés, p 150).

C / Les rapports avec le G.P.R.A ET L'ETAT MAJOR :

La crise d'été 1962 en Algérie est considérée comme la crise la plus compliquée, la plus grave, qui a failli créer une guerre civile entre Algérien après une révolution qui a marqué le monde entier. Après plusieurs mois de conflits et de tension, la crise a pris fin avec l'élection de Ben Bella à la tête du gouvernement algérien en septembre 1962.

Les facteurs de cette crise remontent à la période du mouvement national, et à la période de guerre de libération nationale notamment. Des divergences entre des dirigeants du FLN durant la guerre de libération nationale (1954/ 1962) ont donné lieu lutte acharnée pour le pouvoir, à la veille de l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Sans entrer dans les détails de la crise et la responsabilité de chacune des parties en litige, nous nous contenterons de cerner les rapports directs entre le G.P.R.A et L'E.M.G, parties concernées par le conflit, et l'exéc prov supervisé par Farés, ainsi que les répercussions de cette crise sur la passation des pouvoirs en Algérie.

La période transitoire peut être devisée en deux étapes, la première depuis la proclamation du cessez-le-feu, le 19 mars 1962 au référendum sur l'autodétermination de 01 juillet 1962, la seconde, de la proclamation de l'indépendance jusqu'à la proclamation de la république Algérienne le 25 septembre 1962. La première, était difficile en raison de l'activité terroriste de l'O.A.S qui menaçait les accords d'Evian et l'autodétermination elle-même, la deuxième est caractérisée par la lutte pour le pouvoir entre le G.P.R.A, représenté par Benyoucef Benkhedda, et l'E.M.G. de Houari Boumediene, représenté politiquement par Ben Bella. (Miloudi, 2020, p235) L'exéc prov est resté dans une position critique face à la crise entre les parties au conflit qui disputent la légitimité. Au cours de la session extraordinaire du C.N.R.A tenue à Tripoli (25 mai – 06 juin 1962), la crise a éclaté au grand jour. A l'ordre du jour, il y avait deux points : la désignation d'un bureau politique et le vote d'une charte sur les choix stratégiques du futur état algérien. Un désaccord sur la composante du bureau politique (B.P) apparait entre les membres. Après quelques jours de débat, Benkhedda quitta tripoli suivi par d'autres cadres notamment Bentobbal, Benyahia, avant la fin du congrès. Les travaux sont interrompus et les conférenciers se sont dispersés sans une solution. (Kaddache, 2000.p 224). En l'absence de consensus, le groupe Tlemcen dont le leader est Ben Bella réclama une passation des pouvoirs à l'exécutif provisoire sur tout après leur entrée en Algérie et l'annonce de la constitution du bureau politique. (Amar, 2014, p 105).

Concernant les rapports (relations) de l'exéc prov en général, et Farés en particulier avec le G.P.R.A, ils peuvent être devisés en deux étapes : l'étape pré-referendum et l'étape postindépendance. Et ces rapports sont déterminés par les circonstances de chaque étape. Dans un premier temps, Farés, coordonnait ses efforts et activités avec le G.P.R.A conformément à ce qui était stipulé dans les accords d'Evian ayant conduit à la création de l'exéc prov, notamment en ce que concerne les questions primordiales liées à la révolution Algérienne, comme les négociations avec l'O.A.S ; où Farés établait une coordination franche avec le G.P.R.A par l'intermédiaire de Saad Dahlab, ministres des affaires étrangères pour l'informer de ses contacts préliminaires avec l'O.A.S. Par exemple, un jour, Farés a demandé à Boutaleb (un membre de son cabinet) de se déplacer à Tunis et de remettre une lettre à main propre à Saad Dahlab et de la rapporter s'il est absent. (Farés, 1982. p 121). De son côté, le G.P.R.A, cherchait à exploiter cette bonne relation avec l'exéc prov à son profit afin de prouver sa présence sur le terrain, et le considérer comme l'un des moyens de consolider son autorité en Algérie, notamment après l'apparition des signes de désaccords avec l'E.M.G. Néanmoins, le G.P.R.A, maintenait ce rapport en toute réserves et discrétion pour ne pas aggraver le conflit qui le lié avec l'E.M.G, où « le G.P.R.A, n'osa pas soutenir franchement l'exécutif provisoire de peur d'être accusé de composer avec les forces néocolonialistes » (Meynier, 2003.p 638). Mais au fur à mesure de l'évolution des contacts entre Farés et l'OAS et devant les réticences du délégué FLN Chawki Mostefai, le président de l'exécutif provisoire a passé à l'étape supérieure. Il se déplaça en compagnie de Chawki Mostefai à Tunis et à Tripoli pour rencontrer le GPRA et arracher une réponse définitive et catégorique sur la question de l'OAS. (Kaddache, 2000.p 225). En vérité, après une rencontre avec Ben Bella et Benkhedda, la délégation n'obtiendra qu'une réponse évasive. « Débrouillez-vous, traitez si vous voulez au nom du G.P.R.A, mais laissez-nous en paix, on a autre chose à faire » (Courrière, 1973, p 742). Il profita de cet accord du principe pour aller de l'avant et signer un accord avec l'O.A.S, en prenant le risque d'être désavoué.

Après la reconnaissance de l'indépendance par la France et le retour du GPRA au pays, Farés a renoué le contact avec Benkhedda. Il a tenu une réunion avec le GPRA pour leur demander la passation des pouvoirs entre les deux instances politiques. Devant la crise politique de l'époque et la pression de la wilaya IV sur la capitale, Benkhedda refusa cette offre, adjugeant que ce n'est pas le moment. L'autorité du GPRA diminua de jour en jour. Peu à peu, il a perdu le soutien des wilayas II, III, IV et la zone autonome d'Alger. (Ben Khedda, S.D, p 33) Ben Khedda lui-même a été empêché de tenir un meeting à Blida le 11 juillet 1962 par les

responsables de la wilaya IV, et la médiation étrangère des pays amis à l'Algérie (Egypte, Libye, mali, et la guinée) le 19 juillet 1962 c'était voué à l'échec. Farés était alors dans un moment difficile : « À qui obéir ? Au G.P.R.A moribond ? Au bureau politique contesté ? Démissionner afin de placer tous nos dirigeants devant leurs responsabilités ? Tenir coute à coute dans l'intérêt du pays ? C'est ce qui fut arrêté à l'unanimité et m'amena à prendre seul mes responsabilités » (Farés, 1982, p 138, 139).

Concernant le rapport de Farés avec l'E.M. G, il était également oscillé, entre des réserves et la complaisance. Lors de la constitution de l'exéc prov, L'E.M. G l'a regardé avec méfiance et la crainte notamment après la création de la force locale qui soutenait l'exéc prov dans la tâche du maintien de l'ordre public. » Ben Bella, allié de l'EMG, avait une position similaire puisqu'il estime « ce corps militaire de 40 000 hommes pourrait se transformer en machine de guerre au lendemain de l'indépendance » (Amar-Mohand, 2023, P87). De son côté, Farés, n'a pas cherché à établir de relations avec L'E.M. G, notamment avec son représentant Ben Bella, car il s'est attaché à la coordination et la coopération avec le G.P.R.A, qu'il considérait comme légitime. Cependant, avec l'entrée de Ben Bella en Algérie le 12 juillet 1962, et la création du groupe Tlemcen, qui a obtenu le soutien militaire de L'E.M. G et de quelques membres du GPRA et de personnalités célèbres telle que Ferhat Abbas. (Kaddache, 2000, p 228). Face à cette nouvelle situation politique et au basculement des rapports de forces entre les partis en conflit en faveur du groupe Tlemcen. (Amar-Mohand, 2023, P210). Cette décision est motivée par sa volonté d'épargner le sang des Algériens, d'accélérer le transfert des pouvoirs à la nouvelle autorité politique, et d'établir l'état Algérien après l'indépendance. En effet, Farés contactait le chef du groupe de Tlemcen en sollicitant une entrevue à Tlemcen ou à Alger. (Farés, 1982, p 139) Farés se rendit alors à Tlemcen le 18 juillet. Après que le groupe de Tlemcen s'est transformé en B.P provisoire le 02 aout 1962, et son entrée à Alger lendemain 03 aout 1962, ce dernier a cherché à se rapprocher davantage de l'exéc prov et d'avoir une bonne relation avec lui qui peut lui être bénéfique pour établir son autorité qu'il cherche à créer. (Haroun, 2000, p 172). Ben Bella demanda aussi un soutien financier de 100 millions du budget de l'exéc prov par l'intermédiaire de son envoyé spécial Khemisti, ce que Farés a accepté sans hésitation. (Farés, 1982, p 140) Il semble que l'ambassadeur de France en Algérie a fait pression sur Farés pour qu'il prenne position en faveur du B.P et de coopérer avec lui pour établir une nouvelle autorité en Algérie. (Amar-Mohand, 2023, P198- 199). Par la suite, Farés a reçu le B.P au siège de son exéc prov et lui a réservé un bureau dirigé par son secrétaire général, Khider. A

même période, Ben Khedda annonçait son retrait de la vie politique afin d'éviter au pays l'effusion du sang entre Algériens devisés entre les partisans du G.P.R.A et le B.P. (Ben Khedda, S.D, p 33)

La crise politique de l'été 1962 a contraint Abderrahmane Farès à réagir prudemment. Il a gardé la même distance avec tous les protagonistes malgré les difficultés de la tâche. Il a su gagner le respect de tout le monde. L'histoire a prouvé qu'il a enfin bien géré la situation. Les Algériens avaient, malgré la crise et gens tués dans des combats fratricides, fini par constituer un gouvernement qui avait pris le destin du pays.

D / LES PASSATIONS DU POUVOIR :

Après l'accord politique qui a légitimé le pouvoir du bureau politique, le 02 août 1962 et la fin de l'autorité du GPRA, l'exécutif provisoire a publié le texte de décret précisant au 12 aout 1962, la date de la tenue des élections à l'assemblée nationale composée de 196 députés. (Hami, 2018, p 197). Cependant, la W IV, s'est opposée à ces élections que le B.P voulait organiser et superviser par lui-même ; les partisans des deux partis au conflit s'affrontaient à Chlef et Boughari. Khider demanda alors le report de ces élections au 02 septembre 1962. Mais les affrontements ne s'arrêtèrent pas. Cette fois ci c'est la wilaya IV qui s'accrocha à la Casbah avec les troupes de Yacef Saadi (partisan de l'EMG). Les élections sont reportées au 20 septembre. Là, Ben Bella demanda à l'armée des frontières d'entrer sur Alger. Parallèlement, les préparatifs pour ces élections ont commencé, et la liste définitive des candidats à l'assemblée nationale Algérienne est publiée. (Farés, 1982, p 143). Tous ceux qui se sont opposés, voire même restés neutres face à la crise d'été 1962, ont été exclus de candidatures, certains d'autres ont refusé de participer. Parmi les candidats figurent Abderrahmane Farés, Roth, vice-président de l'exécutif, Manoni, délégué aux finances, Koening, délégué aux travaux publics. Etc. (Farés, 1982, p 143).

Dans un climat politique tendu, les élections auront lieu à la dernière date fixée, le peuple appelé à valider une seule et unique liste. Voici les résultats du vote :

INSCRITS	VOTANTS	ABSTENTION
6 504 033	5 303 661	18,46 %

Puis l'assemblée se réunie en séance plénière pour la première fois le 25 septembre 1962 pour élire son premier président, en l'occurrence Ferhat Abbas. « Le septembre, au " palais Carnot", l'assemblée nationale Algérienne élit à sa présidence Ferhat Abbas, seul candidat :

- Nombre de votants : 191.

- Bulletins blancs ou nuls : 36.
- Majorité : 78.
- Suffrage exprimé : 155 » (Amar, 2023, p 269).

Suivie par l'élection du bureau de l'assemblée comme suit :

- 1^{er} vice-président : Hadj Benalla (bureau politique).
- 2^{eme} vice-président : Bey Hadj Akhmoukh.
- 3^{eme} vice-président : Roger Roth.

Secrétaires :

- Zohra Drif .
- Meriem Belmihoub.
- Claude Stéphanie.
- Mouloud Bellaouane.

Après cette élection, les passations du pouvoir ont commencé. Farés prononçait un bref discours à l'assemblée avant de remettre sa lettre de passation des pouvoirs⁶³ à Ferhat Abbas conformément aux recommandations des Accords d'Evian. Ben Khedda s'est ensuite présenté à l'assemblée pour remettre sa lettre de passation des pouvoirs⁶⁴ dans un climat conflictuel suite à la crise d'été 1962. (Ben Khedda, S.D, p 35). Ainsi, la transition politique s'est déroulée dans des conditions normales malgré le conflit de l'époque. La république algérienne démocratique et populaire est proclamée et Ben Bella s'est présenté comme seul candidat à la tête du gouvernement, le 26 septembre 1962. Voici le détail du vote.

- Votants : 189.
- Bulletins nuls ou blancs : 31.
- Suffrage exprimé : 158.
- Majorité : 80.
- Ahmed Ben Bella : 141.
- Non : 13. (Amar, 2023, p 269).

⁶³ Annexe 05 de la lettre de transmission des pouvoirs de l'exécutif provisoire de l'état Algérien.

⁶⁴ Annexe 06 de la lettre de transmission des pouvoirs du G.P.R.A.

Après quoi, Ben Bella, constitua son premier gouvernement conformément au décret no 62-1 du 27/ 09/1962 portant la nomination des membres du gouvernement⁶⁵, qu'il présenta à l'assemblée nationale le 28 septembre 1962, et qui a été approuvé par cette dernière. Il s'est réuni ensuite avec l'exéc prov où chaque délégué a transmis au « ministre compétent un rapport détaillé sur les problèmes relevant de son ministère » de même que Farés a remis à Ben Bella les archives de la présidence de l'exécutif provisoire. (Farés, 1982, p 147- 148).

Farés est donc élu député à la première A.N.C, et après la constitution des commissions de celle-ci, Farés, a été désigné comme président de la commission des finances pendant un an. il poursuit ses activités et fut membre de la troisième délégation qui s'est rendue à Paris pour la recherche d'un soutien financier où il rappelait à la France la promesse de De Gaulle de faire un don financier à l'Algérie. « Mon cher Farés, je ne savais pas que ta parole valait 300 millions, je lui répondis avec sourire : c'est celle du général De Gaulle et non la mienne » Il demeura député à la première assemblée nationale constituante jusqu'à son arrestation par Ben Bella suite aux divergences liées à la gestion du pays après l'indépendance. (Farés, 1982, p 149, 150).

⁶⁵ Voir l'annexe 09 portant la nomination des membres du gouvernement.

E / FARES APRES L'INDEPENDANCE :

Abderrahmane Farés, dans ses mémoires personnelles, la seule source traitant son parcours politique depuis 1945, n'a rien mentionné sur sa vie après l'indépendance, à l'exception d'une référence à son arrestation par le régime incarné par Ben Bella, et qui n'en pas non plus cité les raisons, autrement dit, il vient de parler que du processus de son arrestation seulement et sa mise en résidence surveillée dans le sud d'Algérie.

Après un an et neuf mois de sa députation à l'A.N.C, où il fut président et membre de la commission des finances à laquelle il était très actif, loin des problèmes du conflit politique qui fait rage à l'époque. Mais cela, ne l'a pas empêché d'être arrêté par le nouveau régime politique instauré par Ben Bella. « Le 07 juillet 1964, en quittant l'assemblée nationale vers 19 heures, je trouvais à l'entrée de l'immeuble de la rue Michelet où j'habitais, deux compatriotes habillés en civil, qui m'attendaient » (Farés, 1982, p 151). Et il fut emmené au commissariat de police d'El-Biar, puis transféré à une clinique transformée au centre de détention (Farés, 1982, p 151). Il resta un mois où il était témoin de la torture infligée aux détenus politiques comme Ait-Chalal, futur ambassadeur à Bruxelles. Farés est toutefois transféré à une autre clinique de même localité d'Alger, où il se retrouvait avec des personnalités politiques, comme : Bentoumi, garde des sceaux, Mezhoudi si Ibrahim et oussedik, ses collègues à l'assemblée nationale, ainsi que des militaires comme les commandants SI Larbi et Azzedine. Ferhat Abbas est également arrêté à l'époque et mis en résidence surveillée au Sahara (Meynier, 2003, p 672). Après une grève de la faim des détenus, ceux-ci ont été transféré vers des nouveaux centres d'internements. Abderrahmane Farés est assigné à la résidence surveillée de IN-Salah, du 07 juillet 1964 au 07 juin 1965 »⁶⁶

Les raisons de l'arrestation de Farés et son internement au sud du pays, restent purement politiques liées à la critique de la politique engagée, voire incarné par le président Ben Bella et la constitution qu'il a mise en place en 1963, à la cinémathèque d'Alger. Même que, Farés, n'avait pas d'ambitions politiques comme d'autres hommes politiques Algériens, mais il fut arrêté et emprisonné. Les critiques de Farés remontent à son premier discours au sein de l'assemblée nationale où il a appelé à des réformes radicales notamment aux secteurs vitaux

⁶⁶ Ageron, (ch.r) Farés (Abderrahmane) : La cruelle vérité, (compte rendu)

comme l'énergie et l'agriculture. Le désaccord avec Ben Bella toucha aussi la constitution ratifiée le 08 septembre 1963. « Sur la Constitution future, Farés pensait qu'elle s'orienterait vers un régime présidentiel, malgré Ferhat Abbas qui « rêverait d'être le président de la République d'un régime parlementaire ». (Jeanneney, 2015, P22).

A sa libération de sa résidence surveillée, Farés a repris son activité professionnelle, et a continué à travailler comme notaire à Alger, tout en se retirant de la vie politique. Il cessa son activité en 1971. (Cheurfi, 2009, p 153). Après cela, il prend sa retraite et retourne à sa vie personnelle, familiale, et reste souvent en voyage entre Alger et Paris. Dans ses dernières années, il publia ses mémoires sous le titre «la cruelle vérité de 1945 à l'indépendance » à l'édition Plon en 1982. Il meurt le 13 mai 1991 à Alger. (Cherif, 2009, p 153).

Abderrahmane Farés s'est retrouvé confronté à des situations très difficiles, dont il ne s'attendait peut-être pas à ce qu'elles soient de grande ampleur. Des défis liés à l'O.A. S, d'autres relatifs à la crise politique qui oppose en 1962 le G.P.R.A affaibli et l'E.M.G, avec lequel il a traité en vertu de la logique de force. Le plus grand défi, est l'ampleur de l'héritage colonial économique et social, compte tenu du manque des moyens et capacités du pays pour faire face à de tels défis. Ce qui empêche de poser les premières pierres à la refondation d'un nouvel état Algérien après l'indépendance. Ceci dit, Farés, a cherché à créer de nouveaux organes administratifs divers, mêmes s'ils étaient formels, qui pourraient contribuer à l'instauration des nouvelles autorités du pays. Cependant, la grande réussite de Farés, a été sa capacité de transférer les pouvoirs entre l'exéc prov et l'A.N.C, ainsi que le transfert de l'Algérie du cadre Français au cadre Algérien avec ses nouvelles instances purement Algériennes. C'était un véritable homme d'état qui a accompli sa mission dans des conditions difficiles et sans aucune ambition personnelle.

CONCLUSION

Ce présent mémoire, traitait du début à la fin d'aspects de la vie de personnage d'Abderrahmane Farés, et se concentrait davantage sur sa lutte politique et historique durant la période du mouvement national et la révolution Algérienne, du 1945 au 1965, et surtout ses activités politiques au sein de différentes instances françaises élues en Algérie, telles que le conseil d'Alger, l'assemblée constituante et l'assemblée Algérienne, ainsi ses positions fondamentales sur certaines questions liées à L'histoire du pays comme les réformes sociaux-économiques, la présentation parlementaire, l'égalité politique et notamment l'intégration qu'il défend pour révéler les contradictions de la politique coloniale Française en Algérie.

On a constaté qu'Abderrahmane Farés s'engageait pleinement dans la guerre de libération nationale (1954/1962), à l'intérieur qu'à l'extérieur, notamment en France où il était le trésorier de la révolution et médiateur entre le pouvoir Français et le F.LN à travers ses relations qu'il entretenait avec les milieux Français notamment le président Charles De Gaulle, où il jouissait de pleine confiance des parties Algériennes comme AbbaneRamdane, Ben M'hidi et Ben Khedda et Françaises, ce qui le qualifiait de présider l'exécutif provisoire chargé de gestion des affaires Algériennes pendant la période de transition, à laquelle il a confronté avec le dilemme de L'O.A.S, organisait le référendum sur l'autodétermination, le 01^{er} juillet 1962 , mais la tâche la plus importante, c'est sa contribution dans la mise en œuvre des premières bases d'un nouvel état Algérien, la passation des pouvoir avec l'assemblée nationale constituante le 25 septembre 1962, et ainsi le transfert du pays du statut français au statut Algérien.

A travers cette recherche, nous sommes parvenus à quelques résultats liés à la personnalité et au parcours politique d'Abderrahmane. Le premier de ces résultats est la question de l'intégration. Il semble que Farés a utilisé intelligemment cette revendication pour obtenir des droits naturels qui garantissent aux Algériens la vie normale, dont les a privés le colonialisme. Cette demande est aussi une manière de pousser la France à un choix, ou accepter l'intégration ou proposer accepter l'idée de l'autodétermination. Le deuxième résultat concerne son engagement dans la lutte nationale durant le mouvement national et pendant la révolution. Cette engagement était d'une grande efficacité en sa qualité de médiateur entre De Gaulle et le F.L.N, ou par sa gestion du volet financier au sein de la fédération du France du FLN. A cet effet, il a collecté des sommes importantes pour la Révolution grâce à ces contacts avec les milieux politiques Français. En outre, Farés était un homme politique sans ambition. Il a refusé d'adhérer au premier gouvernement algérien après l'indépendance préférant travailler dans le cadre de l'assemblée national constituante. Sa seule préoccupation était la construction d'un Etat Algérien capable de gérer la phase cruciale de l'après indépendance. Il réagit ici en homme d'Etat. ce qui

CONCLUSION

fait de lui un homme d'Etat, contrairement aux autres personnalités politiques. Le dernier résultat est lié à sa personnalité. Homme courageux, il était une personnalité dotée d'esprit de dialogue et d'ouverture. Il a tout essayé pour éviter à son peuple les affres de la guerre, mais il est contraint, par l'extrémisme des Français à changer de cap et à s'engager dans le chemin de la violence pour parvenir à la paix.

Ce présent travail, constitue un premier pas de départ vers des futures études sur le personnage d'Abderrahmane Farés, une initiative pour la réhabilitation de la personne évoquée. Tout en souhaitant que ce sujet recevra plus d'attentions et de recherches approfondies sur cette personnalité historique nationale, et nos recommandations à cet égard sont : le non adhésion de Farés dans l'un des partis connus du mouvement national malgré sa connaissance de ses principales figures comme Ferhat Abbas, Saad Dahlab, et son choix de lutte politique ? L'intégration, est-ce une question de conviction ou manœuvre politique contre le colonialisme ? les raisons de son emprisonnement après l'indépendance ? Ainsi les raisons de sa marginalisation politique et académique malgré son parcours honorable dans le mouvement et la révolution ? Néanmoins Farés, reste une figure exceptionnelle dans l'histoire de l'Algérie malgré la marginalisation politique et académique qui l'a entouré depuis l'indépendance à nos jours.

Annexe 01:

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة الداخلية والجماعات المحلية

ولاية بجاية

خاضع صدوق

بلدية أمالو

شهادة الميلاد

(صحة كاملة (1) - م/صحيح (2))

رقم الشهادة

00010

1911/01/30

في يوم 30. الثلاثون جانفي ألف وتسعمائة واحد عشر
على الساعة الحادية عشر مساءً ولد(ت) بـ أقبو
بلدية أقبو ولاية بجاية
المسمى (3) (4) فارس عبد الرحمان
الجنس ذكر
ابن (3) محمد شريف
و أيت سعيد العكري
السكنين أقبو بلدية / / / / ولاية / / / /
حرس في العاشر جانفي 1911 على الساعة الثامنة صباحا
بإعلان أدلى به السيد (3) الأب
و بعد التلاوة وقع معنا نحن ضابط الحالة المدنية بالبلدية
اليانات الهامشية:
توفي يوم 13/05/1991 بـ زموري رقم العقد 12



حررت بـ أمالو في 2023/06/08

ضابط الحالة المدنية

الاسم اللقب الهوية التوقيع والخط

عن رئيس المجلس الشعبي البلدي
وبالتصديق منه
شكرا محمد



صالحية لمدة (10) سنوات
مدير مرسوم رقم: 08 / 2014
المسور رقم قسي: 2014.08.09

الكتابة السابقة للاسرة واللقب بالأحرف اللاتينية

FARES Abderrahmane

1. 2. أصل بطاقة التعريف
3. بطاقة خروج
4. صورة شخصية

الخروج 7

Extrait de naissance d'Abderrahmane Fares.

Source : APC d'Amalou.

PROCLAMATION DES RESULTATS DU REFERENDUM D'AUTODETERMINATION DU 1^{er} JUILLET 1962

La Commission Centrale de Contrôle du Référendum d'Autodétermination, réunie ce jour 3 juillet 1962, à 10 heures 15,

Vu le décret n° 62-305 du 19 mars 1962 portant règlement du référendum d'autodétermination en Algérie ;

Vu le décret n° 62-449 du 8 juin 1962 portant convocation des électeurs d'Algérie en vue de leur participation au référendum d'autodétermination en Algérie ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif Provisoire du 22 juin 1962 ;

Considérant que le référendum d'autodétermination s'est déroulé le 1^{er} juillet 1962 dans toute l'Algérie ;

Considérant que l'article 27 du décret n° 62-305 du 19 mars 1962 stipule que « la Commission Centrale de Contrôle opère le recensement général des votes et annonce dès qu'elle le juge possible les résultats provisoires de la consultation » ;

Considérant que les résultats partiels et définitifs déjà transmis par les Commissions départementales permettent dès à présent la proclamation des résultats provisoires ;

Constate et proclame les résultats provisoires de la consultation du 1^{er} juillet 1962 ;

Total d'inscrits dans les 15 départements : 6.549.736.

<i>Votants</i>	6.017.680
<i>Blancs ou nuls</i>	25.565
<i>Suffrages exprimés</i>	5.992.115
<i>OUI</i>	5.975.581
<i>NON</i>	16.534

En conséquence la Commission Centrale de Contrôle du référendum constate qu'à la question : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un Etat indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 », les électeurs ont répondu affirmativement à la majorité ci-dessus indiquée.

Le Président : Kaddour SATOR.

Les membres : El-Hadi MOSTEFAL.

Amar BENTOUMI.

Alexandre CHAULET.

Abdellatif RAHAL.

Jean GUYOT.

Ahmed HENNI.

Annexe 03 :

4

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ALGERIEN

6 Juillet 1962

LETTRE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
au
PRESIDENT DE L'EXECUTIF PROVISOIRE DE L'ETAT ALGERIEN

LE GENERAL DE GAULLE

Paris, le 3 juillet 1962

Monsieur le Président,

La France a pris acte des résultats du scrutin d'autodétermination du 1^{er} juillet 1962 et de la mise en vigueur des déclarations du 19 mars 1962. Elle a reconnu l'indépendance de l'Algérie.

En conséquence et conformément au chapitre 5 de la déclaration générale du 19 mars 1962 les compétences afférentes à la souveraineté sur le territoire des anciens départements français d'Algérie, sont, à compter de ce jour, transférées à l'Exécutif Provisoire de l'Etat algérien.

En cette solennelle circonstance, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, les vœux profondément sincères, qu'avec la France tout entière, je forme pour l'avenir de l'Algérie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma haute considération.

C. DE GAULLE.

Monsieur Abderrahmane FARES

*Président
de l'Exécutif Provisoire
de l'Etat Algérien.*

LETTRE DU PRESIDENT DE L'EXECUTIF DE L'ETAT ALGERIEN

au

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXECUTIF PROVISOIRE
DE
L'ETAT ALGERIEN

Rocher Noir, le 3 juillet 1962.

Le Président

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur, au nom de l'Exécutif Provisoire Algérien, de vous accuser réception de votre message et de prendre acte de la reconnaissance officielle, par la République française, de l'Indépendance de l'Algérie.

Conformément au chapitre 5 des déclarations d'Evian du 19 mars 1962, l'Exécutif Provisoire a ainsi reçu ce jour transfert des compétences afférentes à la souveraineté sur le territoire algérien.

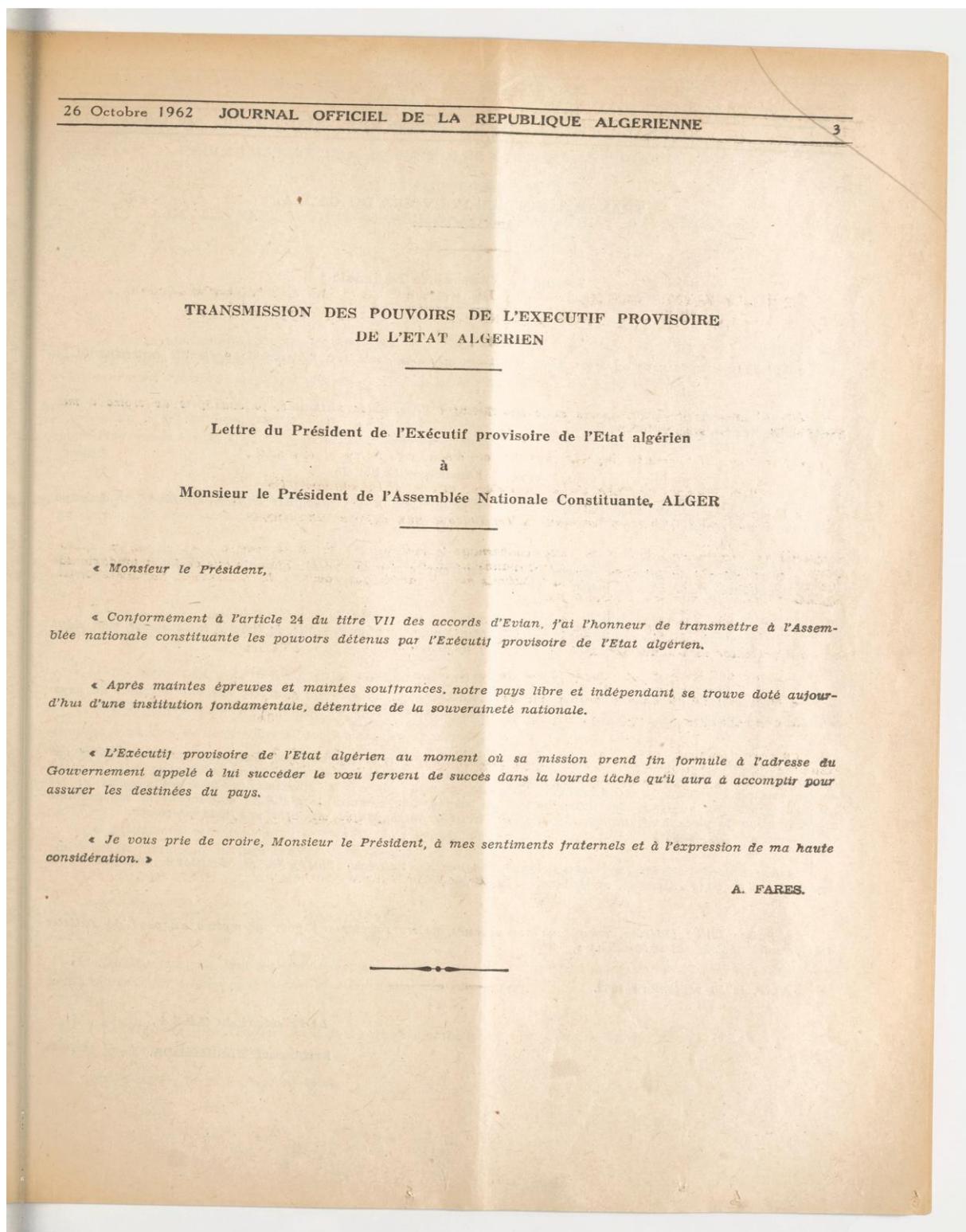
Je vous remercie des vœux sincères que vous formulez à l'adresse de l'Algérie et j'exprime à mon tour, au nom de l'Exécutif Provisoire, en cette journée historique, des vœux sincères pour la France et pour une coopération féconde et prospère entre nos deux pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

A. FARES.

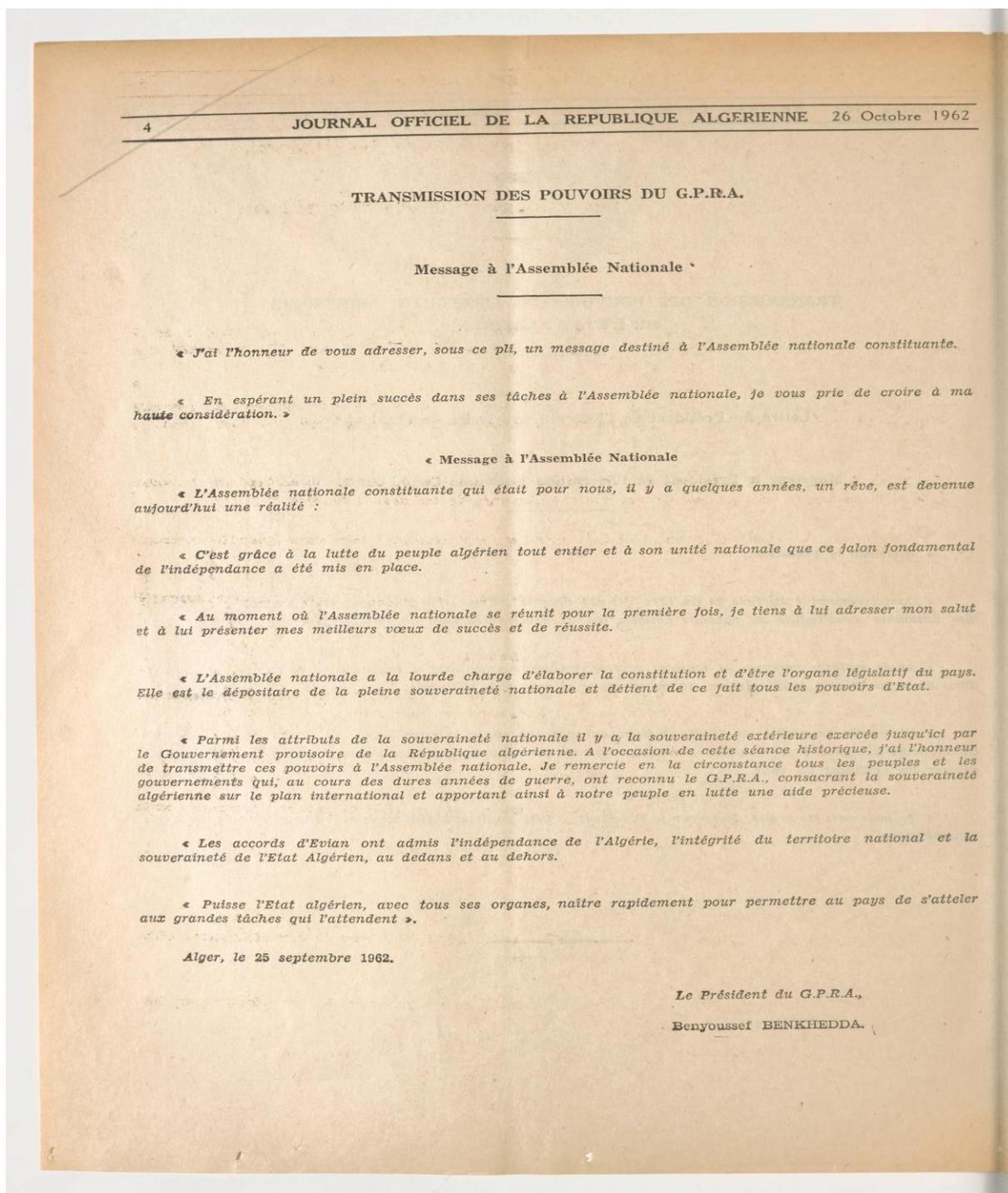
*Général DE GAULLE
Président
de la
République Française*

Annexe 05 :



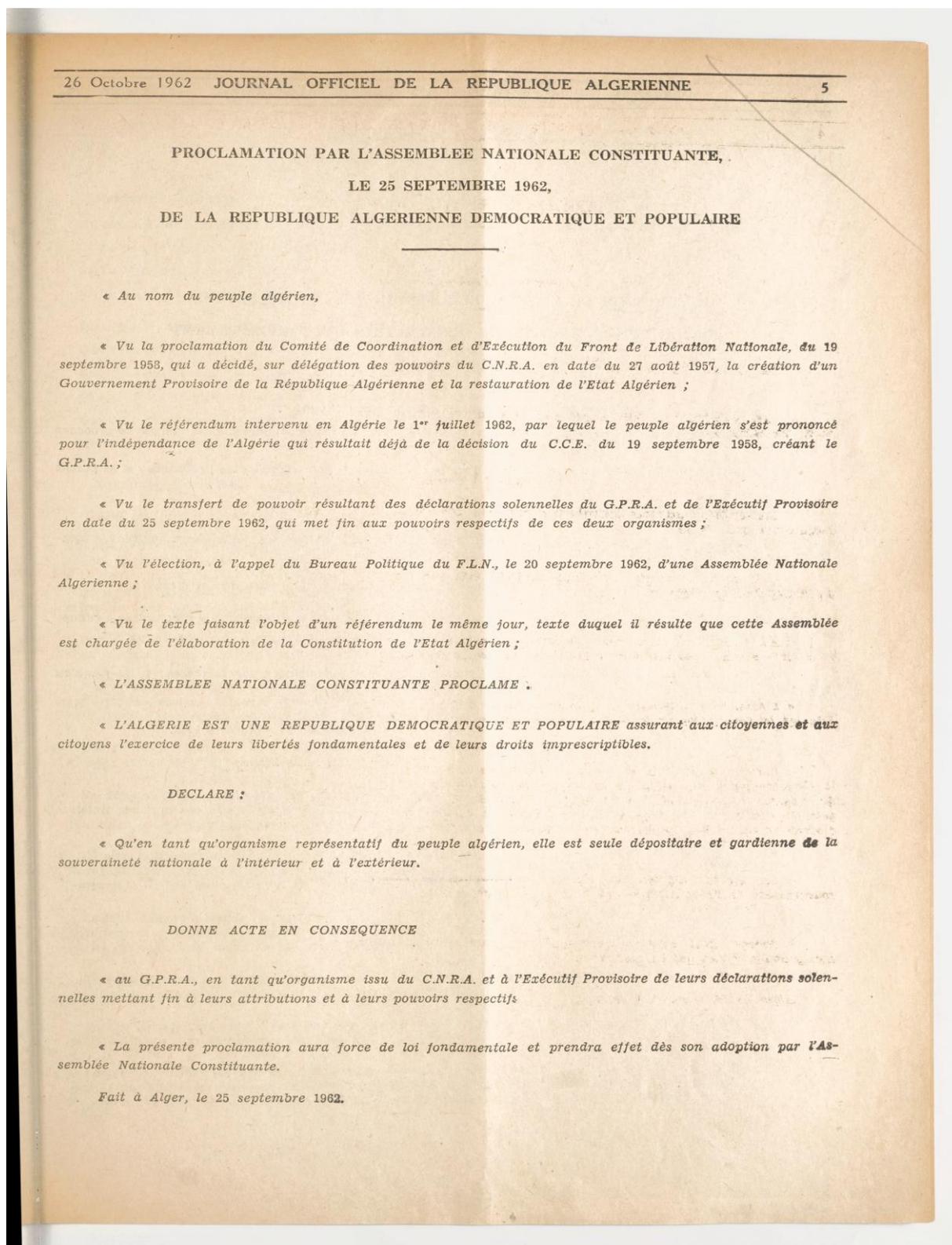
Source : J.O.E.A du 26/10/1962. P 03.

Annexe 06 :



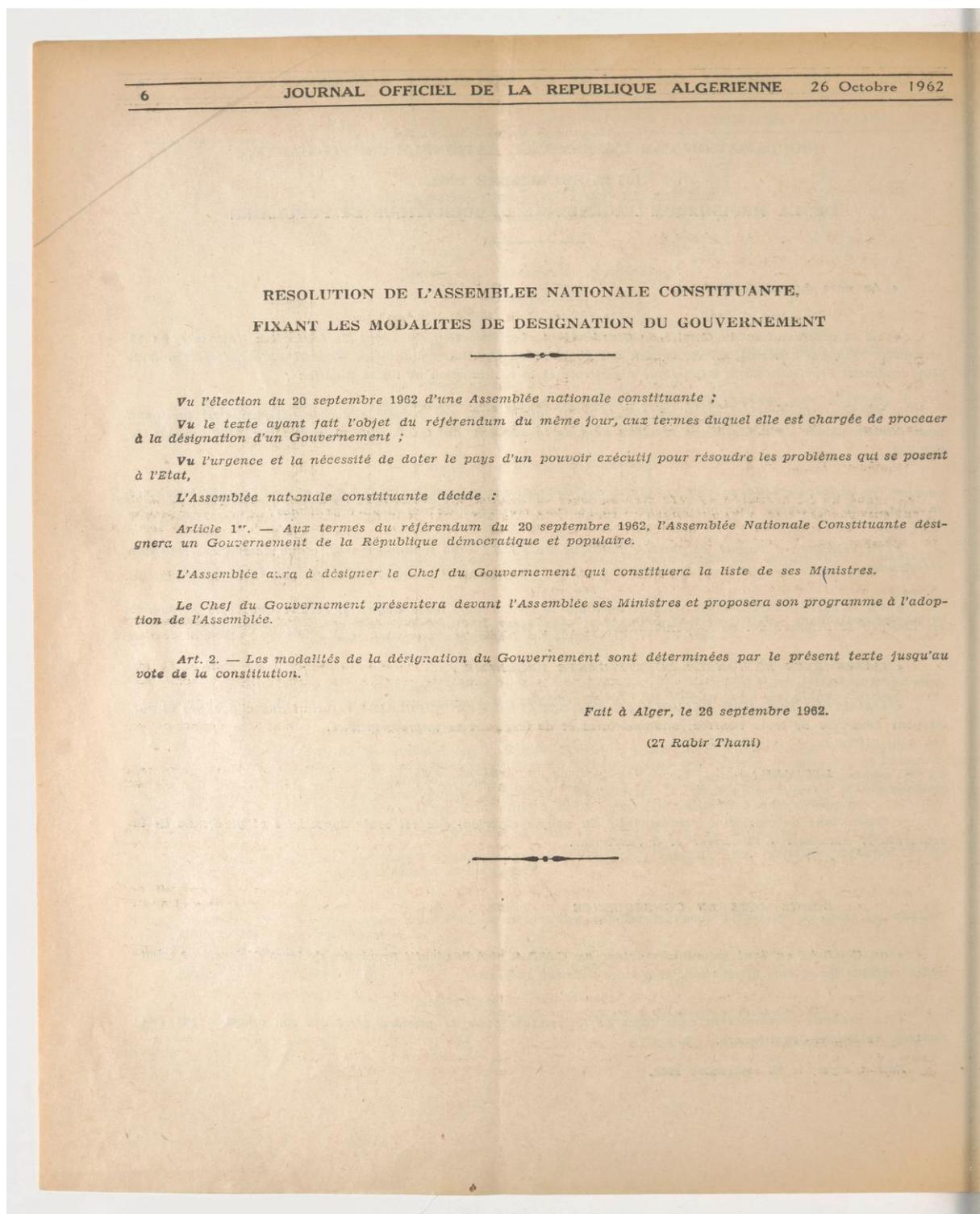
Source : J.O.E.A du 26/10/1962. P 03.

Annexe 07 :



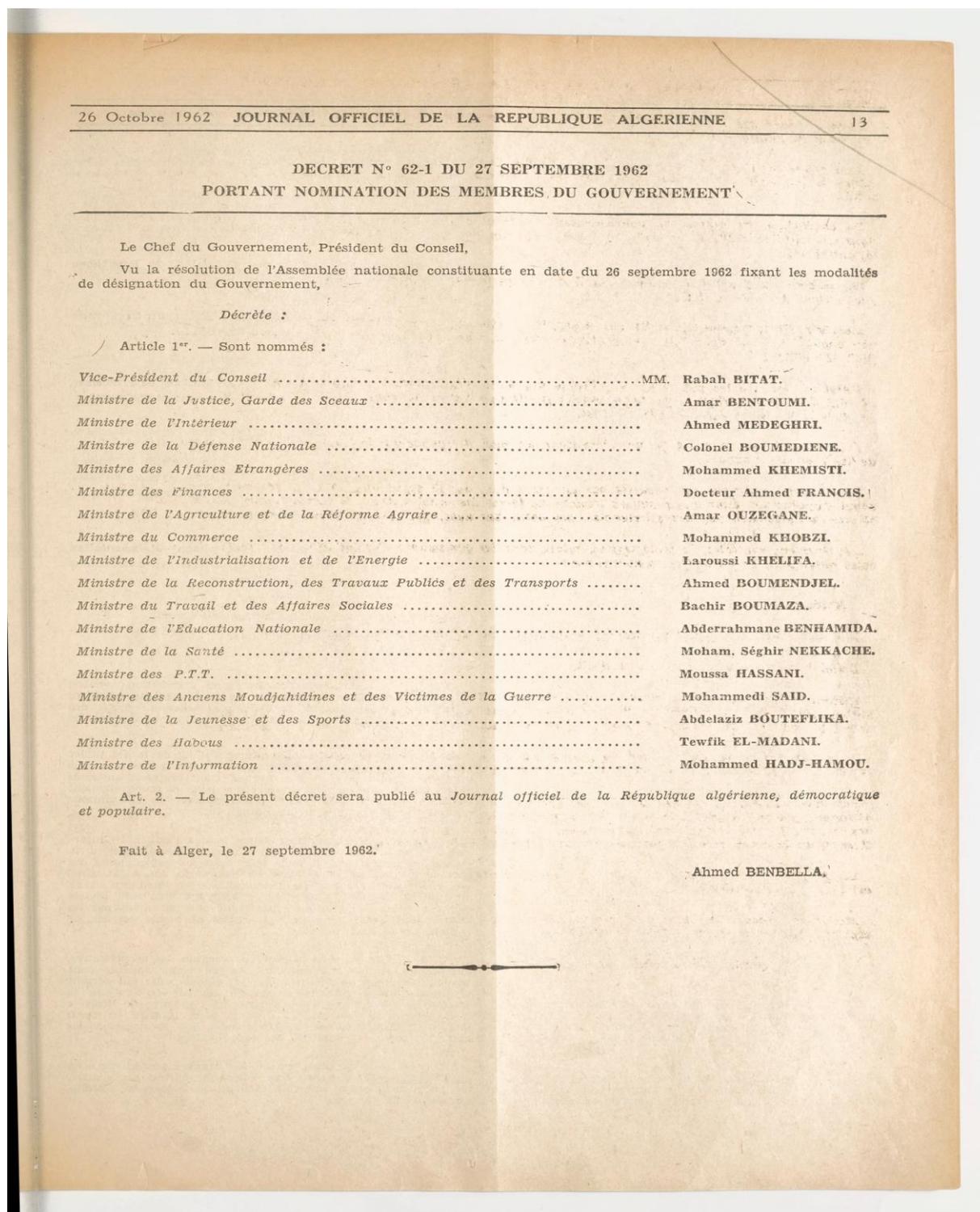
Source : J.O.E.A du 26/10/1962. P 05.

Annexe 08 :



Source : J.O.E.A du 26/10/1962. P 06.

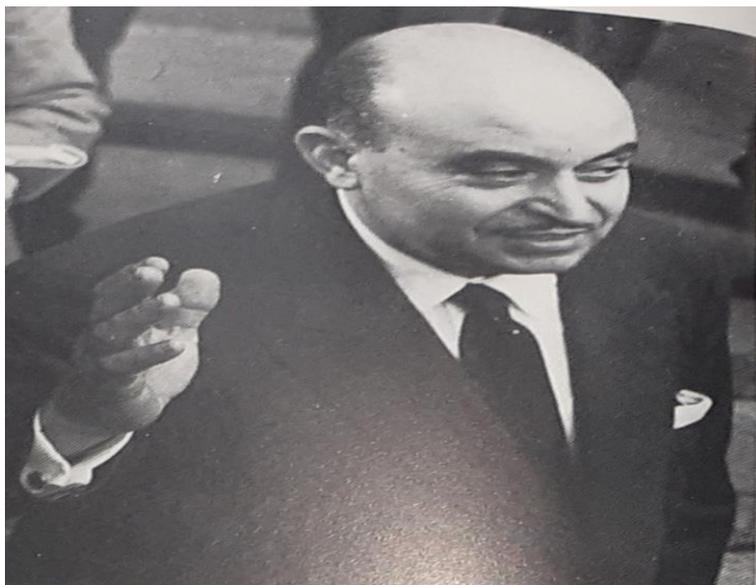
Annexe 09 :



Source : J.O.E.A du 26/10/1962. P 13.

ANNEXES PHOTOS

ANNEXES PHOTOS



Abderrhamane Farès
à Paris.



A sa sortie de l'Elysée, après son entrevue avec le général de Gaulle. (Keystone)

Source : la cruelle vérité, Abderrahmane Farès.



Déclaration de Farès au journal le monde le 25/09/1956 .

Source : le journal le monde

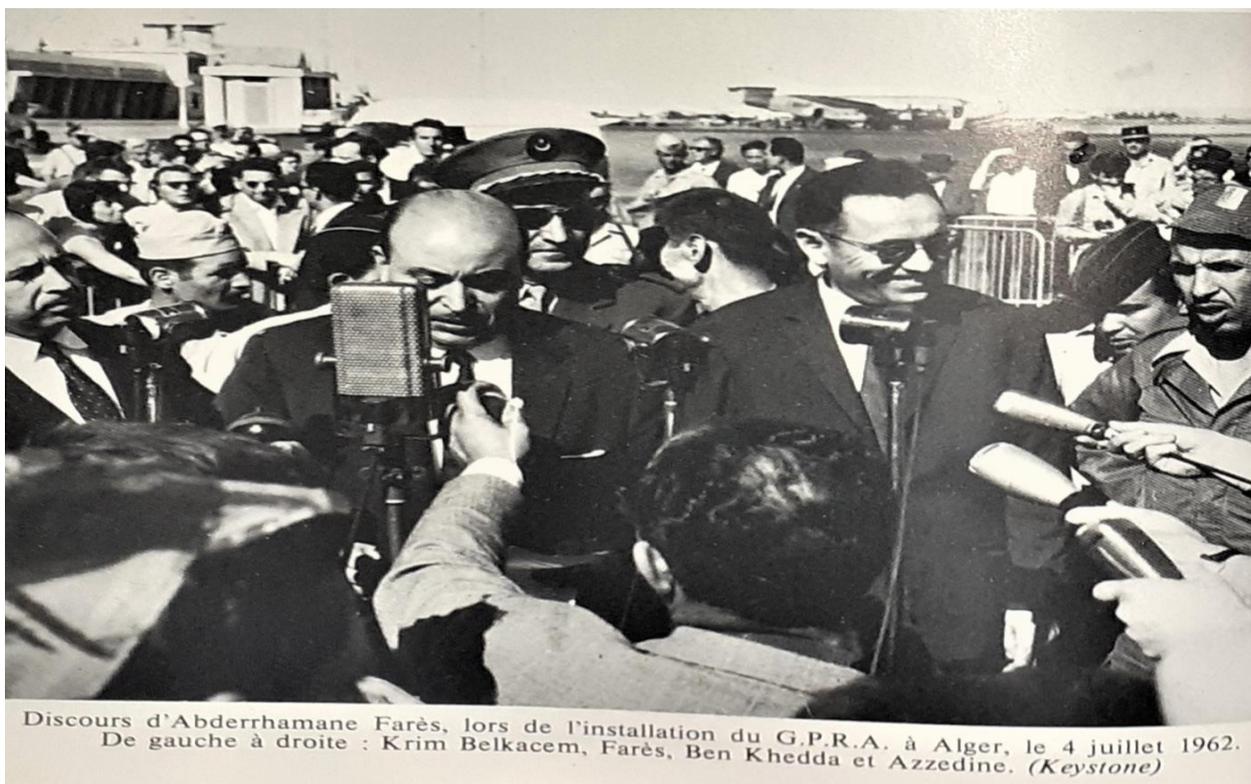


Source : la cruelle vérité, Abderrahmane Farès.

ANNEXES PHOTOS

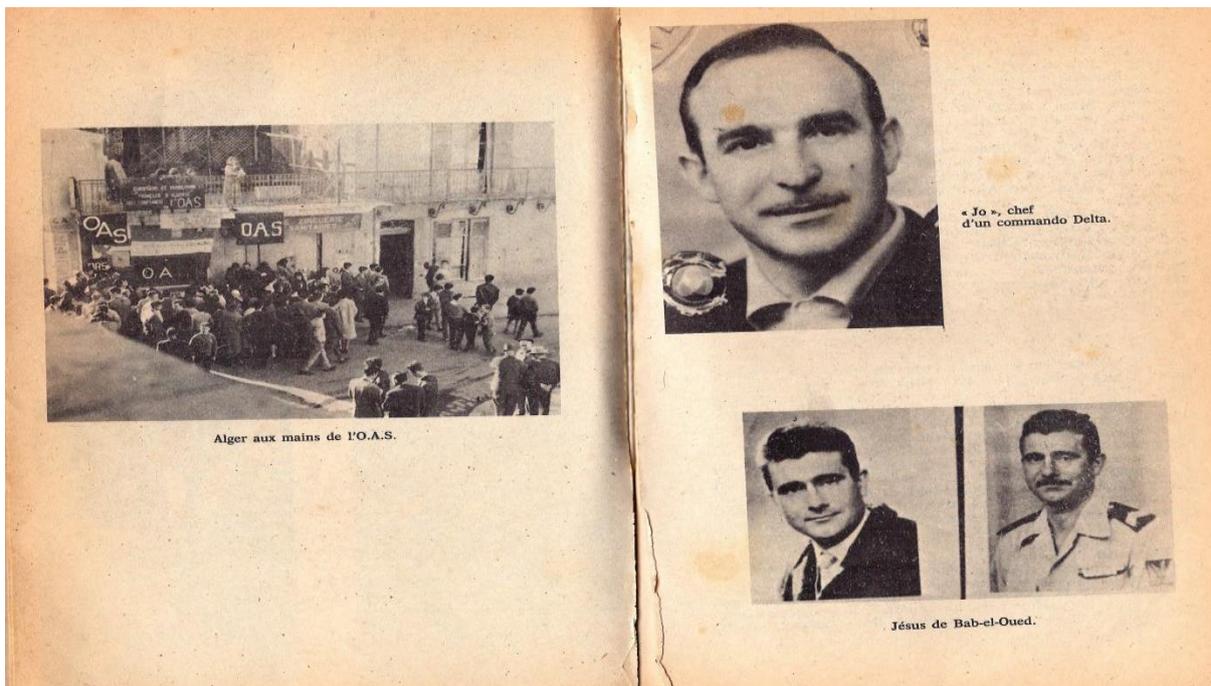


Proclamation d'indépendance, Fares hisse le drapeau Algérien.



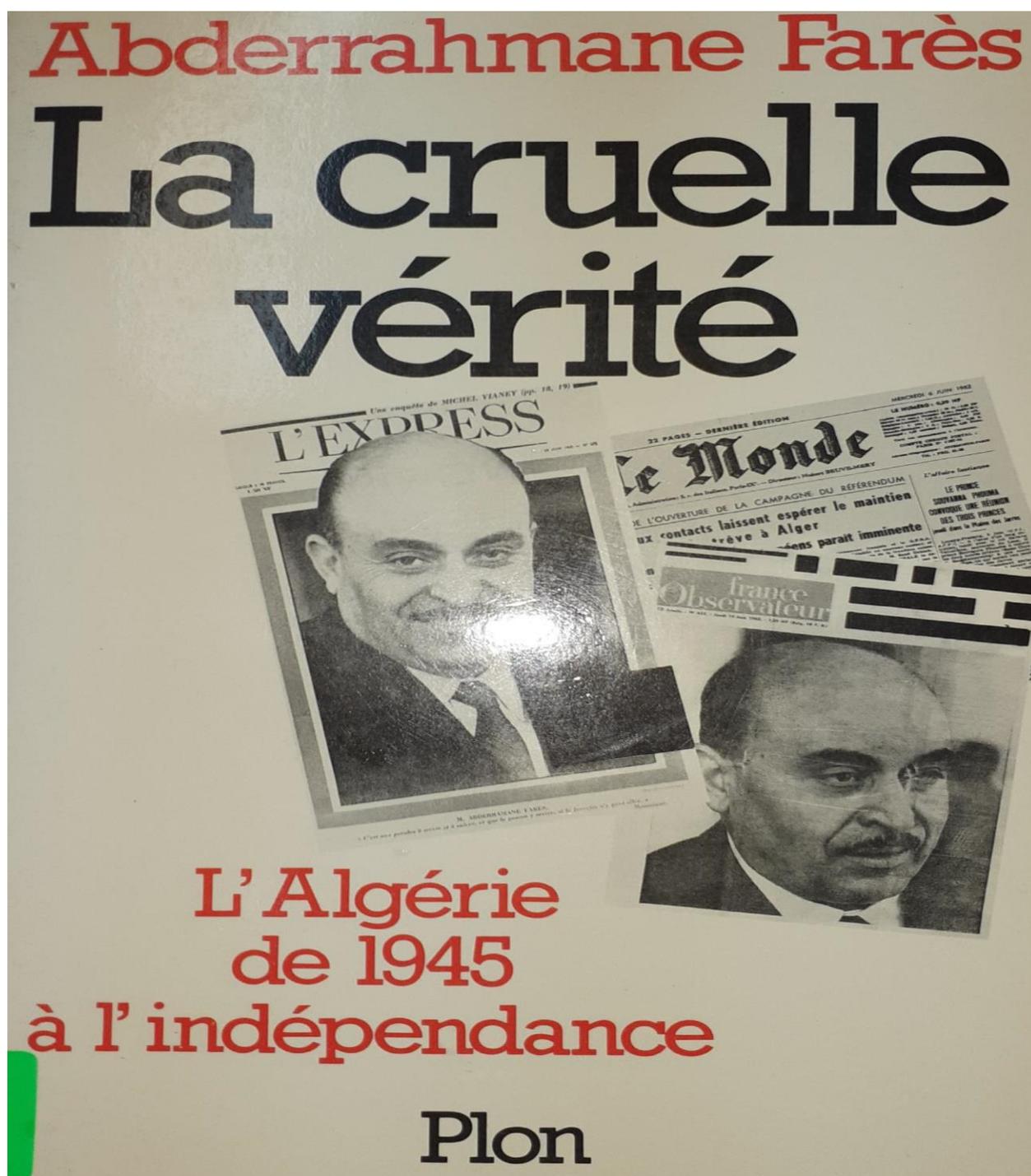
Source : la cruelle vérité, Abderrahmane Farés.

ANNEXES PHOTOS



Les têtes de L'O.A.S.

Source : Yves courrière, Les feux du désespoir.



Titre : Les mémoires politiques de Fares.

Source : la cruelle vérité ,Abderrahmane Fares.

Sources imprimées et bibliographie :

1-Les instruments de recherche (dictionnaires & encyclopédies) :

- Encyclopaedia universalis (1996) . Corpus 03, France.
- dictionnaire le petit Larousse illustré 2012, paris 2002.
- dictionnaire le petit Larousse illustré 22012, paris 2012.
- Morfaux (l.m) & LEFRANC (j) : (2005) : le nouveau vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines, Ed Armand Colin, France.
- بوزناشة (توفيق) : (جانفي 2013) : دليل الجمهورية : الولايات - البلديات ، ط 01 - ج 01 - ناكسوس تي في

(Naxos Tv)

2- Ouvrages :

- AZZEDINE, Cdt. (2009) : Et l'Algérie ne brulera pas, Alger. : ENAG (réédition)
- BENOUNE, M & KENZ, A. (2009). Le hasard et l'histoire, entretien avec BelaidAbdeslam, T1, Alger : ENAG.
- FARES, A, (1982). La cruelle vérité, mémoires politiques 1945 – 1965, France : Plon.
- HARBI, M, (2010). Les archives de la révolution algérienne, Algérie : Ed Dahlab.
- HAROUN, A. (2005). La 7 me wilaya, la guerre du FLN en France (1954/1962). Alger. Ed Casbah.
- HAROUN, A. (2000). L'été de la discorde Algérienne 1962, Alger : Ed Casbah.
- MALEK, R, (2010) : L'Algérie à Evian, histoire des négociations secrètes (1956/1962), Rouïba, Algérie : Ed ANEP.
- YOUSFI, M, (1985). L'Algérie en marche, T2, Alger : ANAL.
- YOUSFI, M. (2009). L'O.A. S et la fin de la guerre d'Algérie, Alger. : Ed ENAG.
- BENYOUCEF, B (S.D) : L'Algérie à l'indépendance, la crise de 1962, Alger : Ed Dahlab

https://ia902808.us.archive.org/31/items/lacrisede1962algeriebenyoucefbenkhedda1/la_crise_de_1962_algerie_benyoucef_ben_khedda%20%281%29.pdf

- AGERON, Ch. .R . (2005). De l'Algérie française à l'Algérie Algérienne, France, Ed BOUCHENE.
- AMAR, M-A. (2023) . La crise du FLN de l'été 1962, indépendance nationale et enjeux de pouvoir(s), boumerdes, Algérie : Ed FRANTZ FANON.
- CHEURFI, A. (2009). Dictionnaire de la révolution Algérienne (1954/1962), Alger : Ed CASBAH.
- COURRIERE, Y. (1971). Les feux du désespoir, France : Ed PAYARD.

- DJERBAL, D. (2012). L'organisation spéciale de la fédération de France du FLN, histoire de la lutte Armée du FLN en France (1956/1962), Alger : Ed CHIHAB.
- DROZ, B & LEVER, E. (1982). Histoire de la guerre d'Algérie (1954/1962), France : Ed EUIL.
- EVENO, P & PLANCHAIS, J. (1990). La guerre d'Algérie, discours et témoignages, Alger : Ed LAPHOMIC.
- GILBERT, M.(2003). Histoire intérieure du FLN, 1954- 1962, Alger : Ed CASBAH.
- HARBI, M & GILBERT, M. (2004). Le FLN, documents et histoire 1954-1962, Alger : Ed CASBAH.
- HORNE, A. (2007). Histoire de la guerre d'Algérie, Algérie : Ed DAHLAB.
- KADDACHA, M. (1993). Histoire du nationalisme Algérien, 1919- 1951, Alger : Ed ENAL.
- KADDACHA, M. (2000). Et l'Algérie se libéra (1954/1962), paris : Ed EDIF.
- MAADAD, M. (2009). Guerre d'Algérie, chronologie et commentaires, Alger : Ed ENAG.
- THENAULT, S. (2010). Histoire de la guerre d'indépendance Algérienne, Algérie : Ed EL- MARRIFA.
- EINAUDI, J.L. (2010). La bataille de Paris, 17 octobre 1961, Constantine (Algérie) : Ed MEDIA-PLUS.

3-Articles :

- KADRI, A. (2015). L'exécutif provisoire, les enjeux d'une transition chaotique, dans : la guerre d'Algérie revisitée, nouvelles générations, nouveaux regards, sous-direction. Aissa kadri, Moula Bouzid et Tramor Quemeneur, Paris, Ed KARTALA, P 213- 228.
- AGERON, CH.R.Farés (Abderrahmane) : *La cruelle vérité, (compte rendu)*
https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1984_num_71_262_4766_t1_0083_0000_2?q=Abderrahmane+fares,ageron
- AMAR, M-A.Les wilayas dans la crise du FLN de l'été 1962,
 - *Insaniyat*, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, CRASC – Oran, n°s 65-66, juillet – décembre 2014 (Vol. XVIII, 3-4)
 - <https://doi.org/10.4000/insaniyat.14796>
- Hubert, M.Les institutions politiques de la République Algérienne.
 Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée Année 1966 1 pp. 135-159
https://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1966_num_1_1_915

- Laribi, S. (2015). La force locale après les accords d'Évian (mars-juillet 1962)
Dans *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2015/3 (N° 259), pages 77 à 92
Éditions Presses Universitaires de France

<https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2015-3-page-77.htm>
- LECA, J. l'organisation provisoire des pouvoirs publics de la république Algérienne,
(Septembre 1962-Septembre 1963)

Revue Algérienne des Sciences Juridiques et Politiques
Volume 1, Numéro 1, 01-01- 1964, Pages 7-49.

<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/84837>
- Liskenne, A. (2015). *L'Algérie indépendante. L'ambassade de Jean Marcel Jeanneney, (juillet 1962-janvier 1963)*, préface de Jean-Noël Jeanneney, Paris, Armand Colin, 2015, [compte-rendu]
Outre-Mer. Revue d'histoire Année 2015 388-389 pp. 325-327
 - https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2015_num_102_388_5197_t20_0325_0000_2
- PERVILLE, G. (2008). De Gaulle et le problème algérien en 1958.
In: *Outre-mer*, tome 95, n°358-359, 1er semestre 2008. 1958 et l'outre-mer française. p 15-27.

https://www.persee.fr/doc/outre_1631-0438_2008_num_95_358_4314
- Tarradellas, A. (2018). La guerre d'Algérie et l'expansion du système de protection internationale des réfugiés, Dans *Relations internationales* 2018/4 (n° 176), p 105 -118

<https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2018-4-page-105.htm>
- WEIL, P. (2005). Le statut des musulmans en Algérie coloniale Une Nationalité française dénaturée, Dans *Histoire de la justice* 2005/1 (N° 16), p 93 -109
Éditions Association Française pour l'Histoire de la Justice
 - <https://www.cairn.info/revue-histoire-de-la-justice-2005-1-page-93.htm>

4-Articles en langue arabe :

ميلودي سهام (2020) : دور الهيئة التنفيذية المؤقتة خلال المرحلة الانتقالية من 19 مارس إلى 05 جويلية 1962. مجلة القرطاس للدراسات الفكرية والحضارية. المجلد 07 العدد 02.

<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/123697>

5-JOURNAL OFFICIAL :

- ✓ *J.O.R.F* du 07/04/1962, année 94, NRO 84.
- ✓ *J.O.R.F*, du 20/03/1962.
- ✓ *J.O.E.A* du 06/07/1962.
- ✓ J.O.R.A, du 26/10/1962.

6-PRESSE :

- Historia Magazine, nro 363, du 10/12/1973.
- Historia Magazine, nro 365, du 17/12/1973.
- Historia Magazine, nro 367, du 24/12/1973.
- Historia Magazine, nro 363, du 10/12/1973.
- Historia Magazine, nro 371, du 07/01/1974.
- ✓ Alger républicain, du 24/10/1945. Nro 699.
- ✓ Alger républicain, du 04-05/04/1948. Nro 1465.
- ✓ Alger républicain, du 06/04/1948. Nro 1466.
- ✓ Alger républicain, du 11-12/04/1948. Nro 1471.
- ✓ Alger républicain, du 13/06/1948. Nro 1472.
- ✓ Alger républicain, du 06/04/1948. Nro 1466.
- ✓ Alger républicain, du 11-12/04/1948. Nro 1471.
- ✓ Alger républicain, du 07/07/1952. Nro 2786.
- ✓ Alger républicain le 13/05/1953, Nro 3050.

- ✓ La dépêche Algérienne, du 30/07/1945, Nro 21557.
- ✓ la dépêche algérienne 24 OCT 1945, Nro 21 631
- ✓ La dépêche Algérienne, du 21-22/10/1945. Nro 21 629.
- ✓ La dépêche Algérienne du 06/04/1946, nro 21 772.

- ✓ L'écho d'Alger, du 29 – 30/07/ 1945, Nro 12 698.
- ✓ Echo d'Alger du 21-22/10/1945, Nro 12 770.
- ✓ L'Echo d'Alger du 06/04/1946, nro 12 913.

- ✓ Journal feuilles d'avis de Neuchâtel, Du 28/03/1962, Nro 73
- ✓ *Le journal le Monde* du 25/09/1956.
- ✓ . El-Wantan du 12/03/2012, nro hors-série

- ✓ El-Wantan du 19/03/2012, nro hors-série
- ✓ El-Wantan du 19/09/2012, nro hors-série.

جريدة المجاهد: 27.03.1961. العدد 92.
جريدة الوطن : 09 /04 /1948. العدد 02.
جريدة الوطن : 30 /04 /1948. العدد 03.
جريدة الوطن : 14 /05 /1948. العدد 04.

7-Mémoires et thèses en français et en arabe :

TARRADELLAS, A. (mai 2017). Les réfugiés de la guerre d'Algérie.pdf •

(Mémoire de maitrise en histoire transnationale)

https://www.academia.edu/34407611/TARRADELLAS_Les_r%C3%A9fugi%C3%A9s_de_la_guerre_dAlg%C3%A9rie_pdf

EN ARABE : •

بوقلقول (عيسى): (2021) : النواب المسلمون في المجلس الجزائري ودورهم في الحياة السياسية الوطنية (1948 / 1956)
مذكرة الدكتوراه ، إشراف أد قاسمي يوسف ، جامعة 08 ماي 1945 ، قالمة ، كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية قسم التاريخ
حامي (شهرزاد) : (2018) : الهيئة التنفيذية المؤقتة والاستفتاء على الاستقلال (19 مارس 1962 _ 28 سبتمبر 1962)
، إشراف حماميد حسينة ، جامعة حاج لخضر باتنة 1 ، كلية العلوم الإنسانية والاجتماعية و الآثار . قسم التاريخ والأثار.

• TEMOIGNAGES VISUELLES :

➤ Déclaration de Farés après sa nomination à L'exécutif provisoire au JT (20h). (vidéo)

<https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/caf89039016/declaration-de-monsieur-abderrahmane-fares>

➤ Vidéo sur le retour des réfugiés algériens 18/05/1962.

<https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00020/retour-de-refugies-algeriens-muet.html>

Table des matières

REMERCIEMENTS

DEDICACE

LISTE DES ABREVIATIONS

LA LISTE DES ANNEXES (DOCUMENTS)	7
----------------------------------	---

LA LISTE DES ANNEXES (PHOTOS)	7
-------------------------------	---

CHAPITRE 01: ENFANCE ET JEUNESSE D'ABDERRAHMANE FARES.

A/FAMILLE	14
-----------	----

B/ FORMATION	16
--------------	----

C/ VIE PROFFESIONNELE	17
-----------------------	----

D-LA CRUELLE VERITE	19
---------------------	----

1 -LA VALEUR DE L'OUVRAGE	19
---------------------------	----

2 - LE CONTENU DE L'OUVRAGE	19
-----------------------------	----

CHAPITRE 02: L'ENGAGEMENT POLITIQUE D'ABDERRAHMANE FARES (1945/1955).

A / AU CONSEIL D'ALGER ET DELEGUE FINANCIER	23
---	----

B / SON ELECTION COMME DEPUTE A LA PREMIERE ASSEMBLEE CONSTITUANTE	25
---	----

D / SA VISION SUR LA QUESTION D' INTEGRATION	31
--	----

CHAPITRE 03:ABDERRAHMANE FARES ET LA REVOLUTION ALGERIENNE.

A/ LES PREMIERS CONTACTS AVEC LE F.L.N	35
--	----

B / L'ENGAGEMENT POUR LA REVOLUTION ALGERIENNE	37
--	----

C/ ACTIVITES A LA FEDERATION DU FRANCE DU FLN	39
---	----

CHAPITRE 04: FARES ET LA PERIODE TRANSITOIRE.

A / FORMATION DE L'EXECUTIF PROVISOIRE	41
--	----

B / LA FORCE LOCALE	45
---------------------	----

C / FARES FACE A LA QUESTION DE L'O.A.S	47
---	----

D / LE REFERENDUM	53
-------------------	----

CHAPITRE 05: AU SERVICE DE L'ALGERIE INDEPENDANTE

A / LES DEFIS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	56
B / VERS LA MISE EN PLACE DES INSTITTIONS DE L'ALGERIE INDEPENDANTE	59
C / LES RAPPORTS AVEC LE G.P.R.A ET L'ETAT MAJOR	61
D / LES PASSATIONS DU POUVOIR	64
E / FARES APRES L'INDEPENDANCE	67
CONCLUSION	68
ANNEXES	71
ANNEXES PHOTOS	80
SOURCES IMPRIMEES ET BIBLIOGRAPHIE	85
LE RESUME	92

Le résumé

Cette étude vise à présenter la personnalité d'Abderrahmane Farès et son parcours politique et historique pendant le mouvement national et la révolution Algérienne, ainsi la période de transition jusqu'aux premières années de l'indépendance, soit de 1945 au 1965. En s'appuyant sur l'approche descriptive pour décrire les faits et positions de ce personnage étudié, et sur l'approche analytique pour mettre en évidence l'importance et le rôle de cet homme politique dans l'histoire du mouvement national et la guerre de libération, sa présidence de l'exécutif provisoire, et son rôle durant la période de transition et dans le référendum d'autodétermination du 01^{er} juillet 1962, notamment dans le transfert du pays du cadre français au cadre Algérien. Cette étude est venue pour répondre à quelques questions historiques et légitimes sur ce personnage : ses activités et positions fondamentales lors du mouvement national et la révolution ? Son rôle dans la phase transitoire et le référendum menacés par Le dilemme de L'O.A.S ? Et aussi sur la manière de transférer les pouvoirs à l'assemblée nationale constituante ? Concluons enfin qu'Abderrahmane Farès reste une figure nationale, révolutionnaire, politique et homme d'état, faisant de lui une figure exceptionnelle de l'histoire Algérienne malgré sa marginalisation politique et académique à nos jours.

Mots clés : mouvement national – révolution Algérienne – la période de transition – l'exécutif provisoire - référendum – L'.O.A.S – assemblée nationale constituante.

الملخص:

تهدف هذه الدراسة إلى التعريف بشخصية عبدالرحمان فارس ومساره السياسي والتاريخي خلال الحركة الوطنية والثورة الجزائرية، وكذا المرحلة الانتقالية إلى السنوات الأولى بعد الاستقلال، أي من 1945 إلى 1965م، معتمدا على المنهج الوصفي لوصف الأحداث والمواقف الأساسية لهذه الشخصية محل الدراسة، وعلى المنهج التحليلي لإبراز أهمية ودور هذه الشخصية خلال الحركة الوطنية والحرب التحريرية، رئاسته للهيئة الانتقالية المؤقتة ودوره في المرحلة الانتقالية و استفتاء 01 جويلية 1962، وخاصة في نقل البلاد من الإطار الفرنسي إلى الإطار الجزائري. جاءت هذه الدراسة للإجابة عن بعض التساؤلات التاريخية والمشروعة حول هذه الشخصية: دوره في المرحلة الانتقالية والاستفتاء المهددان بمعضلة منظمة الجيش السري الفرنسية؟ وكيفية نقل السلطات إلى المجلس الوطني التأسيسي؟ لنستخلص أن عبدالرحمان فارس، يبقى شخصية وطنية، ثورية، سياسية ورجل دولة رغم التهميش السياسي والأكاديمي له إلى يومنا هذا.

الكلمات المفتاحية: الحركة الوطنية – الثورة الجزائرية - المرحلة الانتقالية – الهيئة الانتقالية المؤقتة – الاستفتاء – منظمة الجيش السري – المجلس الوطني

التأسيسي.